

<b>Compte rendu du GT 5</b>  <b>sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel</b>	Groupe de travail n°5 « Activités récréatives et sportives »
	Date : jeudi 11 mars 2021 de 9h à 12h40.
	Lieu : par visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
Documents : cf liens vers support de présentation et fiches diagnostic	
	

**Résumé :** Ce groupe de travail s'intéresse aux activités récréatives et sportives des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy Cap Fréhel. Il a pour objectif de présenter et discuter les informations disponibles pour chaque activité recensée sur les sites et les initiatives mises en œuvre pour préserver la biodiversité.

**Déroulé :** Après un tour de table, un rappel des GT déjà organisés et une présentation des objectifs de la réunion, les activités pratiquées sur les sites sont présentées et font l'objet d'échanges avec les participants. La réunion se conclut par un rappel des prochaines étapes de travail sur les sites Natura 2000.

#### Participants : 38

NOM	Prénom	Structure	Fonction
ABELLARD	Olivier	OFB	CM Natura 2000 marin
AMOR	Thierry	Bretagne Vivante 22	
BADOUARD ROBILLARD	Sophie	Landes et Bruyères Erquy	Prestataire évènement
BERTHELOT	Pierre-Jean	DREAL Bzh	
BLAIN	Michel	Vivarmor Nature et Cotes d'Armor Nature Environnement	
BLANCHARD	Pauline	OFB	CM Natura 2000 marin
BOUGAULT	Claude	Association Pecheurs plaisanciers Cotes Armor	
BRESSON	Sebastien	CN Erquy	
BRIENS	Pierre	Lamballe Armor - Mairie Morieux	Maire délégué Mairie Morieux
BRUNET	Jackie	Association des Cavaliers d'extérieur des Côtes d'Armor	
CHANDEMERLE	Sandrine	Armor Navigation	Responsable Site Erquy
CHATELLIER	Nicole	Mairie Fréhel	Adjoint
COLLIN	Marion	OFB	CM Natura 2000 marin
CORRE	Vincent	CAD22	
DDE	Dominique?		
DELAMOTTE	Dominique	Port de St-Cast le Guildo	
FEVRIER	Yann	GEOCA	
GUERIN	Anais	CAN, Armateurs de France, UNICEM	

<b>GUILLARD</b>	Rozenn	LT&M	Service Biodiversité
<b>HAMON</b>	Nolwenn	CRPM Bretagne	Chargée de mission Natura 2000
<b>HAMON</b>	Yves	Landes et Bruyères Erquy	Président
<b>HAMON</b>	André	Commune Pléneuf Val-André	
<b>HELLEU</b>	Isabelle	Plérin	CM Environnement
<b>HERVE</b>	Emmanuel	Capbike - location vélos à Plévenon	
<b>LE CALVEZ</b>	Servane	CDPMEC Cotes Armor	CM Environnement/enquêteur e SIPêche
<b>LECLERCQ</b>	Magali	DDTM 22	Gestion du DPM
<b>MOULINOT</b>	Guilhem	Centre Nautique Dinan Agglomération	
<b>OISEL</b>	Morgane	SBAA	CM Natura 2000
<b>PARDOEN</b>	Romain	FDC 22	Président?
<b>PELLOIN</b>	Cévina	CROS Bretagne	
<b>PENHOUE</b>	Louis	Association des Usagers du Port de plaisance, UNAN Manche	
<b>PIERRE</b>	Aurélien	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	CM Natura 2000
<b>QUERE</b>	Philippe	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Animateur Natura 2000
<b>RAVENET</b>	Eric	CD22	
<b>TOMBETTE</b>	Yves	Landes et Bruyères Erquy	Biodiversité - DD
<b>TREHET</b>	Claire	DDTM 22	
<b>WRIGLEY</b>	Richard	Société de chasse privée du Meurtel à Plévenon	
<b>WRIGLEY</b>	Edward	Société de chasse privée du Meurtel à Plévenon	

## Documents support du groupe de travail

La présentation et les rapports détaillés sont accessibles ici :

- pour la baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>
- pour le Cap d'Erquy cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>

## Débats- Discussion

Un temps d'échange a été organisé après chaque présentation. Seuls les échanges et éléments de discussions faisant suite à la présentation sont rapportés ci-après. Le diaporama avec le contenu de chaque présentation est proposé en annexe.

### Activité balnéaires

#### *Intervention d'Olivier Abellard (OFB)*

**Pierre Briens** : J'ai bien noté une action sur les déchets en mer (bacs à marée). Par contre les campings-caristes et d'autres les prennent pour la poubelle déchets ménagers. Il faut savoir que ces incivilités génèrent une mobilisation quotidienne de nos employés municipaux y compris le samedi et dimanche en juillet et août.

**Morgane Oisel** : Des animations ont été proposées par la Maison de la baie durant les vacances scolaires d'hiver, avec pour objectif de sensibiliser sur l'environnement en baie de Saint-Brieuc Est. Ces animations ont été très bien accueillies par le public.

**Olivier Abellard** : Les actions de sensibilisation recensées ici sont celles conduites par syndicat mixte Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel mais en existe-t-il d'autres menées par les communes ?

→ Resté sans réponse.

### **Activités nautiques motorisés**

#### *Intervention de Pauline Blanchard (OFB)*

**Michel Blain** : beaucoup de gens font du jet-ski et possède leur propre matériel, et des touristes les louent et n'ont pas eu les informations quant à l'approche des oiseaux/MM. Au niveau du Cap Fréhel, les professionnels du secteur ont un rôle à jouer pour l'éducation et pour informer sur la sensibilité des falaises (zone de nidification).

**Yann Février** : signale un problème récurrent de jet-ski et ski nautique sur la lagune de Sables-d'Or à marée haute lors de gros coefficients (gendarmerie prévenue il y a quelques années) en zone totalement interdite (300 m). L'activité est dangereuse (beaucoup d'autres activités, très peu d'eau) et impactante sur les habitats et la faune (prés salés, oiseaux nicheurs). Des infos et précisions sont disponibles dans un rapport dédié à une étude spécifique commandée par le département (équipe des ENS) concernant la lagune de Sables d'Or.

Il est précisé que l'identification des zones de pratique présentées sur les cartes nous avaient été fournies à l'époque par le CD22 (CDESI) qui avait une base de données sans doute incomplète et qui a pu évoluer depuis également mais qui était une base de travail importante.

**Aurélien Pierre** : C'est un secteur effectivement que l'on connaît bien pour ces thématiques.

### **Activités nautiques non motorisées**

#### *Intervention de Pauline Blanchard (OFB)*

**Emmanuel Hervé** : La pratique du surf sur l'Amas du Cap reste anecdotique.

**Yann Février** : confirme que cette activité de surf sur l'amas du cap reste très anecdotique et assez ancienne (nécessite des très gros coefficients conjugués à grosse houle + très bon niveau + accès en bateau). Mais comme partout, l'augmentation de pratiquants peut conduire à des effets (intérêt étant surtout de limiter d'éventuels débarquements sur l'Amas).

**Aurélien Pierre** : Certes la pratique anecdotique mais dangereuse et problématique par rapport à la colonie d'oiseaux marins de l'amas du cap. Il faut veiller à justement qu'elle reste anecdotique

**Michel Blain** : j'ai une suggestion pour les gestionnaires de centres nautiques, il faudrait qu'ils insistent bien de ne pas s'approcher des mammifères marins.

→ **Aurélien Pierre** : une nouvelle loi est passée pour limiter l'approche des mammifères marins à 300m (*note post-réunion : la distance d'approche est de 100m*).

→ **Michel Blain** : beaucoup de plaisanciers ignorent ces lois donc il faudrait insister.

→ **Pauline Blanchard** : il existe des outils de sensibilisation, mais il faut qu'ils arrivent jusqu'à l'utilisateur en effet.

→ **Morgane Oisel** : il y a aussi le fait que tous les utilisateurs ne font pas forcément partie de fédérations, et les personnes qui pratiquent de manière individuelle sont plus difficiles à atteindre.

#### *Intervention de Sébastien Bresson (centre nautique d'Erquy, Comité départemental de voile)*

**Sébastien Bresson** : propose une présentation détaillée sur le poids social et économique de l'activité voile sur le département ; la deuxième après le foot. Une filière qui a formé des champions aujourd'hui

connus au niveau national ou international. Différentes actions sont conduites par la filière voile pour la protection de l'environnement et la limitation des impacts. Par exemple, l'emploi de moteur 4 temps au lieu de moteur 2 temps (moins de consommation, moins d'huile brûlée), l'examen des possibilités offertes par les moteurs électriques, le remplacement du quad thermique par un quad électrique, la valorisation du tri sélectif, l'utilisation de vaisselle non jetable, l'utilisation de produits naturels pour la vaisselle, la sensibilisation des enfants au milieu marin et à la laisse de mer, la mise en place de bac de rinçage plutôt que le jet, un co-encadrement des sorties par des animateurs formés, une réflexion sur une meilleure intégration paysagère des bâtiments (ex du centre de Fréhel). Les pratiquants sont incités à ne pas poursuivre les mammifères marins. La FFV a créé un partenariat avec l'association pour une plaisance responsable pour collecter et recycler des épaves de bateaux appartenant aux clubs de voile. Le pôle de voile de Quiberon qui dépend du Ministère des sports et la FFV produit des outils de communication comme des livrets jeunes enfants et des affiches. Les clubs encouragent les pratiquants à utiliser des applications de sciences participatives comme Obsenmer (Mammifères marins). Les applications C mon spot (<https://c-monspot.fr/>) ou l'appli Nav&Co (propose des cartes marines gratuites) présentent les habitats et espèces marines présentes sur les zones et des infos sur l'environnement en général. Elles peuvent être utilisées par les plaisanciers notamment.

**Olivier Abellard** : est-ce qu'il y a des outils produits par le centre national qui peuvent être utilisés par les centres locaux. Et est-ce que vous utilisez des applications comme CMonSpot ou Nav&Co ?

- ➔ L'école de voile de Quiberon dépend du Ministère des sports et non pas de la Fédération. Il existe des outils, notamment des petits livrets remis aux enfants. On essaie également de sensibiliser les parents sur la taille des coquillages qui peuvent être ramassés etc. On encourage nos moniteurs à utiliser Obsenmer.

**Sébastien Bresson** : Les pratiquants 'à problème' sont souvent des pratiquants isolés/indépendants en effet, et moins ceux appartenant à la fédération. Il est plus difficile de dialoguer avec les indépendants, et cela retombe souvent sur les pratiquants organisés.

### Activités nautiques sous-marines

*Intervention de Pauline Blanchard (OFB)*

**Thierry Amor** : Il existe une charte du plongeur responsable fait par l'association Longitude 181 – celle-ci concerne toutes les pratiques en amont et aval des plongées. Il existe également l'appli Bioobs <https://bioobs.fr/> pour enregistrer les observations et l'utilisation du site Doris. Les pressions principales des plongées restent les mouillages.

### Activités de plaisance

*Intervention d'Olivier Abellard (OFB)*

**Claude Bougault** : Les usagers craignent la création d'une société publique locale (SPL) pour regrouper les ports du département. La gestion qui sera faite des ports par cette structure interroge. Les usagers craignent globalement que les communes perdent la main sur leur port. De plus, la part des plaisanciers dans la gouvernance de cette structure n'est pas connue et génère des craintes.

La création de la SPL a été votée en octobre 2020. Les départements seront toujours majoritaires dans le processus de décision. La gestion des ports serait automatiquement relayée à la SPL après la fin de leur concession.

**André Hamon** : Le port de Dahouët (port départemental) n'envisage pas d'intégrer la SPL mais ce sera obligatoire pour les communes dont la concession arrive à échéance. Le département récupérera la gestion de ces ports.



**Louis Penhouët** : Les plaisanciers sont opposés à ce que les ports rentrent dans la SPL. L'argent public ne va pas dans les ports, ce sont les redevances des plaisanciers qui paient les ports. Le projet est une escroquerie.

**Magali Leclercq** : l'Etat (DDTM) dispose de crédits pour procéder à des enlèvements d'épaves et des fonds sont disponibles pour les nettoyages du DPM.

**Isabelle Helleu** : signale l'application « Eau là là, c'est beau la mer » <https://protegeonslamer.bzh> qui concerne aujourd'hui les sites N2000 de la Côte de granit rose et Trégor Goëlo (2019, 2021). Elle demande si cette application pourrait être élargie aux sites N2000 de SBE et CECF.

**André Hamon** : Dahouët a été labellisé Port Propre : nous serions intéressés pour des outils de sensibilisation. Il souhaite une mise en relation et une éventuelle extension de la démarche Eau là là, c'est beau la mer ».

**Olivier Abellard** : Effectivement pourquoi pas étendre cette initiative sur ces sites. Il faudrait voir comment procéder et obtenir l'accord des créateurs du site.

**Claude Bougault** : nous publions un guide de bonnes pratiques (5000 guides par an) pour la pêche (à pied et de plaisance) et nous avons cette année un document plus ludique pour sensibilisation des enfants. C'est au niveau du département que ceci est fait.

**Morgane Oisel** : Saint Guimond n'est pas un port. C'est une cale pour mouillages. En revanche des problèmes de vols de moteur sont signalés. La zone de mouillage est moins fréquentée désormais.

## Survol aérien

### *Intervention de Pauline Blanchard (OFB)*

**Yann Février** : la demande faite à la Préfecture pour des survols drone (24 h avant je crois) est-elle évaluée sur des critères environnementaux ? ou uniquement sécurité/zonage réglementaire/type de survol ?

→ La PREMAR indique c'est au moins 5 jours avant que la déclaration doit être faite.

**Morgane Oisel** : Le survol aérien ne fait pas partie de la liste des activités nécessitant une obligation d'évaluation des incidences. Dans certains cas toutefois, lorsque le projet est connu, Saint Briec Armor Agglomération propose un accompagnement.

**Michel Blain** : le problème c'est les particuliers qui viennent et essaient de filmer les falaises du Cap Fréhel. Peut-on informer de l'interdiction au Cap Fréhel par panneaux etc. ?

**Yann Février** : peut-on parler maintenant du récent saut en kite du cap Fréhel ? (survol aérien ou kite-surf ?) : aspect communication notamment. Il y a un gros problème de communication ou réponse en tout cas sur cet événement. Les gens se demandent réellement à quoi servent les outils réglementaires. Beaucoup de questions et de remarques et de critiques des ornithologues de toute la région sur cette affaire mais aussi de pratiquants respectueux. Et manque de visibilité de N2000 notamment... Cet événement pointe des problèmes réglementaire, des problèmes de crédibilité de notre travail commun... et fragilise globalement la démarche.

**Philippe Quéré** : explique que beaucoup de pratiquants sont bien respectueux des sites et prennent la précaution de se renseigner auprès des gestionnaires d'espaces protégés. En revanche, beaucoup de particuliers ont des pratiques qui posent problème sur des secteurs sensibles et à fort enjeu pour l'avifaune. Il y a des comportements des particuliers qui profitent de l'absence d'un cadre réglementaire et font des vols qui sont sensibles par rapport à la faune. Nous travaillons sur une réglementation d'usages pour limiter et verrouiller certaines activités qui peuvent être très importantes qui changent les falaises qui sont une zone de quiétude naturelle en zone de loisirs.

Il précise pour information - d'ores et déjà d'un opérateur drone professionnel - que le délai de déclaration 24h à l'avance fait que le temps d'instruction est trop court et pas de retour concernant leur déclaration dans les temps.

**Morgane Oisel** indique que la préoccupation est identique dans le site de la RNN Saint Brieuc. Il y a un arrêté préfectoral qui interdit l'usage de drones dans la réserve, mais il y a un vide réglementaire, et les pratiques individuelles rendent la sensibilisation difficile.

## Manifestations nautiques

### *Intervention de Pauline Blanchard (OFB)*

**Olivier Abellard** : propose de rappeler le rôle du tandem gestionnaire – services de l'état pour faciliter la réalisation des évaluations des incidences.

- **Pauline Blanchard**: le dossier d'évaluations d'incidences est déposé à la DDTM. Le porteur de projet discute avec la DDTM et/ou le gestionnaire afin de discuter les potentielles interactions entre l'évènement et les habitats et espèces Natura 2000. Il peut alors être recommandé des modifications de l'évènement tels que des évitements etc.
- **Morgane Oisel** : il est intéressant de contacter les gestionnaires le plus en amont possible pour bien gérer l'évènement et qu'il ait un moindre impact.
- **Claire Tréhet** : Aspect réglementaire de Natura 2000 – effectivement c'est obligatoire. Mais c'est différent pour les simples déclarations qui arrivent 24h ou 48h avant l'évènement, cela est difficile de prendre les enjeux en compte. Nous insistons pour que les porteurs de projet contactent les animateurs N2000 car ce sont eux les meilleurs placés pour discuter des enjeux écologiques. Sur les aspects de drone c'est la grosse difficulté, nous n'avons pas de réglementation en place pour les particuliers.

## Manifestations terrestres

### *Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

**Aurélien Pierre et Morgane Oisel** : Deux manifestations majeures sont à signaler sur CECF : Estivales de volley et les trails dont le trail Landes et Bruyères. Sont également signalés les trails, raids et marches sportives. La CDESI, le CROS Bretagne, la fédération d'athlétisme sont en lien avec les services de l'Etat et les gestionnaires des sites N2000 pour préparer les évaluations d'incidences de ces manifestations. Plusieurs bonnes pratiques sont envisagées pour limiter les impacts. Sur Saint-Brieuc Est, les manifestations sont notamment les trails, les marches nordiques, randonnées et jumping. Chaque année une réunion de planification de ces différents évènements est organisée.

**Yves Tombette** : L'association Landes & Bruyères s'est rapprochée du CROS et a établi un pré-diagnostic pour essayer de tendre vers un développement durable et une bonne qualité lors de l'organisation de trails.

**Morgane Oisel** : Les organisateurs de trails font face à une demande croissante dans le département. On voit qu'il y a une bonne réactivité des associations à l'initiative de ces manifestations pour intégrer les sujets environnementaux dans l'organisation. Sur Saint-Brieuc Est, l'association Dunes et Bouchots est très investie pour proposer des actions visant à limiter les impacts. Le gestionnaire du site organise également des actions de sensibilisation sur la sensibilité des sites N2000.

**Cévina Pelloin** : le CROS, association 1901, est un organe déconcentré du comité National Olympique et Sportif Français. Le CROS travaille en lien avec les 4 CDOS. C'est un engagement éthique des organisateurs. Il est proposé une approche évènement par évènement. Le CREC est un outil co-piloté par la DRJSCS, la région Bretagne et le CROS Bretagne. La charte est organisée autour de 3 axes. Le CROS

est en contact localement avec le Club de voile d'Erquy et l'association Landes et Bruyères. La signature de la charte permet à l'organisateur de l'événement d'avoir une identité certifiant une approche soucieuse de l'environnement et du développement local mais aussi et surtout bénéficiant d'un accompagnement individuel pour préparer l'événement et les suivants (conseil, évaluation partagée). Il bénéficie aussi de visites de site et d'un accompagnement collectif en lien avec le collectif des festivals et manifestations culturelles.

L'appui du CROS se concrétise aussi par la diffusion d'information, la sensibilisation des organisateurs, la veille sur les thématiques restauration, et les bénévoles. Il existe un guide de terrain Impact ZERO toujours d'actualité. Le CROS peut également orienter les organisateurs vers les réseaux d'experts. Il a mis en place le réseau des bases sports de nature en Bretagne intérieure.

Les organisateurs peuvent mener des actions de sensibilisation auprès des publics de concurrents, spectateurs, bénévoles via différents outils (animations, affichages, expositions) mais aussi organiser des actions concrètes.

Plus d'info sur le site du CROS : <http://sport-bretagne.fr/sujet/rsodeveloppement-durable/>

## Chasse

*Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

*Intervention de Romain Pardoën (FDC 22)*

**Romain Pardoën** : sur le site de Saint-Brieuc Est il y a 13 territoires de chasse et 283 ha sur le site N2000 lui-même. Dans le 22, il y a des 9000 chasseurs qui peuvent chasser sur plusieurs sociétés de chasse. Sur Cap d'Erquy – Cap Fréhel il y a 12 territoires de chasse avec seulement 929 ha de zone chassés sur le site N2000, notamment la commune de Plévenon. Sur le cap d'Erquy, une convention signée avec le CD22 et la DFX 22 permet l'exercice de la chasse sur 173 ha appartenant au département selon des conditions convenues (jours et horaires convenus à l'avance surtout pour le grand gibier). Une démarche a été engagée pour créer une zone de chasse et de faune sauvage facilitant l'intervention des agents de l'OFB. Sur le DPM, la chasse est pratiquée. Une association, l'ACGE22, est amodiatrice du DPM pendant 9 ans. Il y a 150 adhérents. L'essentiel pratique la chasse au gabion (Baie de Lancieux). Sur Saint Brieuc Est, les pratiquants sont à la passée, à la botte ou de nuit (au hutteau). L'exercice de la chasse est cadré par un arrêté réglementaire départemental. Sur le DPM la chasse est autorisée d'aout à janvier (chasse de passée du matin et du soir).

**Michel Blain** : Le groupe mammalogique breton a une application pour les chasseurs. Ils peuvent renseigner les présences de mammifères sauvages sur le territoire.

→ **Romain Pardoën** : Plusieurs adhérents et salariés l'utilisent. Ils ont participé aux suivis organisés par la fédération et ses bénévoles. L'association fait remonter les informations de terrain que recensent les bénévoles. Les pratiquants sont aussi impliqués dans l'observatoire des mammifères de Bretagne aussi.

**Olivier Abellard** : vous dites qu'il y a un nombre limité de pratiquants sur le DPM ? Dans le cadre des plans de gestion adaptatives, est-ce que localement une fédération pourrait prendre des dispositions particulières pour la chasse d'espèces qui ne sont pas en bon état de conservation.

**Romain Pardoën** : Il existe un comité de gestion adaptative. Des espèces peuvent être soumises à une gestion adaptative. La Barge à queue noire et le Courlis cendré, par exemple, sont soumis à des plans de gestion adaptative et ont un quota de prélèvement quota à zéro, c'est-à-dire que la chasse est fermée pour ces espèces. Pour la chasse au gabion dans la baie de Lancieux, les prélèvements sont limités à 25 pièces toutes espèces confondues. Tous les adhérents, quel que soit leur mode de chasse, doivent remonter en fin de saison leur carton de prélèvement pour que l'association puisse faire un bilan de la saison de chasse sur le DPM. Il est possible que la fédération restreigne la chasse sur certaines espèces jugées problématiques.

## Promenade et randonnée

*Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

**Aurélien Pierre et Morgane Oisel** : Sur CECF, il existe des sentiers pour les piétons (jusqu'à millions de passage sur cap d'Erquy par an) et les cavaliers (sentiers Equibreizh). Pour les vélos-routes, il existe la vélo-route maritime.

Sur Saint-Brieuc Est, un suivi par éco-compteurs sur plusieurs sites comme Bon Abri, ou Ville-Berneuf avec des chiffres oscillant entre 160000 et 80000 passages/an notamment sur la Ville-Berneuf. La vélo-route maritime concerne peu le site N2000 (1 km). Les boucles équestres totalisent 20 km en site N2000. Les pratiques sont surtout des pratiques de randonnée.

**Eric Ravenet** : La fréquentation est canalisée sur des sentiers balisés. Elle concerne également le VTT et des sentiers spécifiques au trail sont désormais proposés. Le CD 22 intervient sur le PDIPR, un outil pour garantir la continuité des itinéraires (en dehors des zones publiques) ; environ 10% du linéaire total. Les propriétaires sont contactés par le CD22 pour obtenir leur accord (des conventions sont passées). Le département gère un plan de gestion de la randonnée qui intègre tous les acteurs pour harmoniser les pratiques et la gestion.

Localement le CD22 peut agir en particulier sur les ENS pour protéger les espaces particulièrement sensibles (fil, ganivelles,...). Sur le chemin de halage de Nantes à Brest des travaux de gestion de la végétation sont également réalisés par le CD22. Certaines actions sont également conventionnées avec le CDL pour les terrains leur appartenant.

**Morgane Oisel** : Un lien est fait avec le département pour mettre en place des linéaires ouverts. Un sujet de réflexion est d'identifier des itinéraires bis qui soient moins impactants pour l'environnement et permettent la continuité des circuits en toute sécurité. La définition d'alternatives à plus ou moins long terme sera un sujet inévitable à l'avenir.

## Pêche récréative

*Intervention d'Olivier Abellard (OFB)*

**Claude Bougault** : souligne l'intérêt de l'application Fishfriender pour déclarer les prélèvements de bar et les captures d'espèces sous taille remises à l'eau. La FFNP 22 souhaite promouvoir cet outil dès 2021. En 2022, une expérimentation va être menée sur certaines zones pour la déclaration des prises de pêche récréatives en mer. Une application « Carnet de pêche » a été développée à destination des pêcheurs plaisanciers. Elle fait face à des réticences de la part de plaisanciers qui n'ont pas ou n'utilisent pas de smartphone. L'expérimentation concernera le bar dans un premier temps et pourrait s'élargir à d'autres espèces.

Des kits de bonnes pratiques sont distribués pour sensibiliser les pêcheurs récréatifs. Comme les années précédentes, la FFNP 22 continuera à diffuser ses outils d'information comme le pied à coulisse et le guide de bonnes pratiques de la pêche récréative.

## Activités culturelles et pédagogiques

*Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

**Aurélien Pierre et Morgane Oisel** : présentation rapide des principaux chiffres et sites. Pas de question.

## Prochaines étapes

Un dernier groupe de travail sur les activités socio-économiques est prévu le 30 mars sur le tourisme et l'aménagement du territoire.

Le comité de pilotage est la prochaine étape de validation de l'état des lieux pour les deux documents d'objectifs.

## Coordonnées des chargés de mission N2000

**Morgane Oisel** : thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est et activités humaines terrestres GT 4, 5 et 6

[morgane.oisel@sbaa.fr](mailto:morgane.oisel@sbaa.fr) 02 96 68 23 58

**Aurélien Pierre** : thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel activités et humaines terrestres GT 4, 5 et 6

[natura2000revision@caperquyfrehel.fr](mailto:natura2000revision@caperquyfrehel.fr) 02 96 41 50 83

**Marion Collin** : thématique habitats marins

[marion.collin@ofb.gouv.fr](mailto:marion.collin@ofb.gouv.fr) 02 33 69 20 81

**Pauline Blanchard** : thématique oiseaux marins, poissons amphihalins et activités humaines en mer GT 5

[pauline.blanchard@ofb.gouv.fr](mailto:pauline.blanchard@ofb.gouv.fr) 02 40 13 40 20

**Olivier Abellard** : thématique mammifères marins et activités humaines en mer GT 4, 5 et 6

[olivier.abellard@ofb.gouv.fr](mailto:olivier.abellard@ofb.gouv.fr) 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT2, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

➔ onglet Espace d'échange





# Natura 2000

## « Baie de Saint-Brieuc Est »

## « Cap d'Erquy-Cap Fréhel »

# Groupe de Travail

# Activités récréatives

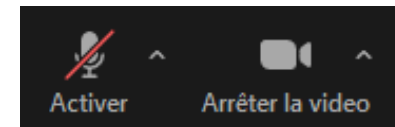
jeudi 11 mars 2021



# Rappels pour visioconférence

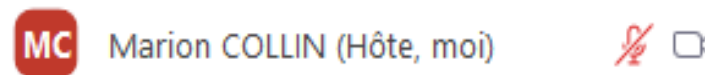
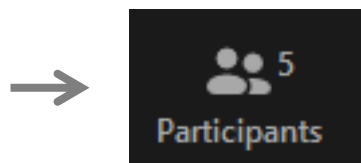
## Activer/Désactiver micro et caméra

Désactivez votre micro quand vous n'intervenez pas – pour éviter les bruits parasites



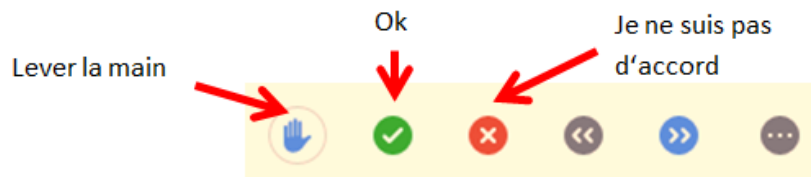
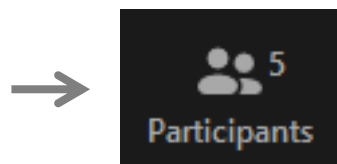
## Changez votre nom

Pour simplifier les interventions et établir la liste des participants



*Trouvez votre nom – clic bouton bleu 'Plus' – 'Renommer'*

## Pour réagir et poser des questions



*Etes-vous d'accord pour l'enregistrement du GT?*

***Tour de table***





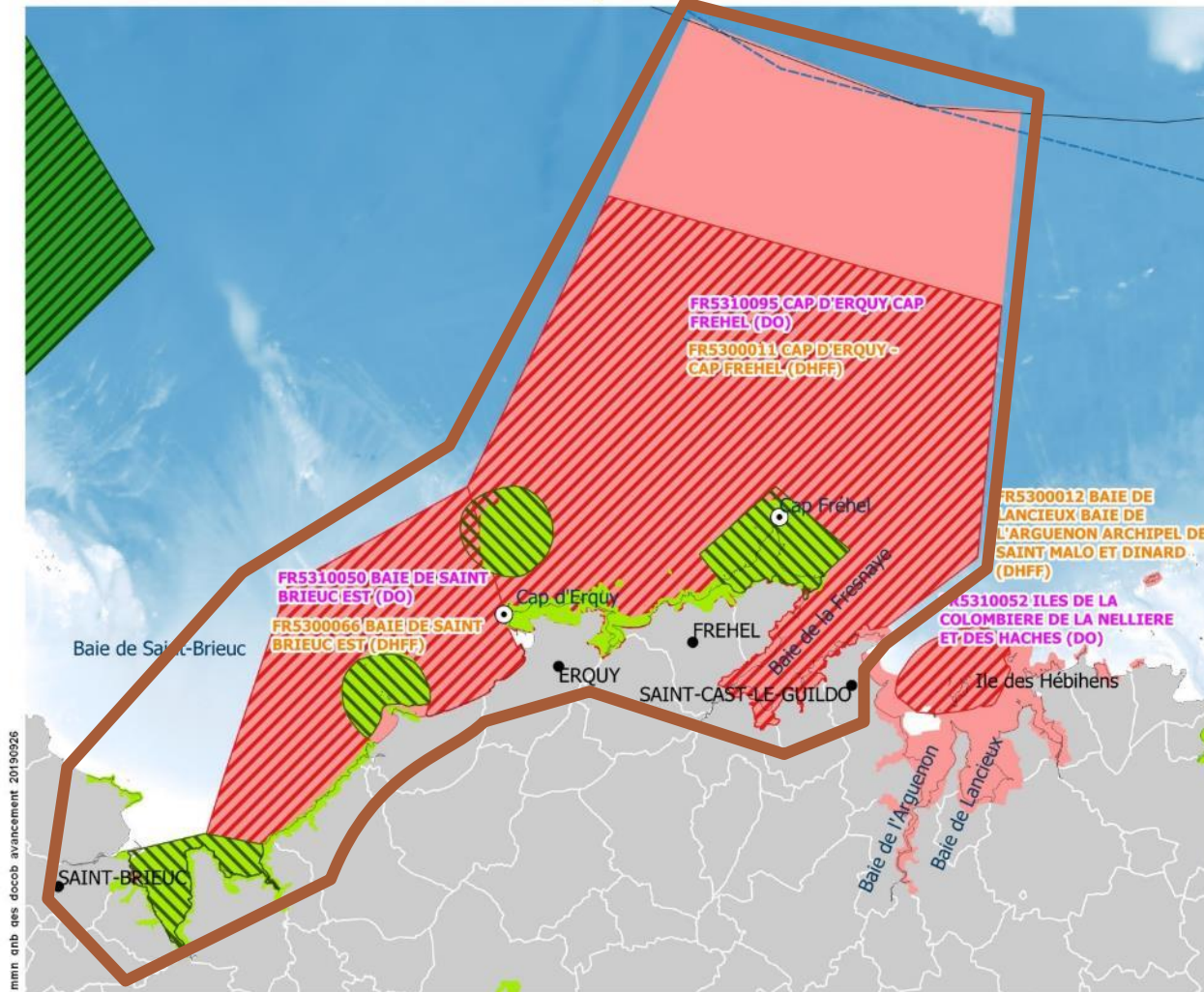
# GOLFE NORMAND BRETON

## État d'avancement des documents d'objectifs Natura 2000

DOCUMENT  
DE TRAVAIL

EDITEE LE :

26/09/2019



### ANCIENS SITES NATURA 2000

#### > Directive oiseaux

validé

#### > Directive habitats faune flore

validé

### SITES NATURA 2000 ACTUELS

#### > Directive oiseaux

en cours

validé

#### > Directive habitats faune flore

en cours

validé

### Délimitations maritimes

— Délimitation des eaux territoriales ou limite du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral  
- - - Limite de compétence des préfets maritimes

0 5 10 kilomètres

0 2 4 milles nautiques

#### Sources des données :

- Périmètres AMP : MNHN, 2006 (anciens sites) ; BD AMP, 2019 (sites actuels)
- Limites départements et communes : BD TOPO IGN
- Limites pays : Epi
- Délimitations maritimes : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008
- Bathymétrie : MNT à 100m SHOM, Ifremer & GEBCO, 2014

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



# Diagnostic – Etat des lieux

## Synthèse des données existantes.

- Description environnement physique (en ligne)
- Description des enjeux écologiques du site / ZSC & ZPS (GT1)
- Description du contexte général et du cadre de gestion existant (GT 2)
- Hiérarchisation des enjeux écologiques et objectifs à long terme (GT3)
- **Description des activités et usages (GT 4, 5, 6)**





# Étapes de travail : diagnostic socio-économique

Précédent groupe de travail :

Groupe de travail n°4 : **mercredi 17 février 2021**

**Diagnostic socio-économique - activités halieutiques et industrielles**

Aujourd'hui

Groupe de travail n°5 : **jeudi 11 mars 2021**

**Diagnostic socio-économique - activités sportives et de loisirs**

Groupe de travail à venir :

Groupe de travail n°6 : **mardi 30 mars 2021 (à confirmer)**

**Diagnostic socio-économique – Tourisme et aménagement du territoire**

**COPIIL de Validation de tous les diagnostics  
fin avril 2021 (à confirmer)**

# Ordre du jour

## 1. Objectifs du GT 5

## 2. Liste des activités

- Activités balnéaires
- Activités nautiques motorisées
- Activités nautiques non-motorisées
- Activités nautiques sous-marines
- Plaisance
- Survol aérien
- Manifestations nautiques
- Manifestations terrestres
- Pêche récréative
- Chasse
- Promenade et randonnée
- Animations pédagogiques



Temps de discussion  
après chaque thématique

## 3. Conclusions et perspectives



## Objectifs de ce GT 5

- Sous objectif 1 : Identification des activités socio-économiques présentes sur le site N2000 (pratiques, emprise spatiale, chiffres clefs, intervenants de la filière,....)
- Sous objectif 2 : Identification des actions et leviers d'action des acteurs pour limiter les impacts sur les habitats et les espèces du site Natura 2000, partage d'informations





# Diagnostic des activités humaines

## Les éléments présentés dans les fiches activités

### Description de l'activité

- Définition
- Les pratiques

### L'activité sur le site Natura 2000

- Spatialisation de l'activité
- Acteurs et pratiquants
- Éléments quantitatifs
- Saisonnalité des pratiques

### Réglementation et encadrement de l'activité

- Gestion de l'activité
- Cadre réglementaire

### Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000

- Sur les espèces
- Sur les habitats

### Initiatives et leviers d'actions

- Réglementation et encadrement de l'activité en matière de protection de l'environnement
- Guide des bonnes pratiques

### Informations complémentaires

#### Bibliographie

- Documents
- Site internet consultés
- Relecture

# Site internet

## Espace d'échanges



Les documents de travail sont accessibles dans l'espace d'échange du site internet

<http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/diagnostic-socio-economique/gt-5-activites-recreatives-et-sportives>

<http://saint-brieuc-est.n2000.fr/espace-d-echanges/diagnostic-socio-economique/gt-5-activites-recreatives-et-sportive>



# Activités balnéaires

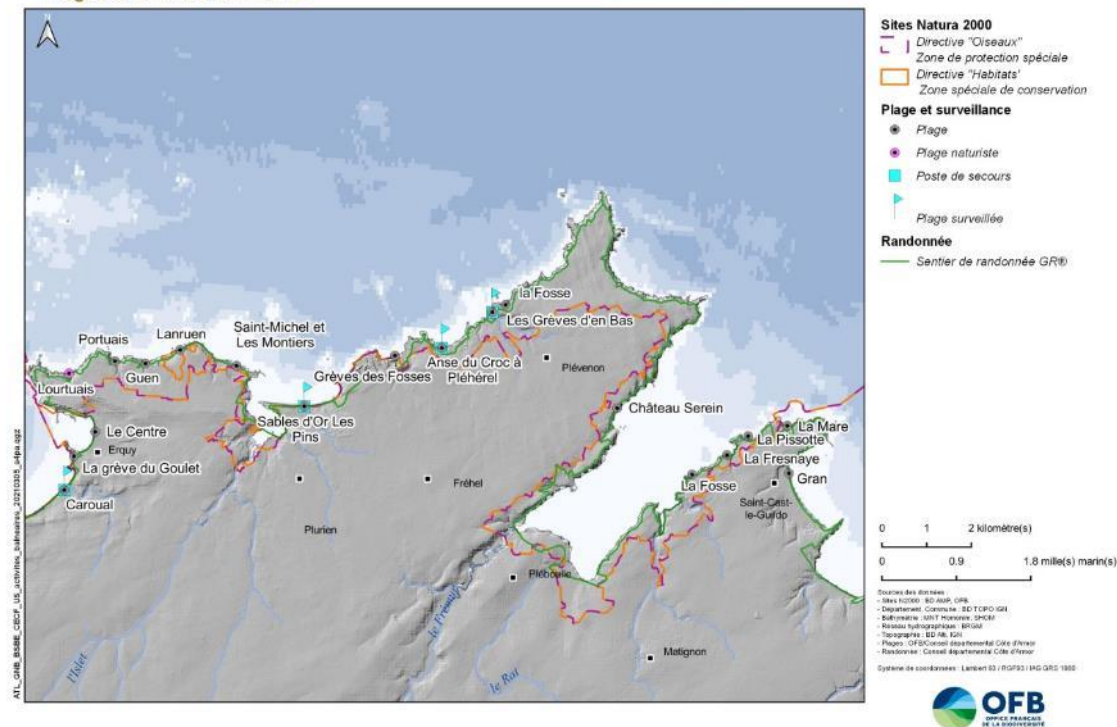
## Cap d'Erquy – Cap Fréhel

**SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"**  
Plages et activités balnéaires

**DOCUMENT DE TRAVAIL**



EDITEE LE : 05/03/2021



Critères Echelle	Nombre de plages	Chiffres d'affaires (M€)	Nb Emplois
Cap d'Erquy – Cap Fréhel	16	Pas d'information	Pas d'information

# Activités balnéaires

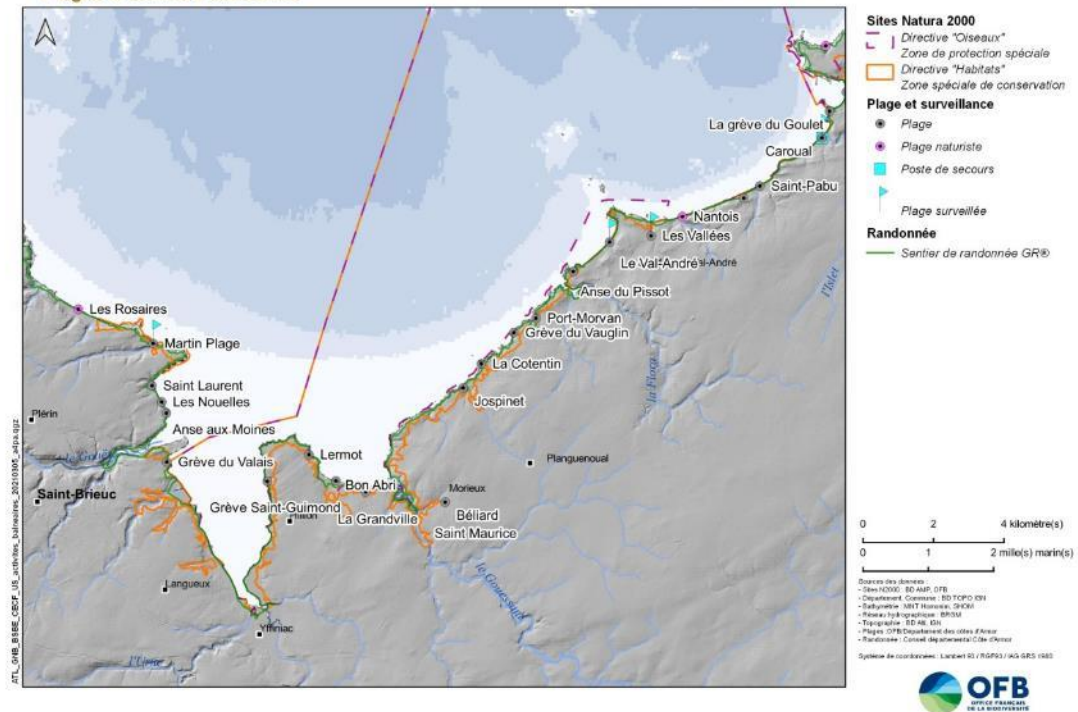
## Saint Briec Est

**SITES NATURA 2000 "BAIE DE SAINT-BRIEC EST"**  
Plages et activités balnéaires

**DOCUMENT DE TRAVAIL**



EDITEE LE : 05/03/2021



Critères Echelle	Nombre de plages	Chiffres d'affaires (M€)	Nb Emplois
Baie de Saint Briec Est	26	Pas d'information	Pas d'information





# Activités balnéaires

## Pratiques

- **Baignade, repos et jeux de plages**
- **Activités récréatives** : promenade, observation,
- **Activités sportives** : courses à pied, longe-côte, volley, raquettes, cerf-volant..., kite surf, paddle, kayak.
- **Activités de découverte de l'environnement/estran**  
(ex : 48 sorties en groupes de 10-15 personnes en 2020 par Maison de la Baie d'Hillion)





# Activités balnéaires

---

## Intervenants et gestion de l'activité

**Collectivités territoriales** : Communes (zone des 300 m)

**Structures de représentation** : Office du tourisme

**Services de l'Etat** : délégation territoriale 22 de l'ARS Bretagne, DDTM/DML 22

**Organismes scientifiques et techniques** : Côte d'Armor Développement

# Activités balnéaires

## Exemples d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

- Information pour limitation perturbations
- Partage et l'organisation de l'espace
- Actions de sensibilisation au littoral
- Gestion des déchets
- Ramassage des algues vertes
- Label Pavillon bleu

## Autres sujets

- Evolution du trait de côte et risque de submersion marine (pb pour les campings et professionnels du tourisme) [http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=submersion\\_marine&service=DDTM\\_22](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=submersion_marine&service=DDTM_22)
- Manifestations Sportives/Culturelles sur le DPM (cf. fiche dédiée)





# Activités balnéaires

---

**Questions - Discussions**

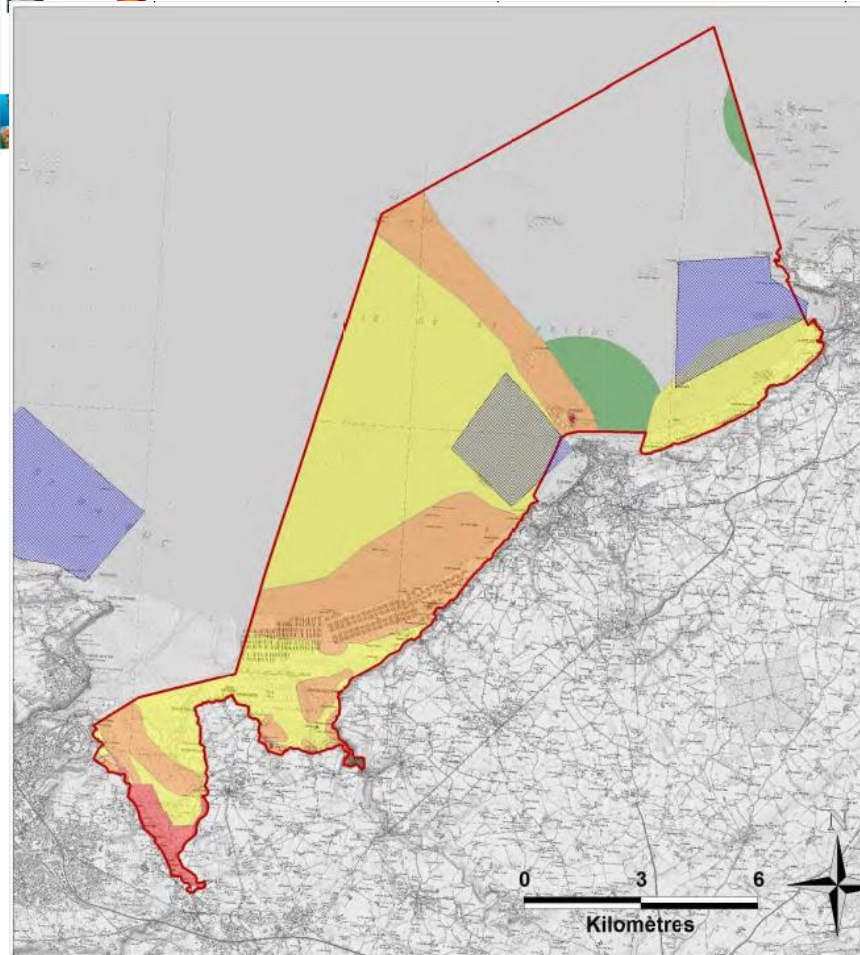


# Activités nautiques motorisées

## Baie de Saint-Brieuc Est :

- Zones de navigation face au port de **Dahouët**, des plages de **Caroual**, **Saint-Pabu** et la **Ville-Berneuf**.

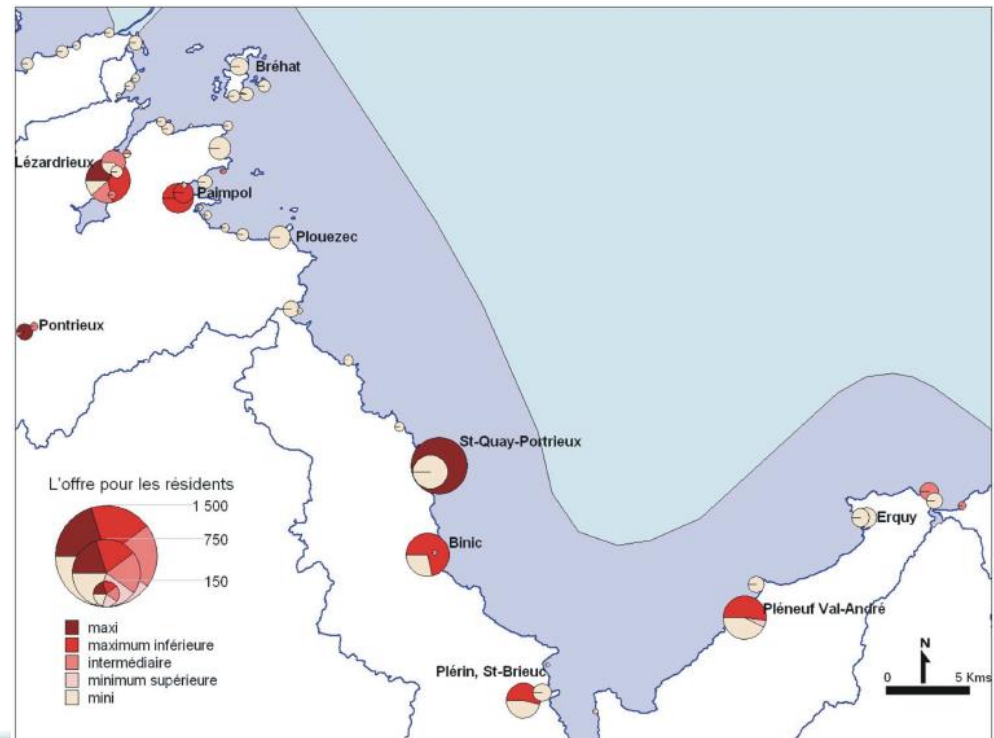
Activités peu pratiquées dans le site.



### Légende

- ZPS FR5310050
- Zones de sensibilité de Niveau 1
- Zones de sensibilité de Niveau 2
- Zones de sensibilité de Niveau 3
- Zones de sensibilité de Niveau 4

Zone de navigation

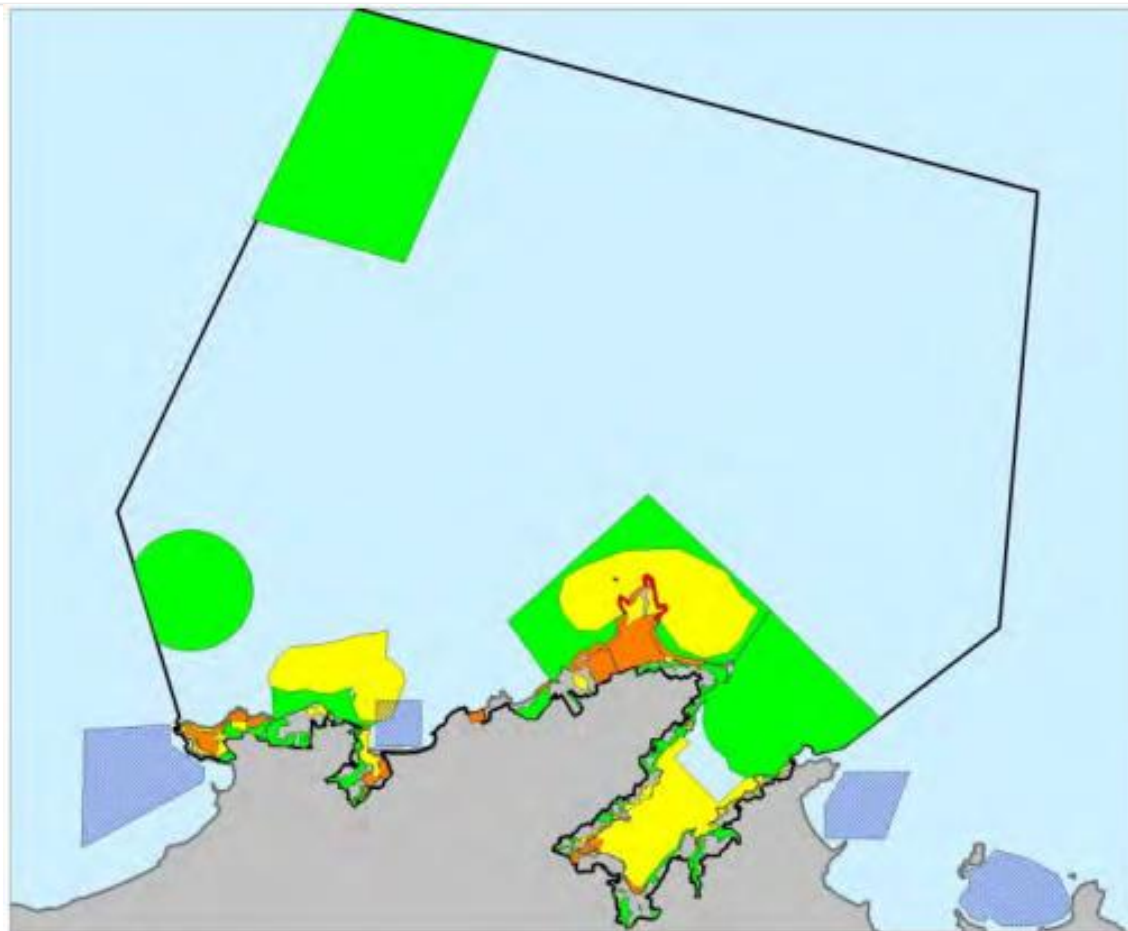


# Activités nautiques motorisées

## Cap d'Erquy Cap Fréhel :

- Zones de navigation face à la plage de **Sables-d'Or-les-Pins**.
- Randonnées en jet-ski **du Cap d'Erquy à l'îlot Saint-Michel** et de **Sables-d'Or jusqu'au Fort la Latte**.

Activités assez limitées dans le site.



### Légende

ZPS FR5310095



zones de navigation



0 km 2 km

zones de sensibilité de Niveau 1



zones de sensibilité de Niveau 3



zones de sensibilité de Niveau 2



zones de sensibilité de Niveau 4

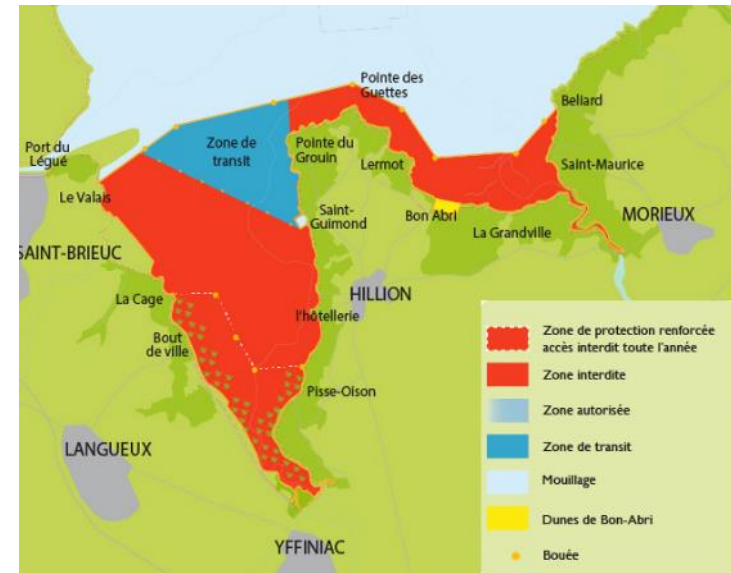


# Activités nautiques motorisées



## Informations particulières

- Les circuits de randonnées accompagnées en jet-ski doivent être **déclarés auprès de la DDTM**.
- Les jet-skis sont **interdits** dans la **réserve naturelle** de la baie de Saint-Brieuc, à l'exception de la zone de transit, et dans le **port de Dahouët**.
- La pratique du ski-nautique doit se dérouler **au-delà de la bande des 300 mètres** et dans les **chenaux de navigation autorisés**.
- Activité majoritairement pratiquée en **été** (juin à septembre)





# Activités nautiques motorisées



Cahier technique de l'éconavigation  
Pratiques et comportements  
en milieu marin

Avril 2012



Édité par  
100 rue de la République  
92100 Nanterre  
Tél : 01 47 37 70 00  
www.econav.org



<https://www.econav.org/ressources>

## Gestion de l'activité

- Fédération Française de Ski Nautique
- Fédération Française Motonautique
- Conseil Interfédéral des Sports Nautiques
- Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques

# Exemple d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

## Sensibilisation des pratiquants par des chartes et des cahiers techniques à échelle nationale.

<https://echo-mer.com/qui-sommes-nous/ressources-informatives/>

<https://www.unan.fr/dossiers-thematiques.html#article37>

<https://www.cefom.com/imgx/cefom/Charte-VNM.pdf>

**Engagez-vous en signant**  
**la charte de l'éco-marin**

Le mer est un patrimoine, un bien. Elle est de nos jours un lieu de loisir et de détente. Mais ce n'est pas tout. Elle est aussi un espace de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales. Elle est donc un espace à protéger et à respecter. Cette charte a pour but de sensibiliser les pratiquants de la plaisance à ces enjeux et de leur faire connaître les bonnes pratiques à adopter pour préserver ce patrimoine.

**AVIC**  
ASSOCIATION ECHO-MER  
100 rue de la République  
92100 Nanterre  
Tél : 01 47 37 70 00  
www.echo-mer.com/cefom/CharteVNM

**Code des bonnes pratiques des navigateurs de plaisance du Golfe du Lion**

Rédigé par l'Union Nationale des Associations de Navigateurs  
Partenarié par le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques

La Région Occitanie

<file:///C:/Users/pauline.blanchard/Downloads/500ffb249c511ce17d23fe8c325e1642.pdf>

**Port-Cros**  
**Charte de la plaisance au naturel**

La navigation de plaisance est un formidable moyen pour découvrir l'environnement marin, protéger le patrimoine, le paysage, l'histoire, la biodiversité, l'économie et le bien-être des habitants locaux, pour mieux profiter de leur espace naturel et préserver le plaisir de navigation. C'est pourquoi il est important que chacun ait conscience des enjeux et des bonnes pratiques à adopter pour préserver cet espace naturel et profiter pleinement de sa navigation.

Ministère de la Mer, de l'Équipement, du Transport et de la Pêche  
100 rue de la République  
92100 Nanterre  
Tél : 01 47 37 70 00

**Le code de bonne conduite EN VNM**

- Je respecte la réglementation maritime et les réglementations locales**
  - Obtenir et respecter le permis de navigation.
  - Avoir les papiers (permis, carte de circulation, attestation d'assurance).
  - Ne naviguer qu'en dehors de la limite des trois cents mètres.
  - Ne naviguer à vitesse réduite dans les ports et respecter strictement le ballage et les limitations de vitesse.
  - Ne naviguer pas à plus de deux milles maritimes d'un abri et ne naviguer pas la nuit.
- Je respecte l'environnement**
  - Ne jeter rien par-dessus bord, ni à terre, ni en mer.
  - Ne ne rien jeter par-dessus bord, ni à terre, ni en mer.
  - Ne ne rien jeter par-dessus bord, ni à terre, ni en mer.
- Je partage la mer**
  - Je respecte les autres plaisanciers en évitant de leur nuire sur les plages et au mouillage.
  - Je respecte les sites d'intérêt scientifique, patrimonial ou culturel.
  - Je ne navigue pas dans les zones de protection de la biodiversité.
  - Je ne navigue pas dans les zones de protection de la biodiversité.
- Je navigue responsable**
  - Je ne navigue pas dans les zones de protection de la biodiversité.
  - Je ne navigue pas dans les zones de protection de la biodiversité.
  - Je ne navigue pas dans les zones de protection de la biodiversité.
- Je respecte le matériel mis à ma disposition dans les ports**
  - Je ne jette rien par-dessus bord.
  - Je ne jette rien par-dessus bord.
  - Je ne jette rien par-dessus bord.
- Je navigue avec tout le matériel de sécurité**
  - Un équipement individuel de flottabilité (gilet) pour chaque personne à bord.
  - Un moyen de propulsion autonome pour chaque personne à bord.
  - Un dispositif de remorquage (perche) et un dispositif de bord de remorquage.
  - Un dispositif d'arrêt d'urgence (stop) et un dispositif de bord de remorquage.
  - Un dispositif de bord de remorquage (perche) et un dispositif de bord de remorquage.
  - Un dispositif de bord de remorquage (perche) et un dispositif de bord de remorquage.

**AVIC** **Kawasaki** **YAMAHA** **CEFOM**





# Activités nautiques motorisées

---

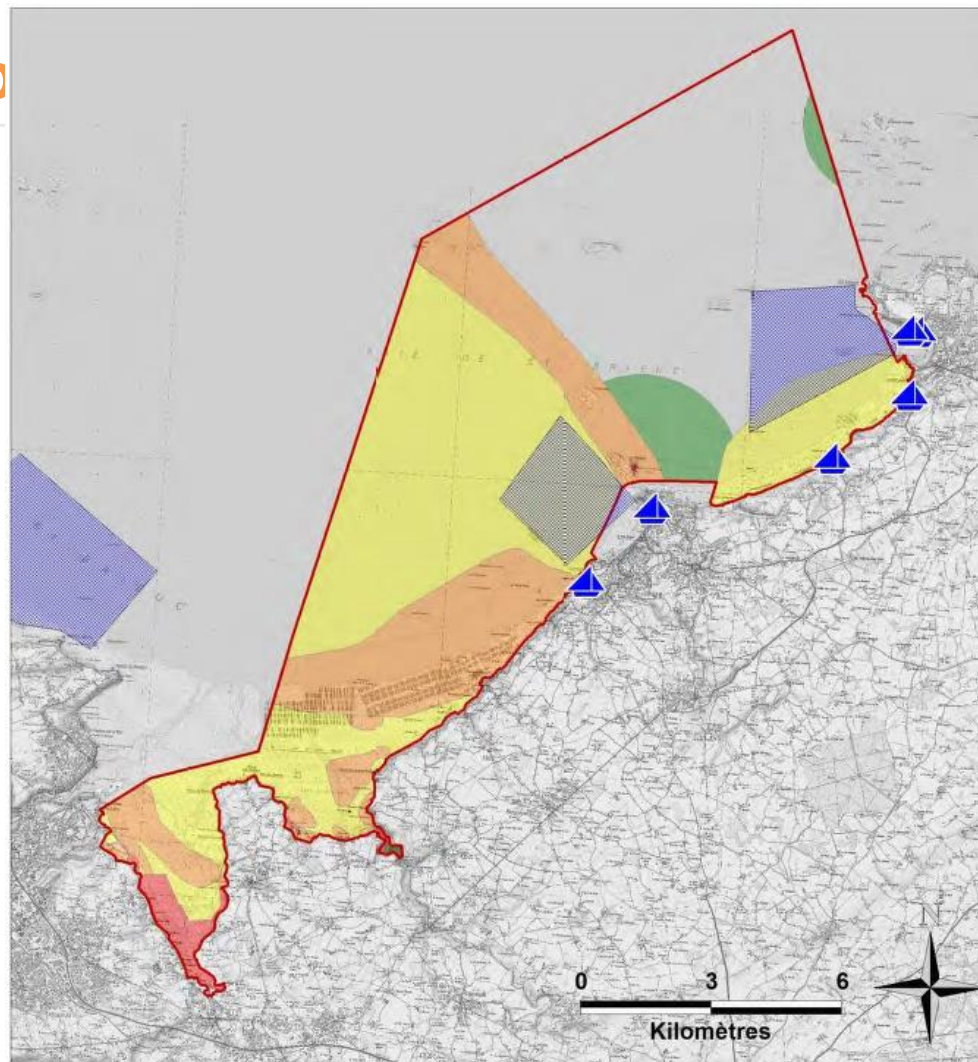
**Questions - Discussions**

# Activités nautiques no

Pratique depuis les clubs nautiques, les cales de mise à l'eau, les plages, les ports de plaisance.


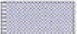
## Baie de Saint-Brieuc Est :

- Voile légère



### Légende

-  ZPS FR5310050
-  Zones de sensibilité de Niveau 1
-  Zones de sensibilité de Niveau 2
-  Zones de sensibilité de Niveau 3
-  Zones de sensibilité de Niveau 4

-  Base de départ pour la voile
-  Zone de navigation

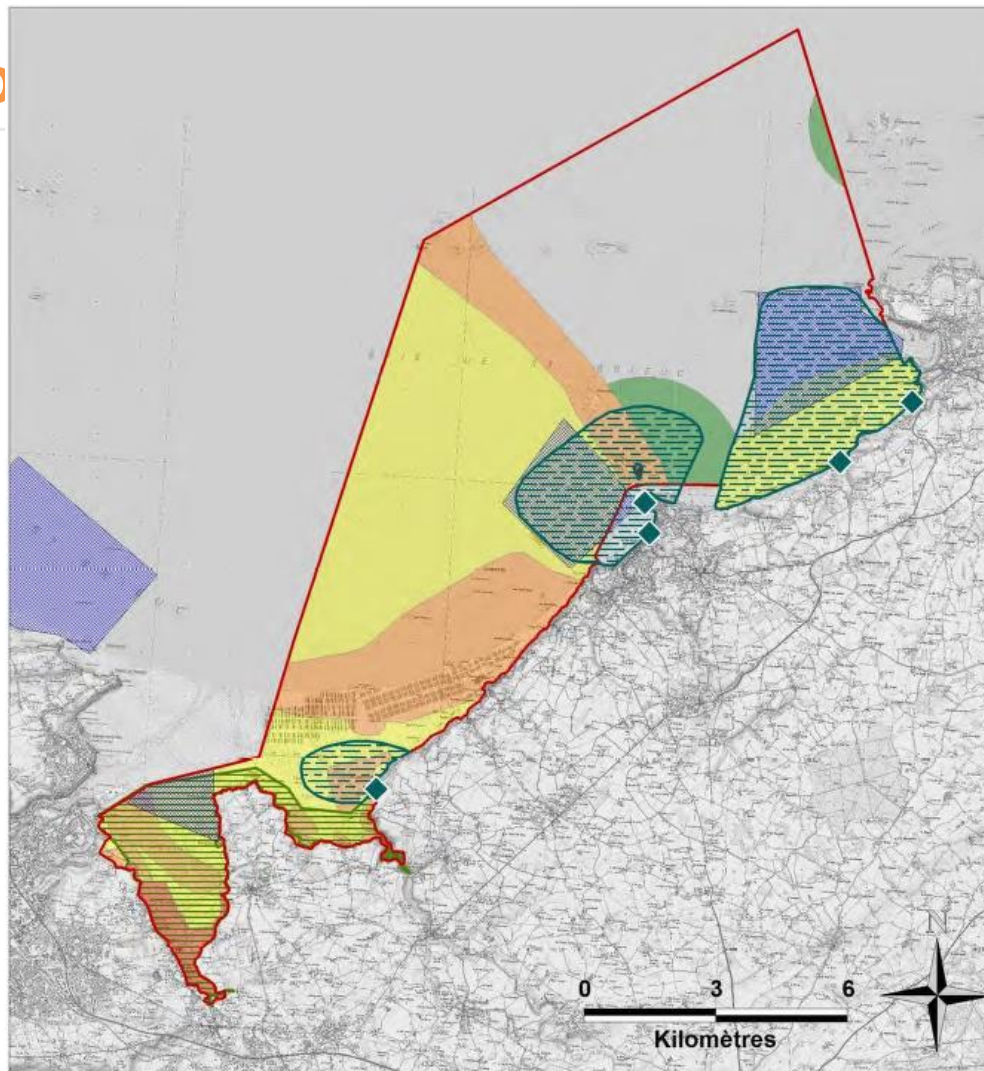


# Activités nautiques no










Pratique depuis les clubs nautiques, les cales de mise à l'eau, les plages, les ports de plaisance.

## Baie de Saint-Brieuc Est :

- Voile légère et planche à voile très pratiquées du port de Dahouët jusqu'à Caroual.



### Légende

 ZPS FR 5310050	 Point de départ pour le windsurf
 Zones de sensibilité de Niveau 1	 Zone de pratique du windsurf
 Zones de sensibilité de Niveau 2	 Zone de navigation
 Zones de sensibilité de Niveau 3	 Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc
 Zones de sensibilité de Niveau 4	

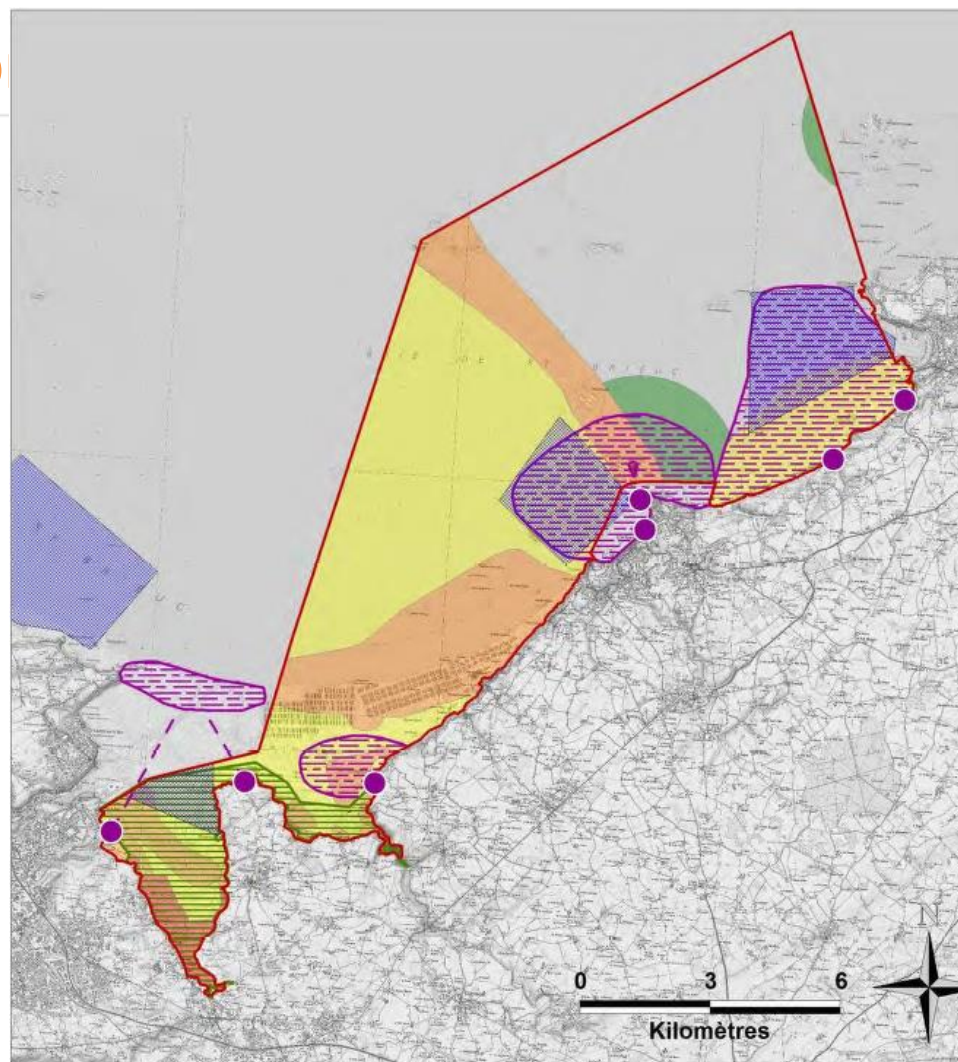


# Activités nautiques no






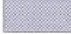




Pratique depuis les clubs nautiques, les cales de mise à l'eau, les plages, les ports de plaisance.

## Baie de Saint-Brieuc Est :

- **Voile légère et planche à voile** très pratiquées **du port de Dahouët jusqu'à Caroual**.
- **Kite surf** à **Béliard**, en fond de baie, des **Plages de Pléneuf-Val-André à Caroual**.



### Légende

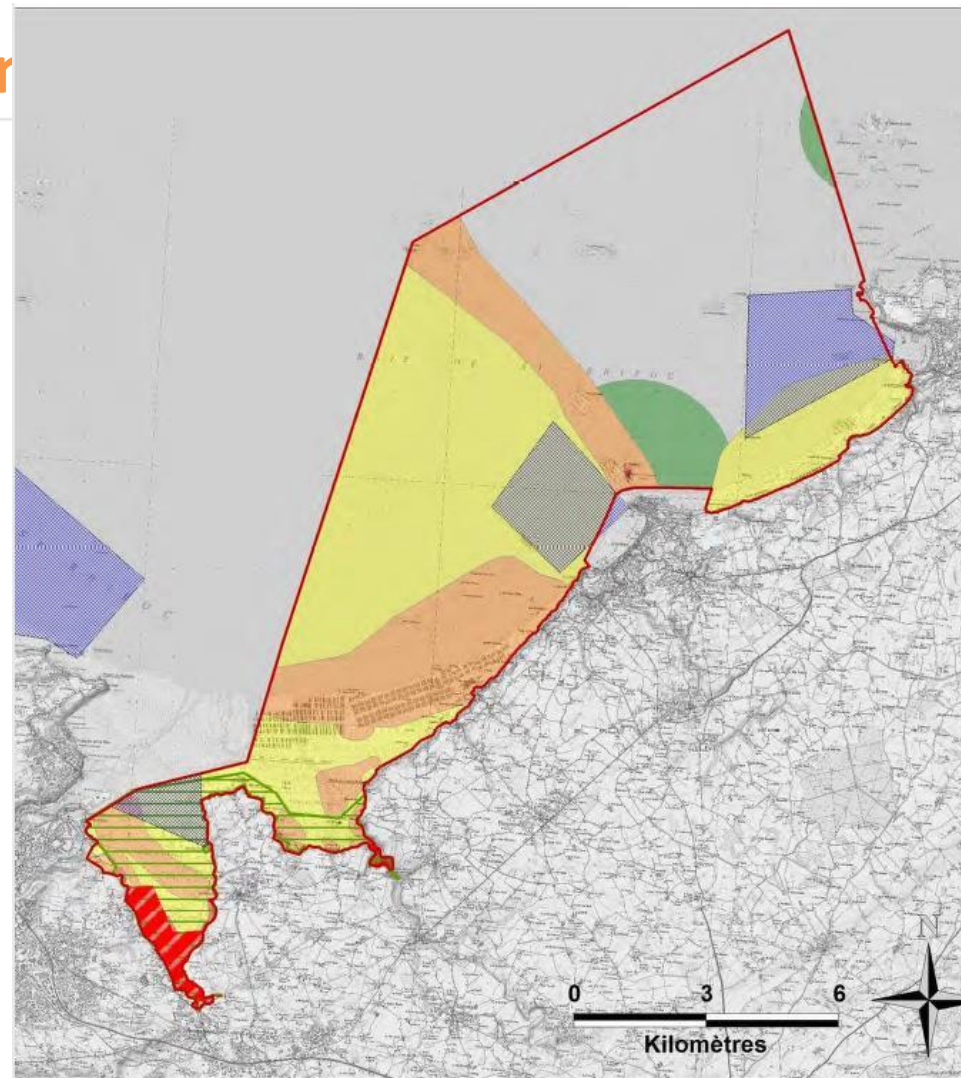
	ZPS FR 5310050		Point de départ pour le kitesurf
	Zones de sensibilité de Niveau 1		Zone de pratique pour le kitesurf
	Zones de sensibilité de Niveau 2		Zone de navigation
	Zones de sensibilité de Niveau 3		Accès kitesurf
	Zones de sensibilité de Niveau 4		Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc

# Activités nautiques nor

Pratique depuis les clubs nautiques, les cales de mise à l'eau, les plages, les ports de plaisance.

## Baie de Saint-Brieuc Est :

- **Voile légère et planche à voile** très pratiquées **du port de Dahouët jusqu'à Caroual**.
- **Kite surf** à **Béliard**, en fond de baie, des Plages de **Pléneuf-Val-André à Caroual**.
- **Kayak** entre **Morieux et Pléneuf-Val-André**, aux alentours du **Verdelet**, à **Dahouët**.



### Légende

ZPS FR5310050

Zones de sensibilité de Niveau 1

Zones de sensibilité de Niveau 2

Zones de sensibilité de Niveau 3

Zones de sensibilité de Niveau 4

Zone de navigation

Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc

Zone de protection renforcée de la Réserve naturelle



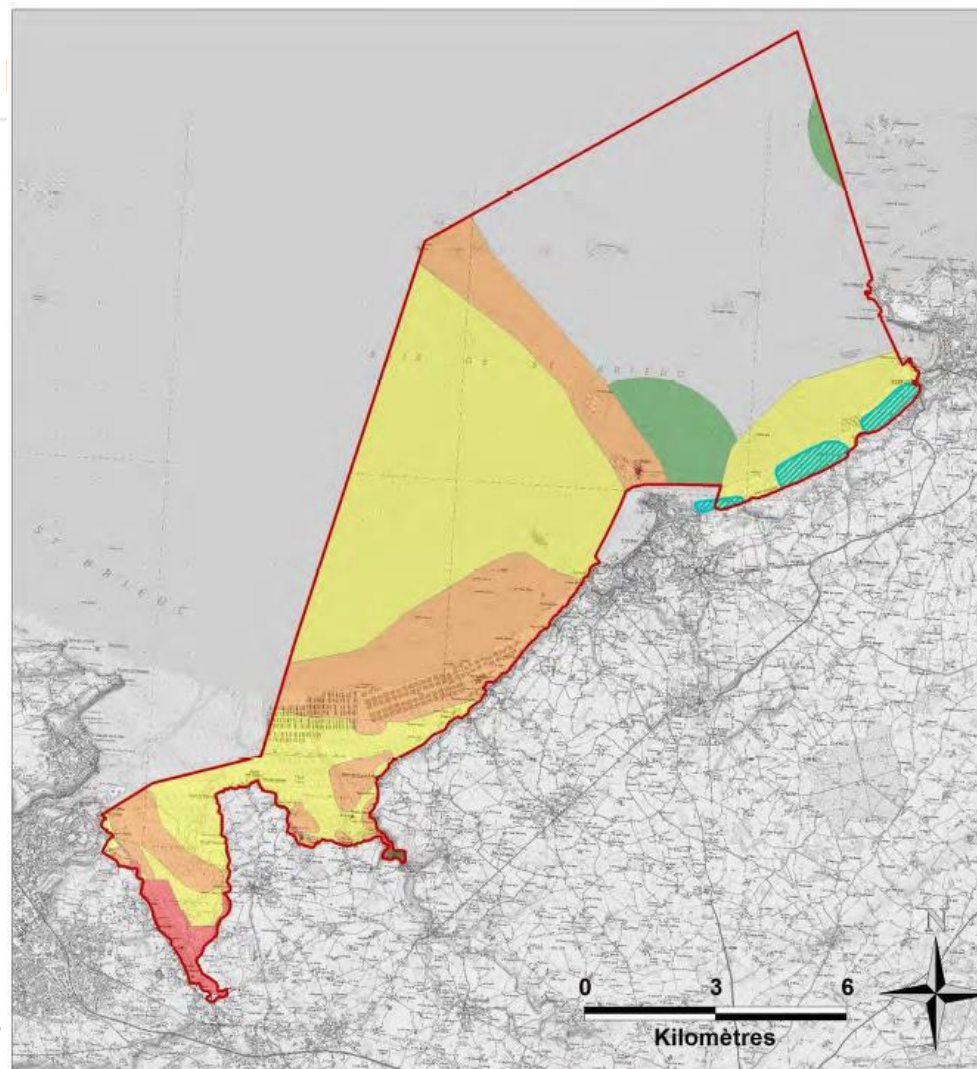


# Activités nautiques no

Pratique depuis les clubs nautiques, les cales de mise à l'eau, les plages, les ports de plaisance.


## Baie de Saint-Brieuc Est :

- **Voile légère et planche à voile** très pratiquées **du port de Dahouët jusqu'à Caroual**.
- **Kite surf** à **Béliard**, en fond de baie, des **Plages de Pléneuf-Val-André à Caroual**.
- **Kayak** entre **Morieux et Pléneuf-Val-André**, aux alentours du **Verdelet**, à **Dahouët**.
- **Surf**



### Légende

-  ZPS FR5310050
-  Zones de sensibilité de Niveau 1
-  Zones de sensibilité de Niveau 2
-  Zones de sensibilité de Niveau 3
-  Zones de sensibilité de Niveau 4

 Zone de pratique du surf

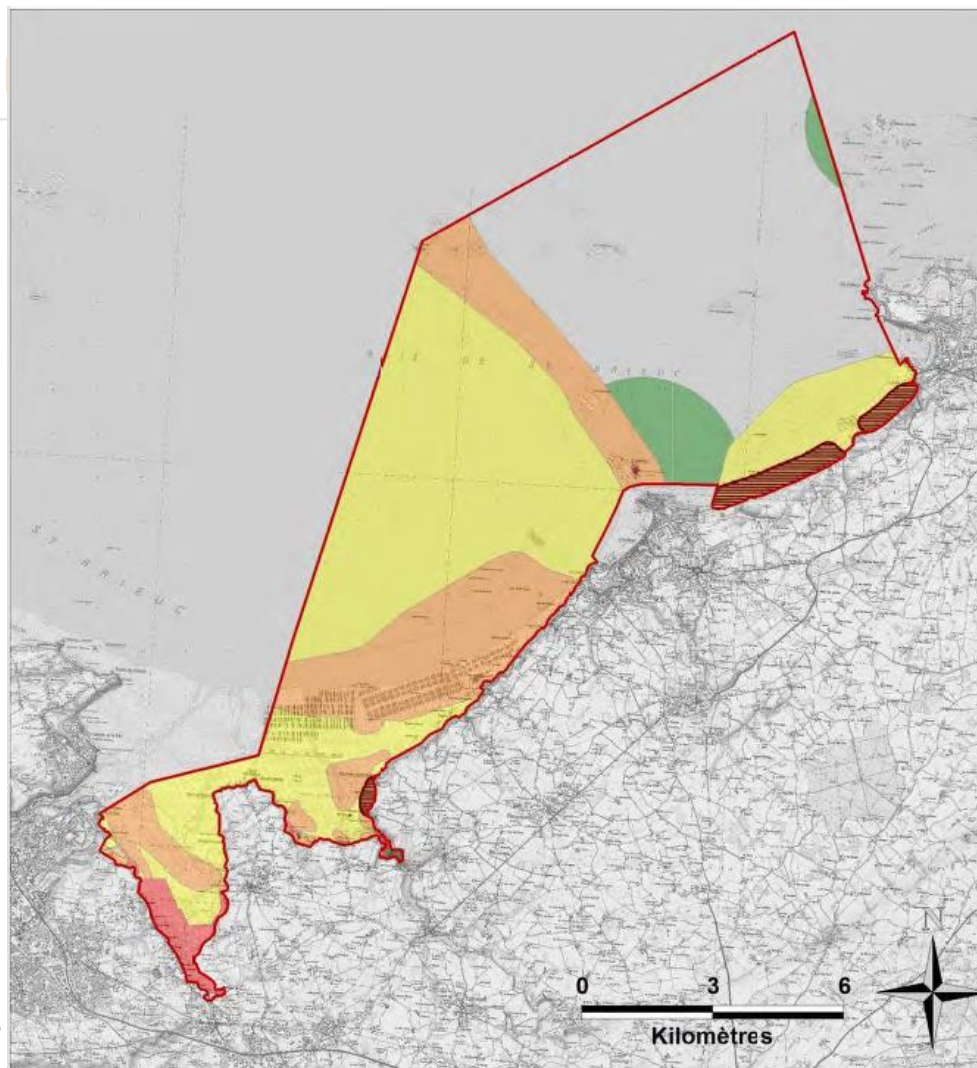


# Activités nautiques no

Pratique depuis les clubs nautiques, les cales de mise à l'eau, les plages, les ports de plaisance.


## Baie de Saint-Brieuc Est :

- **Voile légère et planche à voile** très pratiquées du port de Dahouët jusqu'à Caroual.
- **Kite surf** à Béliard, en fond de baie, des Plages de Pléneuf-Val-André à Caroual.
- **Kayak** entre Morieux et Pléneuf-Val-André, aux alentours du Verdelet, à Dahouët.
- **Surf et char à voile** des plages de Pléneuf-Val-André à Caroual.



### Légende

-  ZPS FR5310050
-  Zones de sensibilité de Niveau 1
-  Zones de sensibilité de Niveau 2
-  Zones de sensibilité de Niveau 3
-  Zones de sensibilité de Niveau 4

 Zone de pratique du char à voile et assimilés



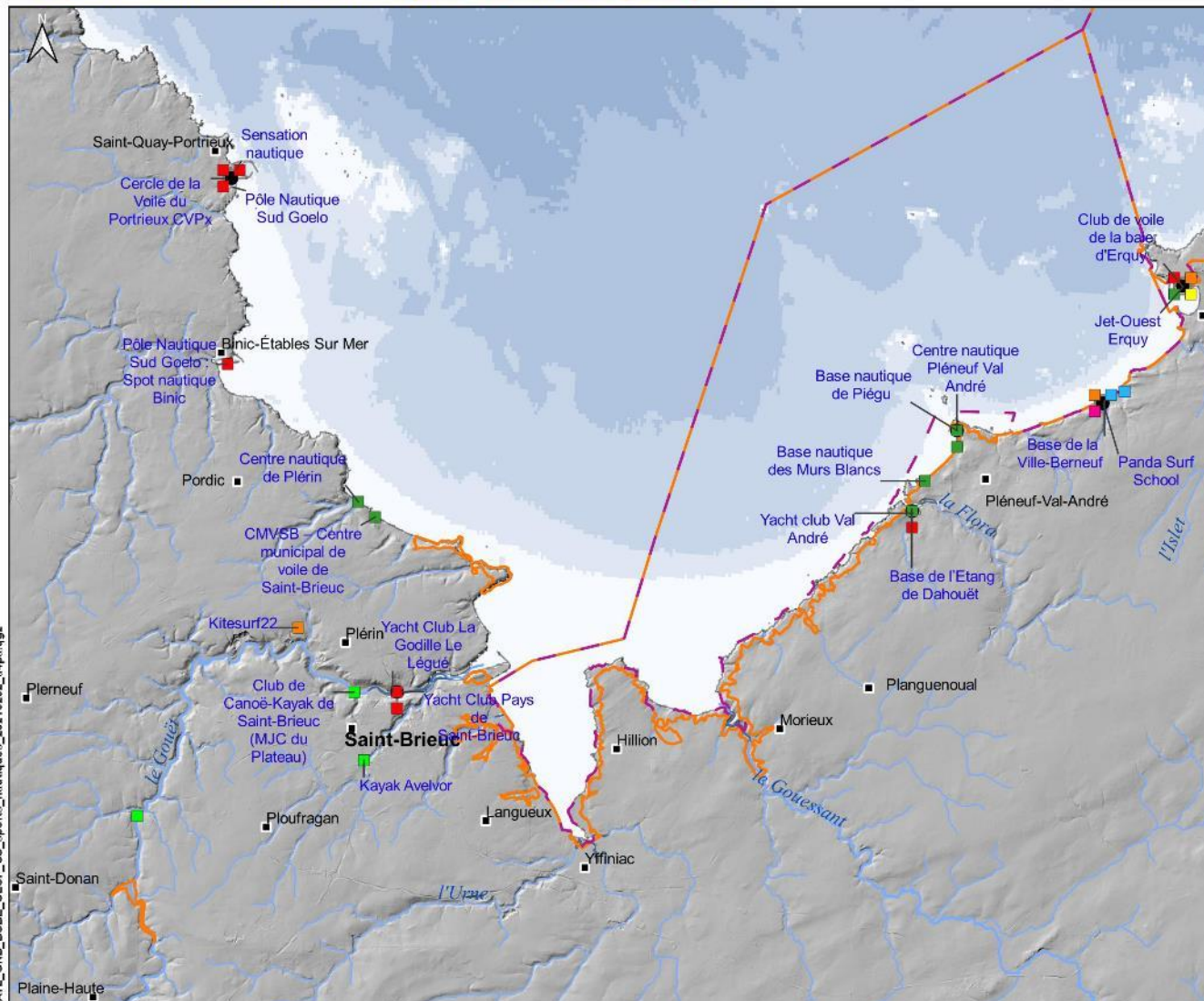


# Activités nautiques non-motorisées

## SITES NATURA 2000 "BAIE DE SAINT-BRIEUC EST" Localisation des clubs nautiques et activités pratiquées



EDITEE LE : 02/02/2021



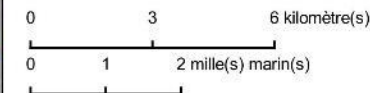
### Sites Natura 2000

- Directive "Oiseaux"
- Zone de protection spéciale
- Directive "Habitats"
- Zone spéciale de conservation

### Sports nautiques

#### Activité proposée par les clubs nautiques

- Voile habitable
- Voile légère et planche à voile
- Kitesurf
- Surf et paddle
- Canoë, kayak et aviron
- Char à voile
- Plongée



Sources des données :  
 - Sites N2000 : BD AMP, OFB  
 - Département, Commune : ED TOPO IGN  
 - Bathymétrie : MNT Harmonis, SHOM  
 - Réseau hydrographique : BRGM  
 - Topographie : BD ALI, IGN  
 - Activité des clubs nautiques : OFB, 2020

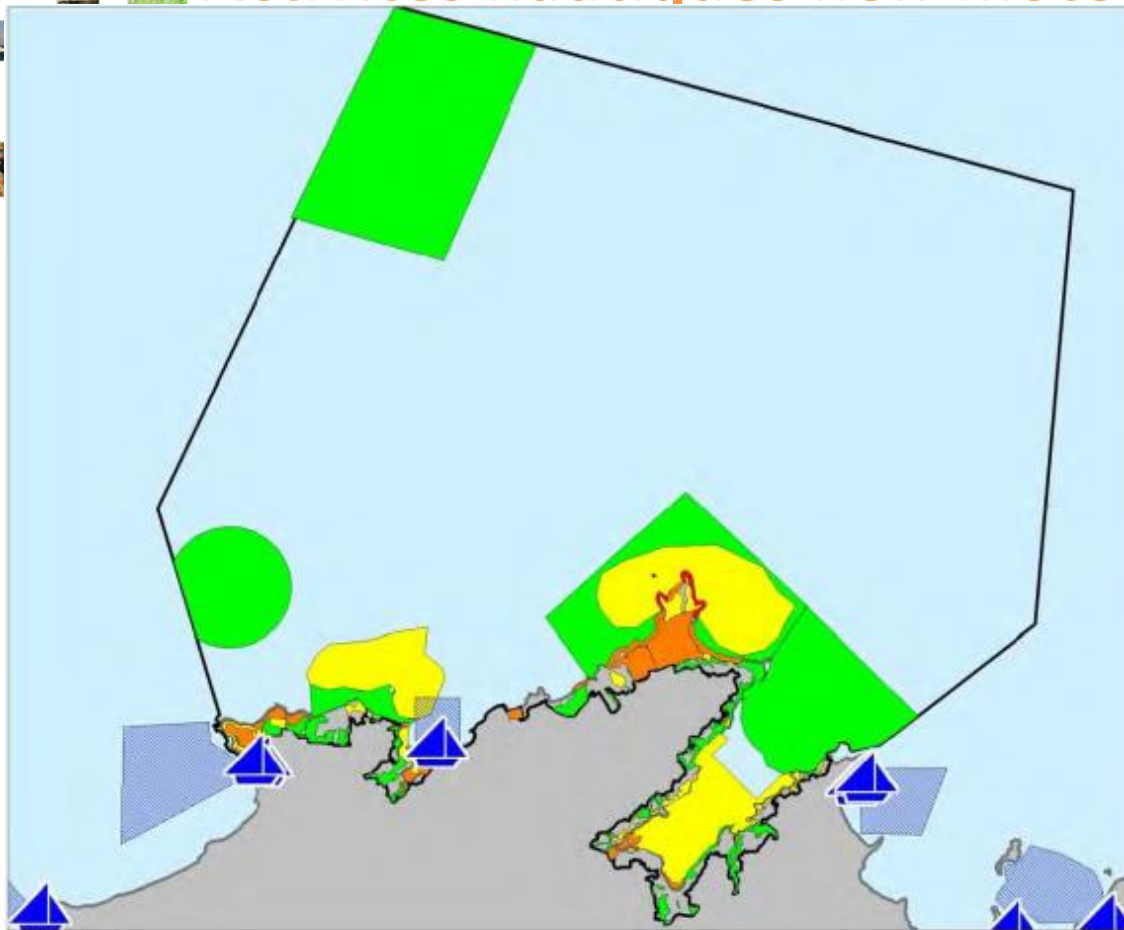
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



ATL\_GNB\_BSBE\_CECF\_US\_sports\_nautiques\_20210202\_4fpa.qgz



# Activités nautiques non-motorisées



## Légende

ZPS FR5310095



zones de sensibilité de Niveau 1



zones de sensibilité de Niveau 3



sites de pratique de la voile



zones de sensibilité de Niveau 2



zones de sensibilité de Niveau 4



zones de navigation



0 km 2 km



Réalisation: GEOCA

GEOCA, 2015

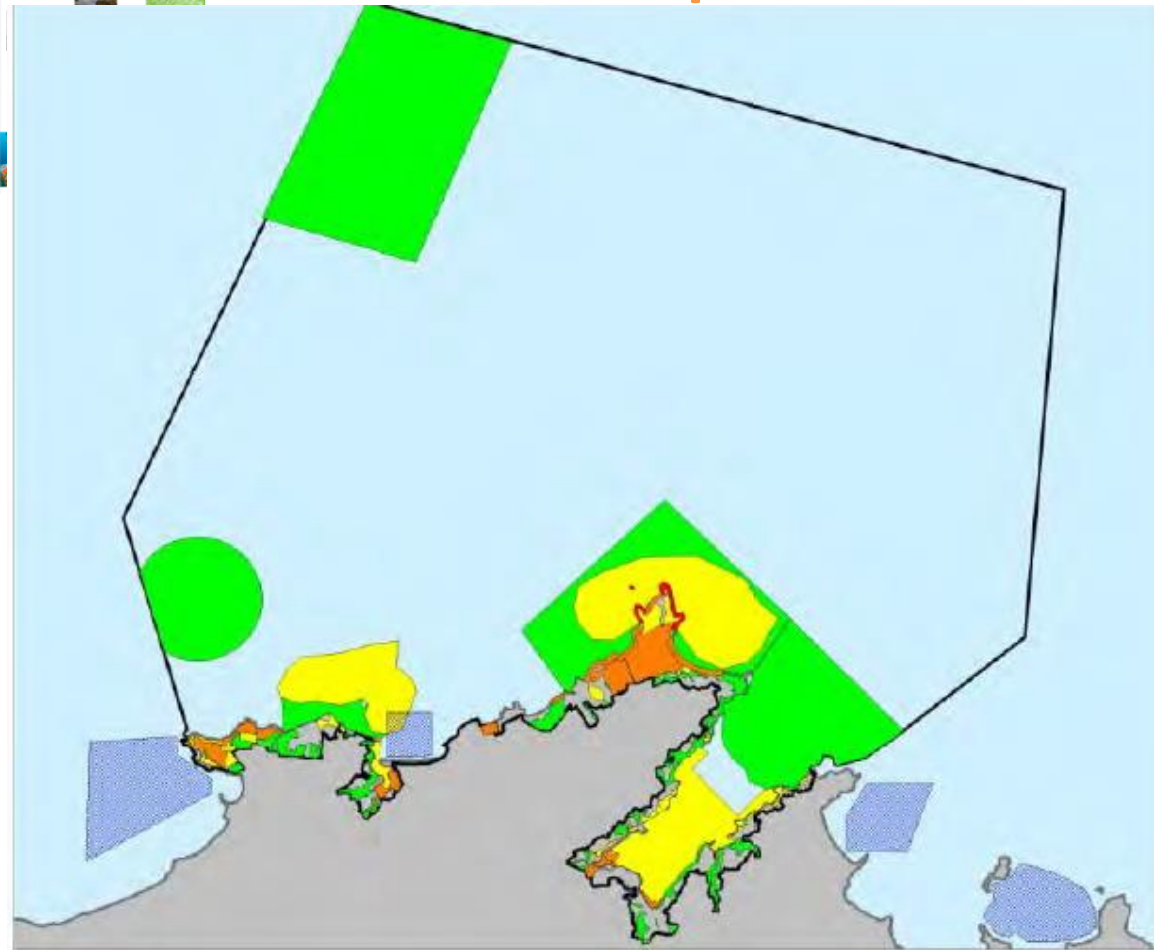
## Cap d'Erquy Cap Fréhel :

- Pratique des activités à **voile** (voile légère)

# Activités nautiques non-motorisées

## Cap d'Erquy Cap Fréhel :

- Pratique des activités à **voile** (voile légère, planche à voile)



### Légende

ZPS FR5310095



zones de navigation



zones de sensibilité de Niveau 1



zones de sensibilité de Niveau 3



zones de sensibilité de Niveau 2



zones de sensibilité de Niveau 4



0 km 2 km

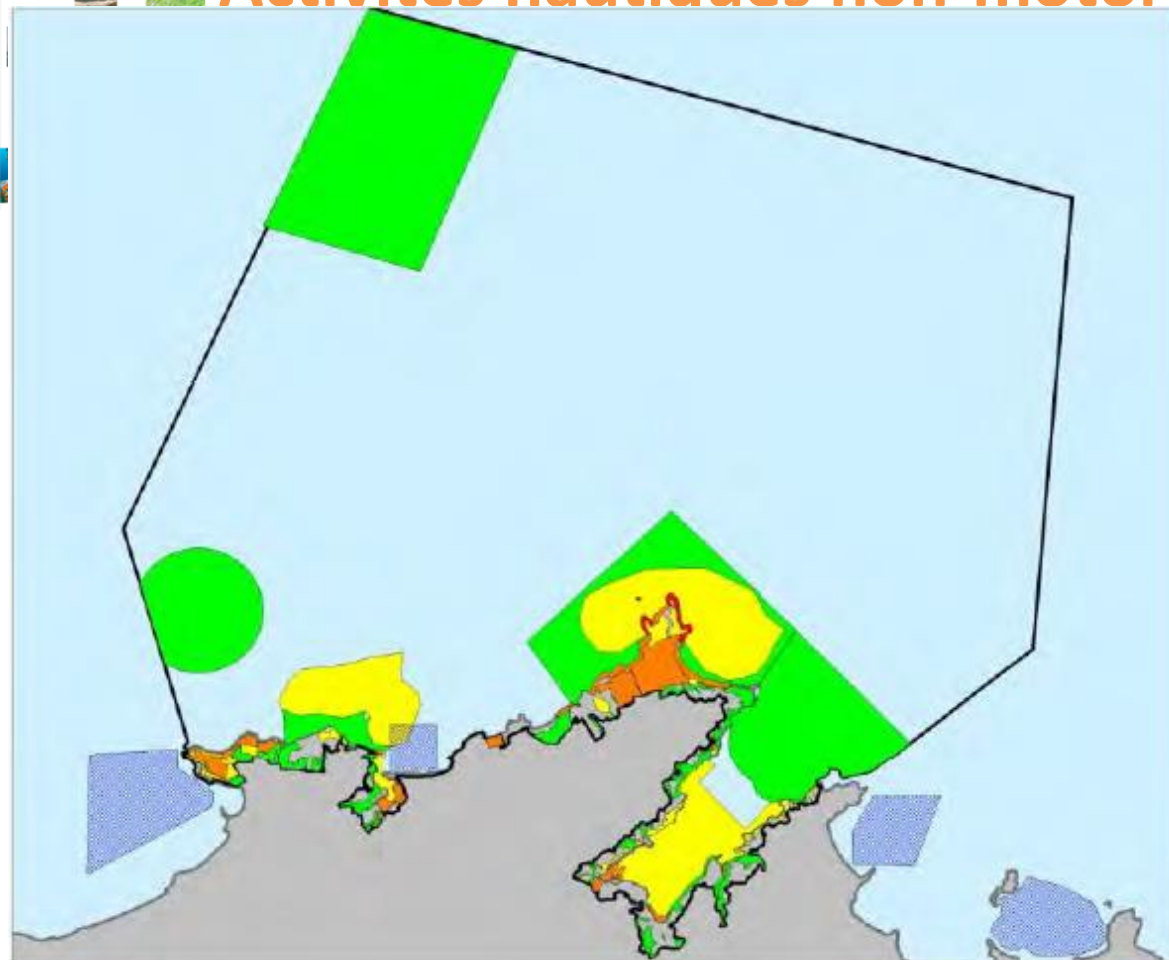
Réalisation: GEOCA

GEOCA, 2015

# Activités nautiques non-motorisées

## Cap d'Erquy Cap Fréhel :

- Pratique des activités à **voile** (voile légère, planche à voile, kitesurf) principalement à **Erquy, Sables-d'Or-les-Pins et Pléhérel**.



### Légende

ZPS FR5310095



zones de navigation



zones de sensibilité de Niveau 1



zones de sensibilité de Niveau 3



zones de sensibilité de Niveau 2



zones de sensibilité de Niveau 4



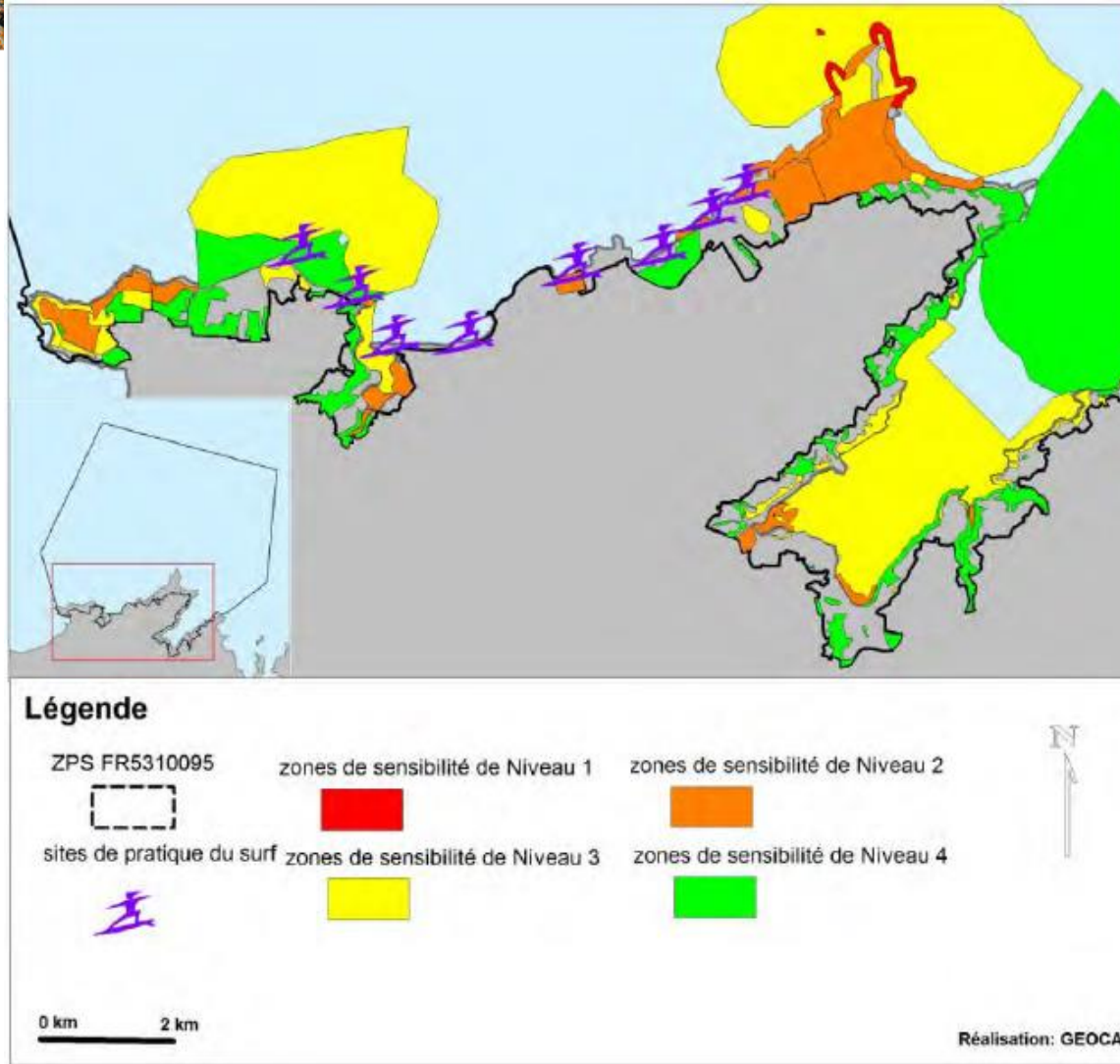
0 km 2 km



Réalisation: GEOCA

GEOCA, 2015

# Activités nautiques non-motorisées

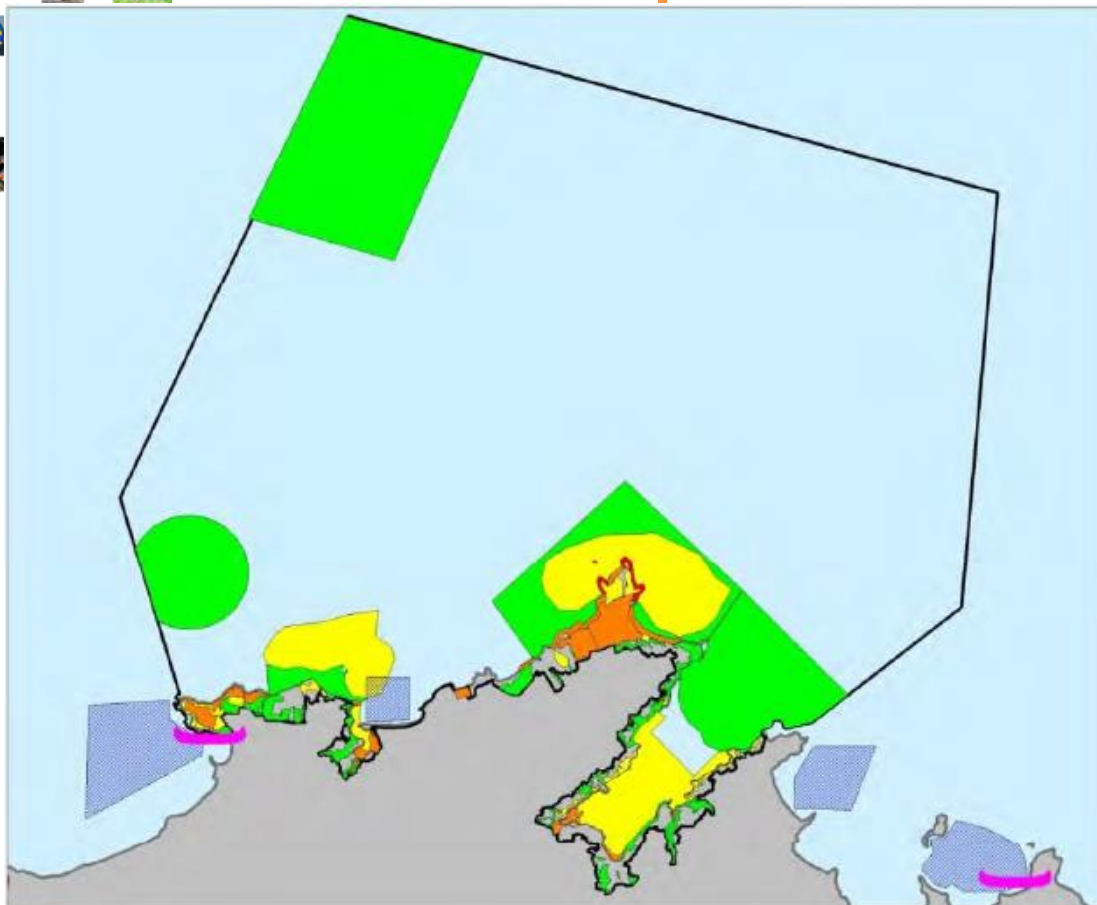


## Cap d'Erquy Cap Fréhel :

- Pratique des activités à **voile** (voile légère, planche à voile, kitesurf) principalement à **Erquy, Sables-d'Or-les-Pins et Pléhérel**.
- **Surf** sur le littoral des plages **Sables-d'Or, Grèves d'en Bas, la Fosse**. Prémices d'une activité de surf à l'Amas du Cap.



# Activités nautiques non-motorisées



## Légende

ZPS FR5310095



zones de sensibilité de Niveau 1



zones de sensibilité de Niveau 3



sites de pratique du kayak



zones de sensibilité de Niveau 2



zones de sensibilité de Niveau 4



zones de navigation



0 km 2 km

Réalisation: GEOCA

## Cap d'Erquy Cap Fréhel :

- Pratique des activités à **voile** (voile légère, planche à voile, kitesurf) principalement à **Erquy, Sables-d'Or-les-Pins et Pléhérel**.
- **Surf** sur le littoral des plages **Sables-d'Or, Grèves d'en Bas, la Fosse**. Prémices d'une activité de surf à l'Amas du Cap.
- **Kayak** dans la lagune des **Sables-d'Or** et le lagon **Saint-Michel**.



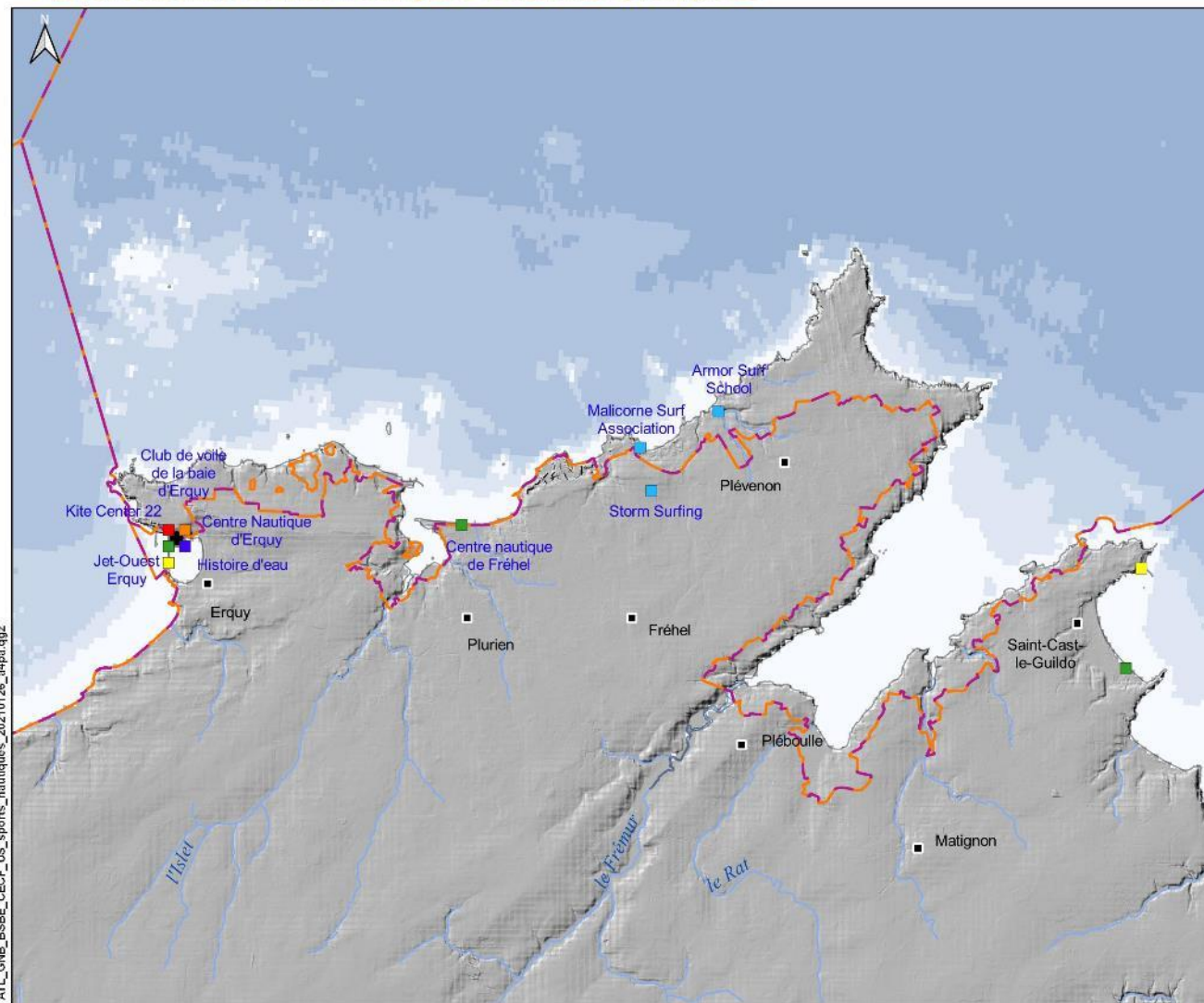
# Activités nautiques non-motorisées

## SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL" Localisation des clubs nautiques et activités pratiquées



EDITEE LE :

02/02/2021



### Sites Natura 2000

- Directive "Oiseaux"  
Zone de protection spéciale
- Directive "Habitats"  
Zone spéciale de conservation

### Sports nautiques

#### Activité proposée par les clubs nautiques

- Voile habitable
- Voile légère et planche à voile
- Kitesurf
- Surf et paddle
- Canoë, kayak et aviron
- Char à voile
- Plongée
- Jetski

0 1 2 kilomètre(s)

0 1 2 mille(s) marin(s)

Sources des données :  
- Sites Natura 2000 : BD ARIFF, OFB  
- Département, Commune : BD TOPO IGN  
- Bathymétrie : MNT, Harmonis, SHOM  
- Réseau hydrographique : BRGM  
- Topographie : BD ALI, IGN  
- Sports nautiques : OFB, 2021

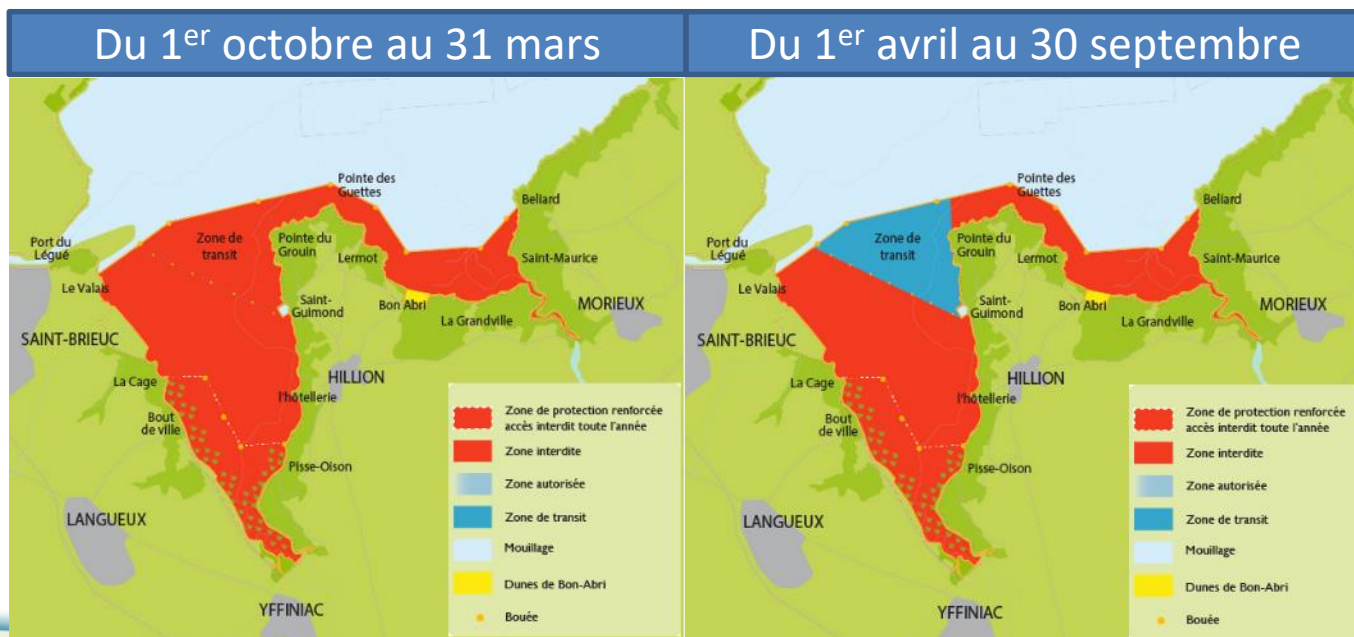
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1960



# Activités nautiques non-motorisées

## Informations particulières

- Pratique en **clubs** (voile légère, char à voile) ou **individuelle** (canoë-kayak, planche à voile, kitesurf, surf).
- Obligation aux clubs de **déclaration et d'affichage** de leur zone de pratique.
- **Profils variés** : enfants aux séniors, hommes et femmes, débutants, loisir et compétition, scolaires, familles et professionnels.
- Pratique **toute l'année** mais augmentation significative du nombre de pratiquants durant la **période estivale**. Les clubs concentrent leurs cours **entre mars et novembre**.
- Activités autorisées uniquement du **1<sup>er</sup> avril au 30 septembre** dans la **zone de navigation** de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.



# Activités nautiques non-motorisées



## Gestion de l'activité

Fédération Française de Voile  
Fédération Française de Canoë-Kayak  
Fédération Française des Sociétés d'Avion  
Fédération Française de Surf  
Fédération Française de Vol Libre  
Fédération Française de Char à Voile  
Conseil Interfédéral des Sports Nautiques  
Comité National Olympique et Sportif Français  
Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques

Dans la bande côtière des 300 mètres :  
Le maire gère les baignades et les activités nautiques

Au-delà de la bande des 300 mètres :  
Le préfet maritime réglemente les activités maritimes



# Activités nautiques non-motorisées

## Exemple d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

- Signature d'une **charte de bonne conduite** par les enfants dans le centre nautique de Plérin.
- Mise en place d'une **politique de gestion des déchets** lors d'évènements nautique (centre nautique d'Erquy)
- Organisation de séances **découverte du milieu marin** et **éducation à l'environnement** dédiées aux enfants (centre nautique de Pléneuf-Val-André)
- Consignes de rester à **distance des sites fonctionnels** (îlot du Verdelet) et des **espèces marines** (mammifères marins, oiseaux) par les moniteurs. Les encadrants demandent aussi aux pratiquants d'emprunter les **cheminements** pour ne pas piétiner la dune (Armor surf school notamment).
- Renouvellement de la flotte du centre nautique de Pléneuf-Val-André pour **limiter l'utilisation des véhicules à moteur** sur la plage.
- Choix de bateaux à moteur **moins polluants** pour l'encadrement (au centre nautique de Pléneuf-Val-André).
- Collecte des anciens équipements pour leur **recyclage** par le comité départemental de voile.



# Activités nautiques non-motorisées

---

**Questions - Discussions**



# Témoignage Centre nautique – Comité départemental de voile



Activités sportives, récréatives et de loisirs

Sébastien Bresson, directeur du Centre nautique d'Erquy

Comité départemental de voile 22

# Témoignage Centre nautique – Comité départemental de voile



- 37 clubs affiliés dont 27 ayant une activité à l'année
- 2ème sport de notre département
- 16520 licenciés
- 80 événements sportifs par an
- **130 emplois permanents 345 contrats de travail, 275 moniteurs saisonniers**
- 2 879 places embarquées en simultané
- 38 506 stagiaires initiés durant l'été
- 20 000 scolaires initiés
- 56 894 personnes accueillies sur l'année
- 119 129 séances / stagiaires réalisées l'été
- **12,1 Millions de chiffres d'affaires réalisés**
- **800 000 € de retombées à partir des événements qui contribuent à l'économie locale**
- 7 centres de classes de mer
- 1 école de voile itinérante pour animer la voile scolaire sur les plans d'eau intérieurs
- De nombreux champions issus du territoire : Yann Elies, Fred Duthil, Anthony Marchand, Pierre Le Coq,....

## Témoignage Centre nautique – Comité départemental de voile



### Les actions menées pour limiter l'impact de l'activité sur le milieu

- Remplacement des moteurs 2tps par des 4 tps (moins de conso, plus d'huile brûlée dans l'échappement)
- Utilisation de siphon pour transfert de carburant limitant les débordements
- Module « bon usage du moteur » dans le cadre de la formation des moniteurs (conduite douce, vitesse réduite, stratégie de navigation diminuant la consommation, moteur coupé à l'arrêt, ...)
- Tri sélectifs des déchets.
- Sensibilisation du public, des moniteurs a rapporter à terre tout déchet croisé en mer
- Location de vaisselle plutôt que vaisselle jetable lors des manifestations sportives.
- Utilisation de produits plus naturels (nettoyage des bâtiments, des combinaisons, ...)





## Les actions menées pour limiter l'impact de l'activité sur le milieu 2

- Sensibilisation des plus jeunes (4 à 7ans) au respect de l'environnement (Plus des captures a des fins de confections d'aquariums, de consommation par les stagiaires. Uniquement des captures douces pour observation in situ et retour immédiat dans le milieu, pas de retournement des pierres, Land art avec tri des déchets dans la laisse de mer, ...)
- Pas de poursuite des mammifères marins en cas de rencontre.
- Mise en place de bacs de rinçage plutôt qu'au jet.
- Co-encadrement de randonnée kayak avec apport environnemental par des animateurs du Grand site Cap d'Erquy/Cap Fréhel

## Témoignage Centre nautique – Comité départemental de voile

Nous souhaitons diminuer encore notre empreinte carbone en utilisant des moyens plus « verts » pour l'encadrement. Les moteurs marins électriques commencent à se développer mais ils sont encore de faible puissance, lourds et à des tarifs prohibitifs. Autre problème, le temps de recharge.



Nous envisageons par contre fortement de remplacer notre quad d'encadrement du char à voile par un SSV électrique

La récupération d'eau de pluie pour le rinçage du matériel, passage en chauffe-eau solaire, le remplacement des éclairages par des leds, ...



# Témoignage Centre nautique – Comité départemental de voile

## Une intégration plus « douce » dans le milieu

- Les nouveaux centres sont construits dans un esprit éco-responsable
- A l'image du nouveau centre nautique de Fréhel, inséré dans la dune avec un toit végétalisé, équipé d'un récupérateur d'eau de pluie, d'un chauffe-eau solaire, ...
- La plupart des nouveaux centres nautiques sont construits dans cet esprit



## Témoignage Centre nautique – Comité départemental de voile

- L'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) et la Fédération Française de Voile s'associent pour permettre aux Clubs de la FFVoile de recycler leurs anciens bateaux. Cette opération déjà organisée en novembre 2020 se poursuit durant l'années 2021.
- Deux collectes seront organisées cette année pendant les périodes suivantes :
  - mars / avril / mai
  - novembre /décembre
- Dans le cadre de cette opération exceptionnelle, qui concerne tous les clubs, vous pouvez vous débarrasser gratuitement de vos bateaux en fin de vie.

Seuls les bateaux de plaisance sont éligibles. Tout autre équipement de type engin de plage n'étant pas éligible à la filière ne sera pas collecté (kayak, planche à voile, paddle etc..). Les bateaux francisés (plus de 7 mètres ou 22 Cv administratifs) devront faire l'objet d'une demande sur le site de l'APER [www.recyclermonbateau.fr](http://www.recyclermonbateau.fr), au minima 2 semaines avant la collecte. Les centres sont invités à prendre contact avec l'APER pour plus d'information.

# Conclusion

Des solutions techniques, voir technologiques peuvent nous aider a réduire notre impact sur notre environnement mais nous misons avant tout sur l'éducation et tout particulièrement celle des plus jeunes, d'un respect de cet environnement pas sa connaissance et par l'acquisition de reflexes simples au quotidien. (confection d'un goûter sans emballage, ramassage de déchets, tri sélectif, ...)





# Activités nautiques non-motorisées

---

**Questions - Discussions**



# Activités nautiques sous-marines

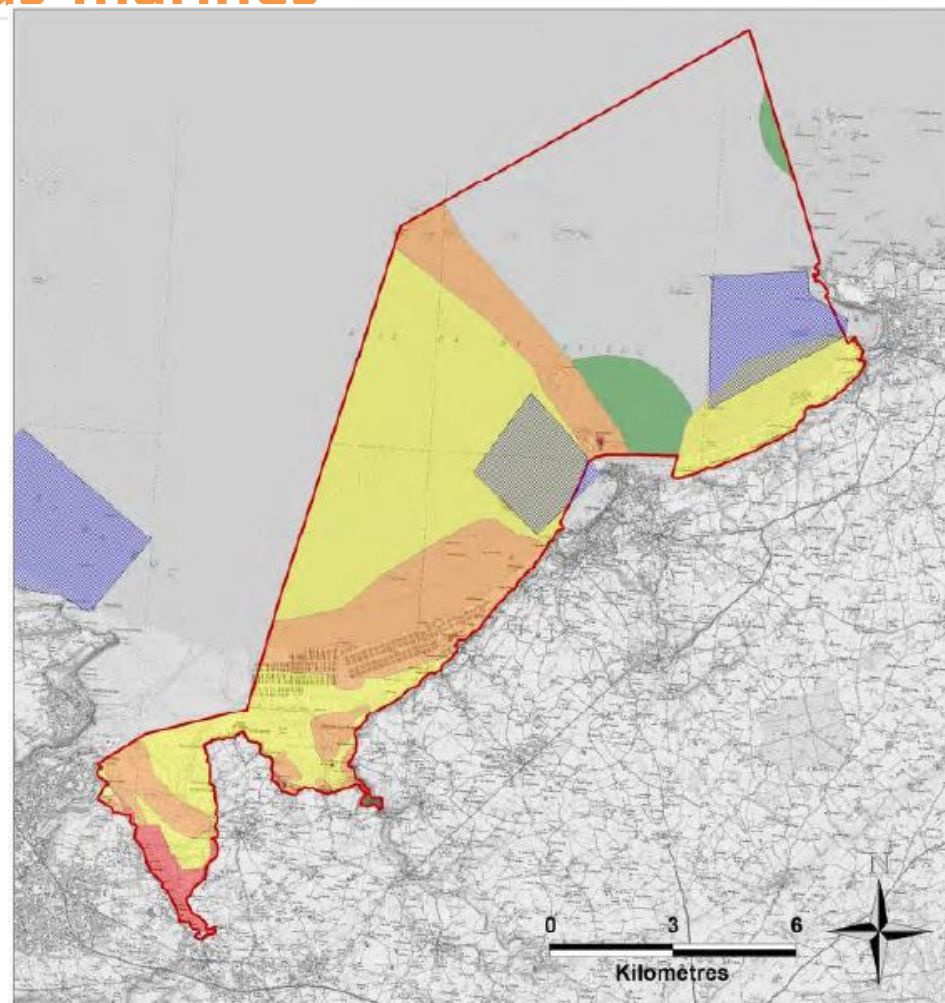
## Baie de Saint-Brieuc Est :

- au départ du **port d'Erquy**,
- grande zone de pratique reliant le **Verdelet au rocher de Rohein** et la **bouée de Landas**.
- Pêche sous-marine sur les zones de pêche à la coquille Saint-Jacques (**Pointe du Roselier**)

Pratique au départ des ports en bateau à moteur.



Spot my dive



### Légende

- ZPS FR5310050
- Zones de sensibilité de Niveau 1
- Zones de sensibilité de Niveau 2
- Zones de sensibilité de Niveau 3
- Zones de sensibilité de Niveau 4

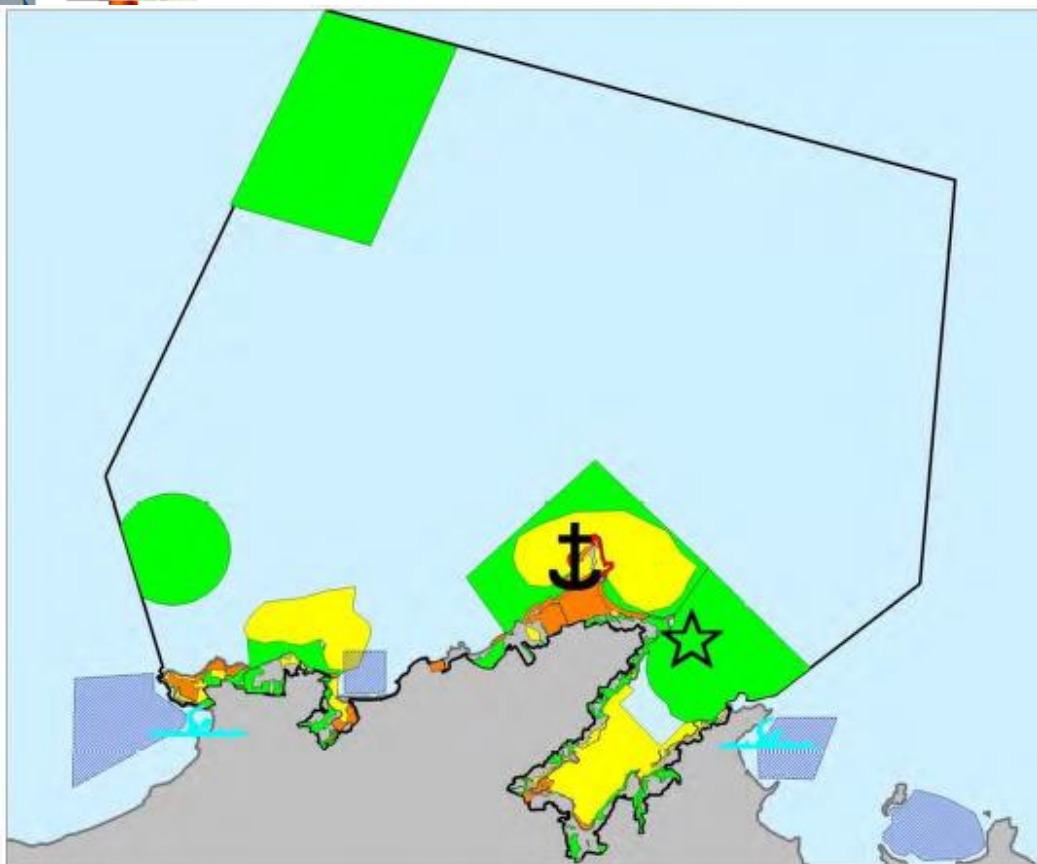
Zone de navigation



# Activités nautiques sous-marines

## Cap d'Erquy Cap Fréhel:

- au départ du **port d'Erquy** et de **Saint-Cast**.
- Zone de pratique entre la **bouée des Landas**, la **bouée des Justières**, l'**îlot Saint-Michel**, et le  **pied du Cap d'Erquy**.
- Pratique autour du **Cap Fréhel**, de la **pointe de la Latte**, de la **Roche Catis**.
- Chasse et pêche sous-marine aux **Cap Fréhel** et **Cap d'Erquy**.



### Légende

ZPS FR5310095

zones de sensibilité de Niveau 1

zones de sensibilité de Niveau 2

zones de navigation

zones de sensibilité de Niveau 3

zones de sensibilité de Niveau 4

sites de pratique de la plongée

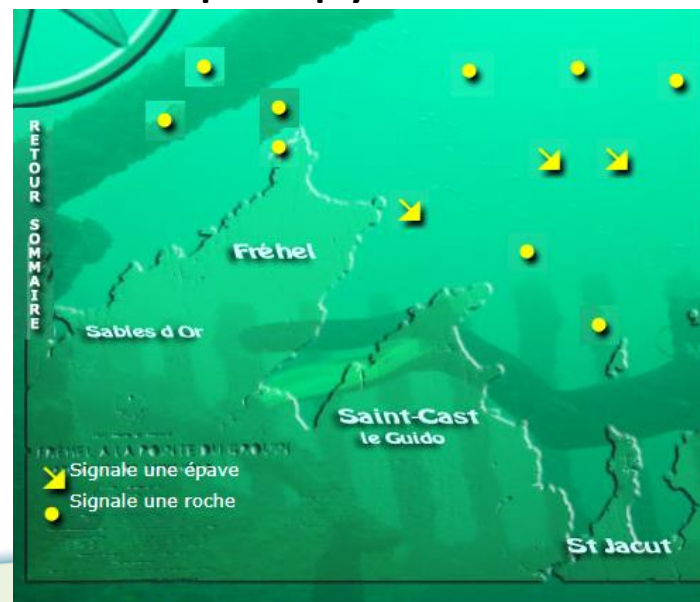
sites de plongée

secteurs de plongée

0 km 2 km

Réalisation: GEOCA

GEOCA, 2015



Plong'Evasion

# Activités nautiques sous-marines



## Informations particulières

- Activité **très pratiquée** dans le site Cap d'Erquy Cap Fréhel, **moyennement pratiquée** dans la baie de Saint-Brieuc Est.
- Pratique **individuelle** (chasse et pêche sous-marines) ou en **club** (découverte).
- Plongée **avec bouteilles** majoritaire, quelques sorties de randonnée en **palme-masque-tuba**.
- Plongées organisées **toute l'année**, principalement **entre avril et novembre** en club.
- Pratique à l'année plutôt par des **plongeurs expérimentés, débutants** en saison estivale.
- Randonnées subaquatiques surtout proposées en **été**.
- Age des pratiquants ayant tendance à **augmenter**, peu de jeunes.

## Gestion de l'activité

- Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- Association Nationale des Moniteurs de Plongée
- Syndicat National des Moniteurs de Plongée



# Activités nautiques sous-marines

## Exemple d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

- Mise en place de **mouillages fixes écologiques** pour éviter les impacts liés à l'ancrage des bateaux (Volonté du club Histoire d'eau).
- **Nettoyage des fonds marins** avec les pratiquants et sensibilisation sur la thématique des **déchets** en mer.
- Exposition **photos des fonds marins** de la baie de Saint-Brieuc, édition de livres et concours photo pour sensibiliser le grand public (Narco Club).
- **Sensibilisation à la biodiversité** sous-marine par la fédération de plongée.
- Consigne de la part des moniteurs de ne **rien toucher ou prélever** des fonds marins.





# Activités nautiques sous-marines

---

**Questions - Discussions**

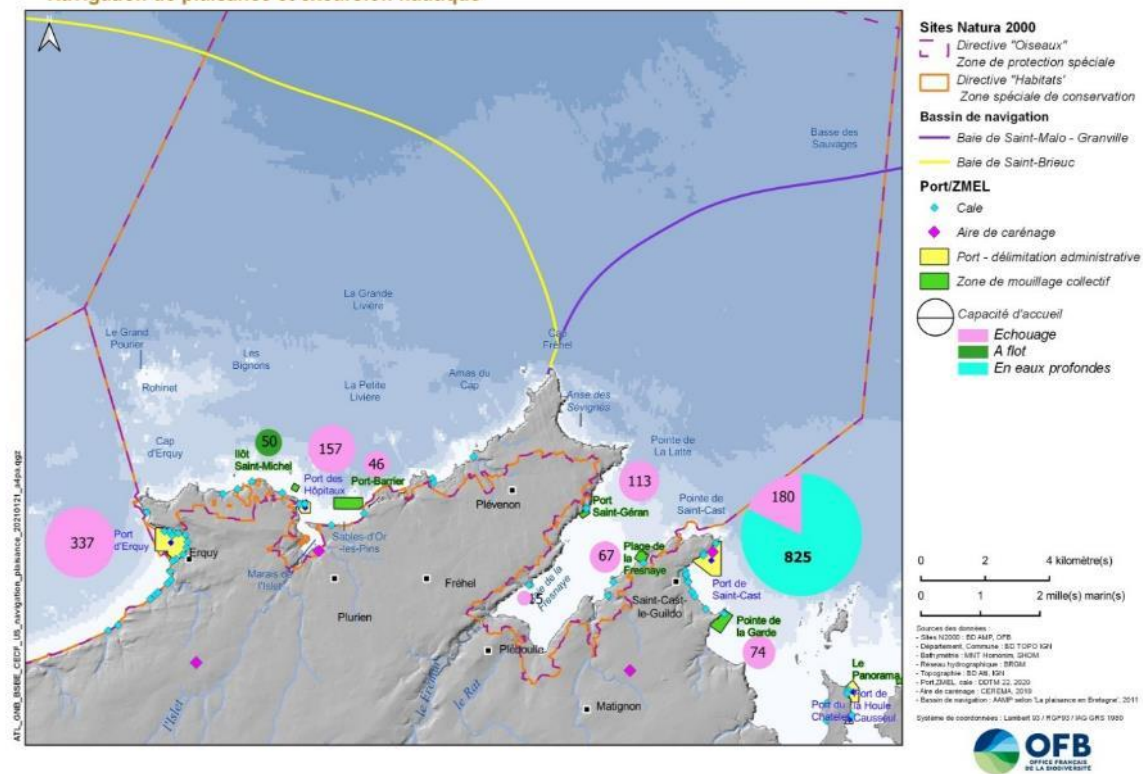
# Plaisance

## Cap d'Erquy – Cap Fréhel

### SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL" Navigation de plaisance et excursion nautique



EDITEE LE : 02/02/2021



Critères	Nb places de port (sans compter les ZMEL)*	CA (M€)	Nb Emplois	Nb entreprises
Activité				
Accueil Plaisance dans les ports du site Natura 2000	1499	?	120	?

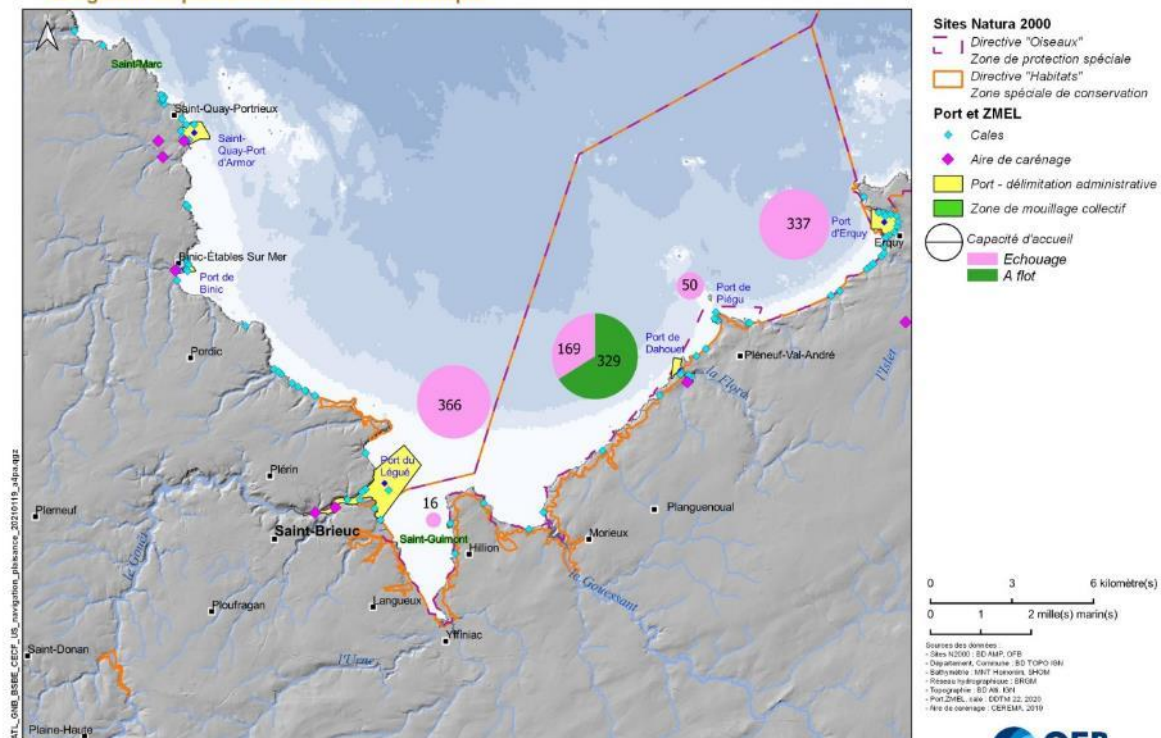
# Plaisance

## Saint Brieuc Est

**SITES NATURA 2000 "BAIE DE SAINT-BRIEUC EST"**  
Navigation de plaisance et excursion nautique



EDITEE LE : 21/01/2021



Critères	Nb places de port (sans compter les ZMEL)*	CA (M€)	Nb Emplois (estimation)	Nb entreprises
Activités				
Accueil Plaisance dans les ports du site Natura 2000	1408	?	112	?





# Plaisance

## Pratiques

### **-Pratique de la voile et de la navigation à moteur**

Bassin de navigation côtier mais proximité des îles anglo-normandes, 80% des navires de taille < 6m, 69% de navires à moteurs

### **-Zones portuaires, zone de mouillages et d'équipement légers (ZMEL), mouillages dispersés**

### **-Les zones d'hivernage**

### **-Les cales et rampes d'accès**

### **- aires de carénage (antifouling aux biocides,...)**

### **- Gestion des déchets, contaminants via eaux noires/grises**



## Intervenants et gestion de l'activité

**Collectivités territoriales** : Conseil régional de Bretagne et communes sont compétentes pour créer, aménager, exploiter ou faire exploiter les ports maritimes.

Gestion par la commune

- Dahouet et Piegu (Pleneuf val andre), Saint Guimont (Hillion), Erquy
- Ilot Saint Michel, Port Barrier, Port Saint Gueran, Port Nieux, La Garde

Gestion par les collectivités

- Port du Légué, Port Saint Cast (dont Feuillade et Bec rond)

**Structures professionnelles** : Chambre de commerce et d'industries des Côtes d'Armor, délégataire pour les ports de plaisance d'Erquy et de Saint Cast

**Services de l'Etat** : DIRM NAMO, DDTM 22

**Organismes scientifiques et techniques** : CEREMA, IFREMER, AFNOR, APPB

# Plaisance

## Exemples d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

**Les démarches de certification portuaire :** ISO 14001 (Le legué, Saint Cast), Ports propres = certification européenne contrôlée par l'AFNOR (Dahouet, Saint Cast, .... , Le Légué)

**Promotion des bonnes pratiques :** Guide de bonnes pratiques de l'UNAN, Guide L'écho de nos gestes – vers une plaisance sans impact en Bretagne.

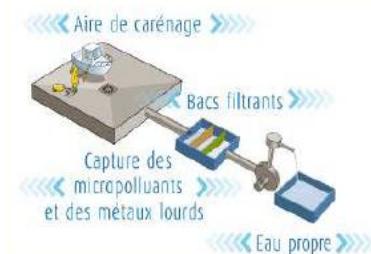
**Campagnes de sensibilisation :** Formation aux bonnes pratiques du réseau associatifs ECONAV, Campagne Eco gestes Bretagne

**Créer des infrastructures et installer des équipements innovants :**

- Mouillages éco-innovants ([journées de rencontres interprofessionnelles](#))
- Zones de carénage aux normes

**Eviter les zones sensibles,** schéma départemental des cales de mises à l'eau

**Retrait d'épaves et navires abandonnés** sur le DPM (pilotage DDTM 22)



## AMI réduire l'impact des mouillages et du balisage sur les habitats marins d'intérêt communautaire des façades

**Porteurs de projets** : gestionnaire d'espaces protégés, une collectivité, un établissement public, une entité associative sans but lucratif ou à but lucratif, un syndicat mixte, une société commerciale.

**Montant du cofinancement** : (80%) accordé par l'OFB par projet :

- 40 000€ TTC maximum pour les projets de développement de nouveaux systèmes de mouillages de moindre impact dans la zone intertidale ;
- 20 000€ TTC maximum pour toutes les autres catégories

Deux sessions de sélection des projets en 2021. Les dates limites de dépôt de dossier sont les suivantes : **15 mai 2021 et 30 septembre 2021.**

Dépôt des dossiers de candidature à : [life.marha.ami@ofb.gouv.fr](mailto:life.marha.ami@ofb.gouv.fr)

Le règlement de cet AMI est consultable et téléchargeable ici : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/91bc-mise-en-place-et-experimentations-de-mouillage/>





# Plaisance

---

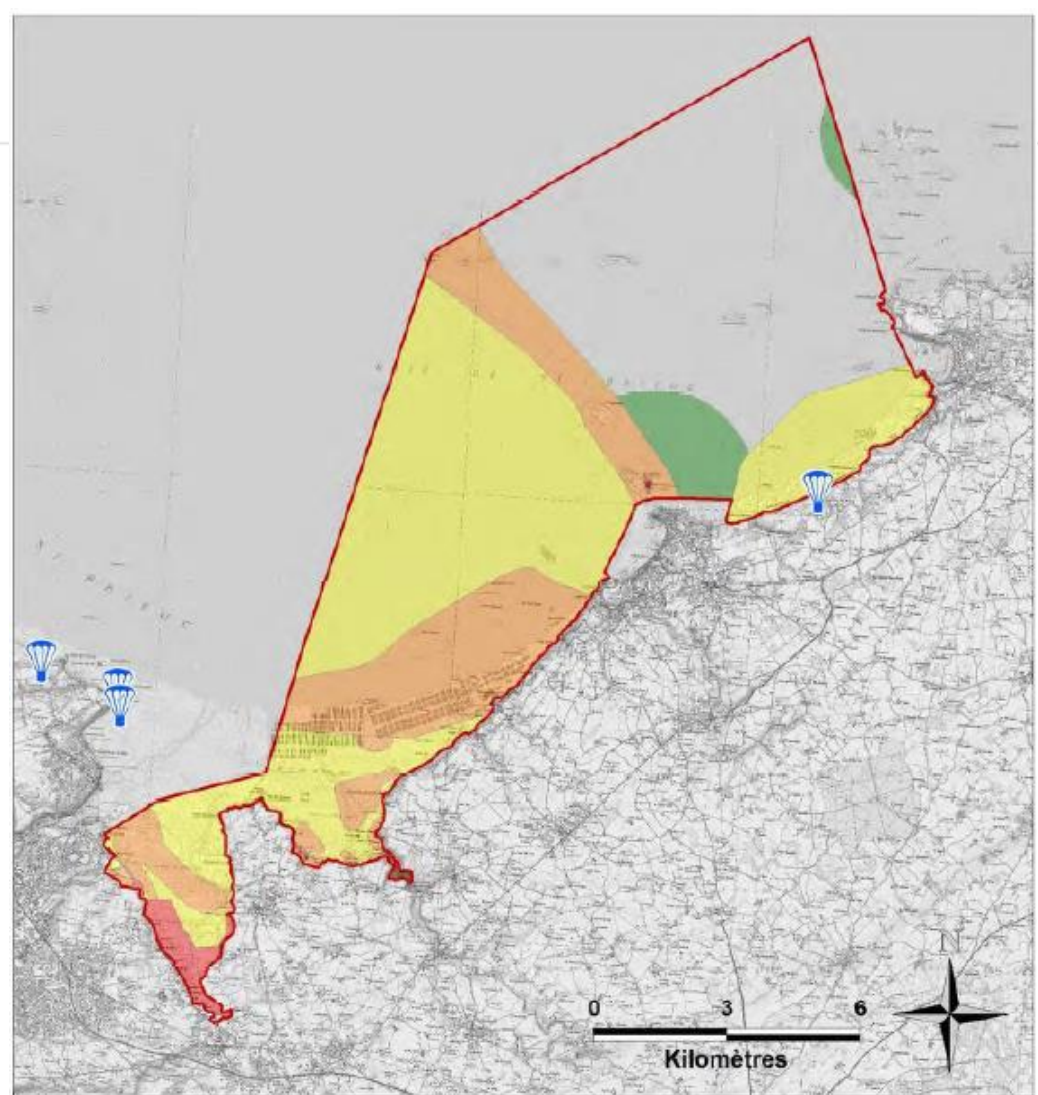
**Questions - Discussions**



# Survol aérien


## Baie de Saint-Brieuc Est :

- Site de décollage de **parapente** à **Saint-Pabu** (vol jusqu'à la pointe de Piégu, rarement Rocher de Caroual) et pointe du **Roselier**.



### Légende

-  ZPS FR5310050
-  Zones de sensibilité de Niveau 1
-  Zones de sensibilité de Niveau 2
-  Zones de sensibilité de Niveau 3
-  Zones de sensibilité de Niveau 4

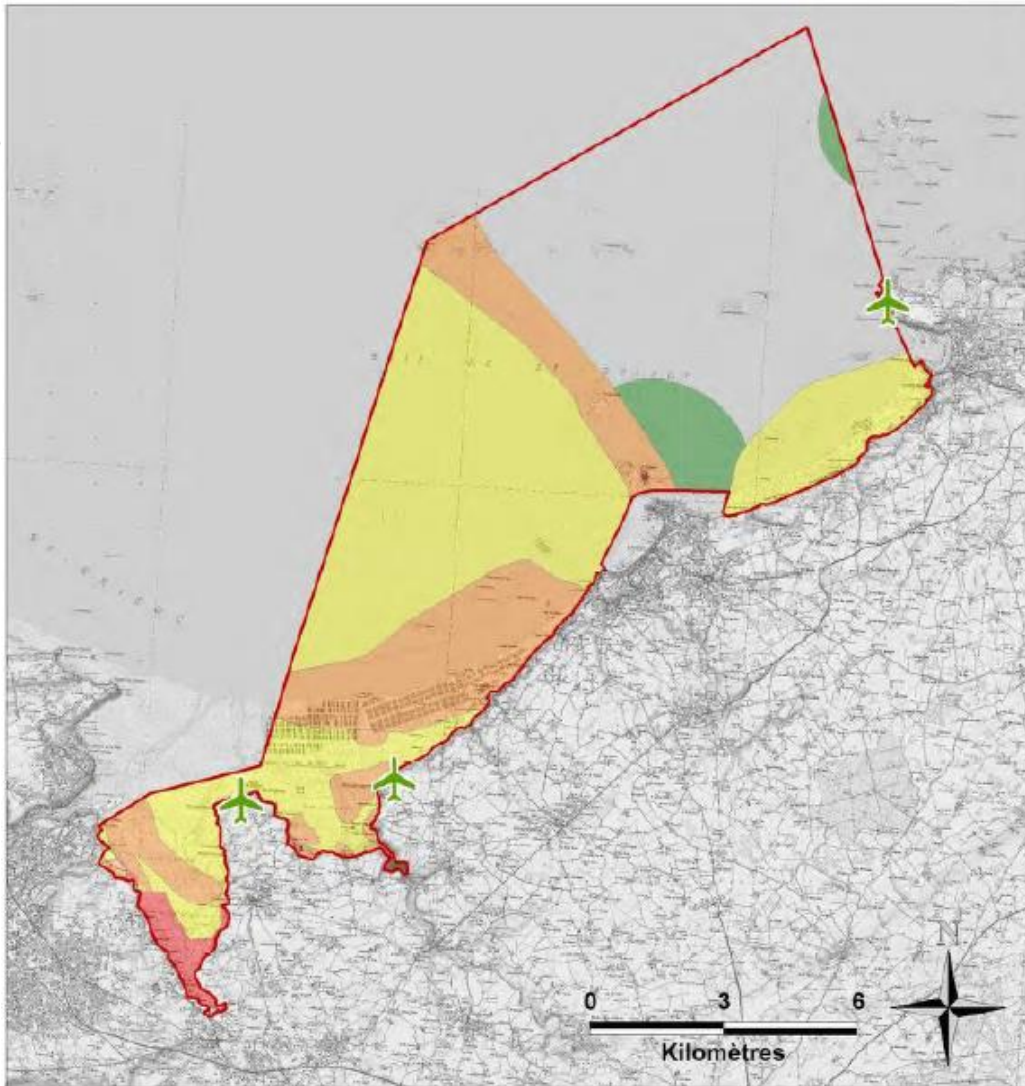
 Sites de parapente



# Survol aérien


## Baie de Saint-Brieuc Est :

- Site de décollage de **parapente** à **Saint-Pabu** (vol jusqu'à la pointe de Piégu, rarement Rocher de Caroual) et pointe du **Roselier**.
- **Aéromodélisme** depuis les falaises.



### Légende

-  ZPS FR5310050
-  Zones de sensibilité de Niveau 1
-  Zones de sensibilité de Niveau 2
-  Zones de sensibilité de Niveau 3
-  Zones de sensibilité de Niveau 4

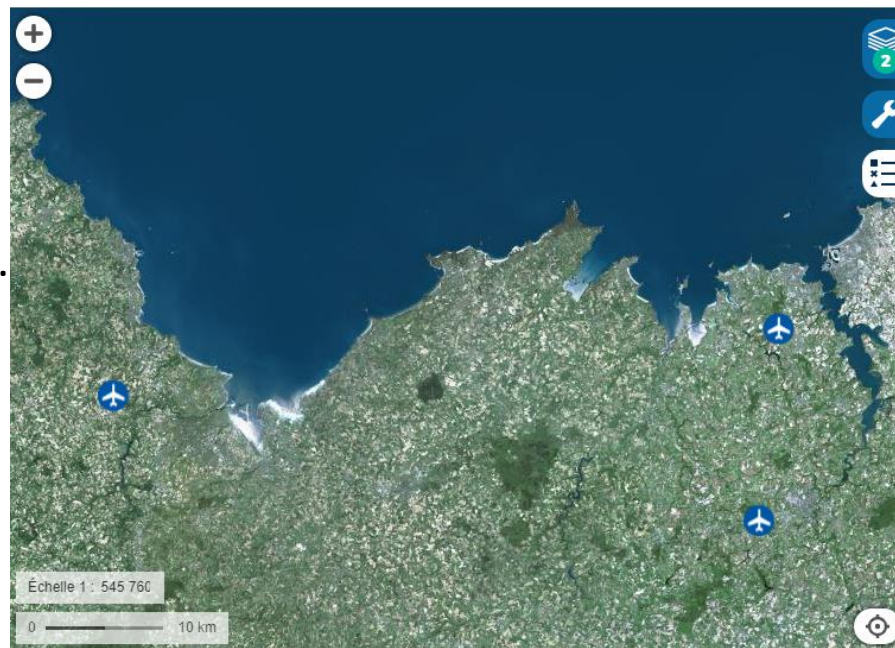
 Pratique de l'aéromodélisme



# Survol aérien

## Baie de Saint-Brieuc Est :

- Site de décollage de **parapente à Saint-Pabu** (vol jusqu'à la pointe de Piégu, rarement Rocher de Caroual) et pointe du **Roselier**.
- **Aéromodélisme** depuis les falaises.
- Survol en **avion et ULM** au-dessus d'**Hillion et Val-André**.



### LÉGENDE

Photographies aériennes

Aéroports et aérodromes

Echelle 1 : 300 à 1 : 25 000

■ Bâtiment en zone aéroport

■ Pistes de décollage

□ Zone aéroport

Echelle 1 : 25 000 à 1 : 100 000

■ Zone aéroport

■ Pistes de décollage

Echelle 1 : 100 000 à 1 : 400 000

■ Zone aéroport

Echelle 1 : 100 000 à 1 : 1 500 000

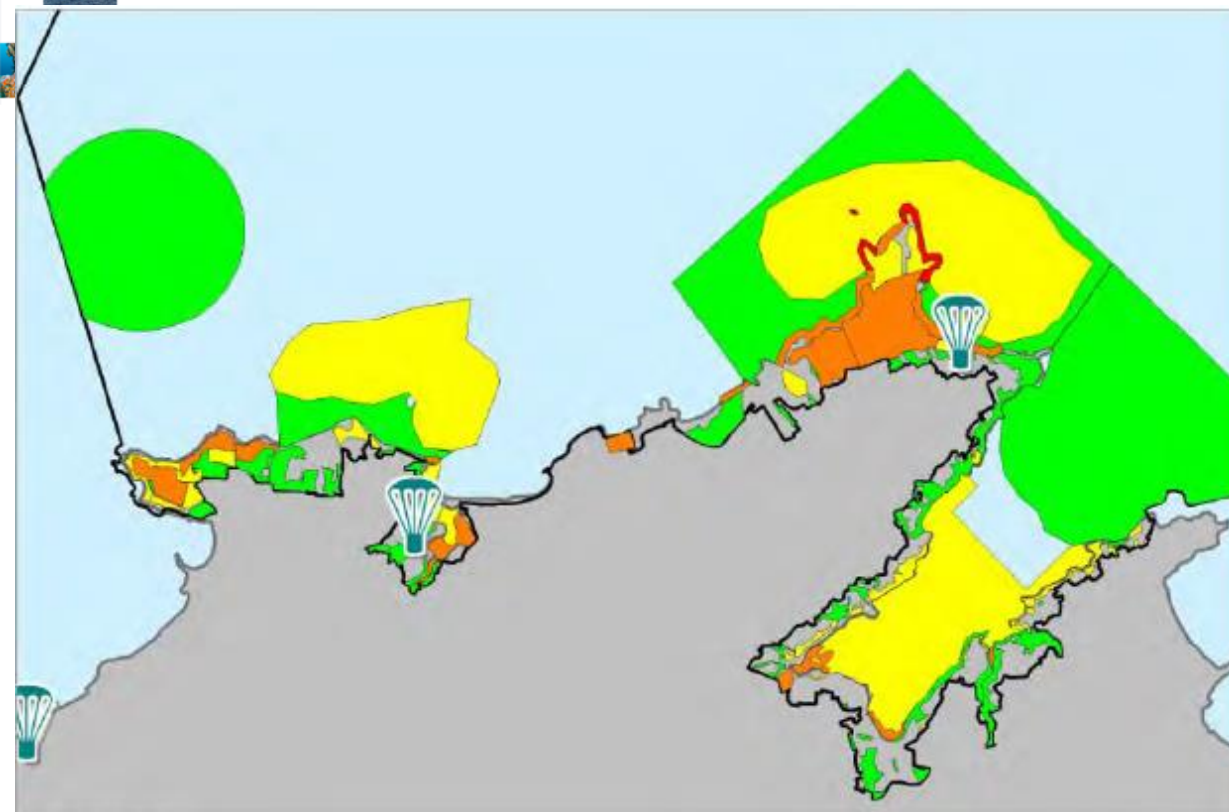
✈ Aéroport ✈ Aérodrôme

Echelle 1 : 1 500 000 et suivantes

✈ Aéroport



# Survol aérien

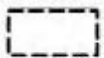


## Cap d'Erquy Cap Fréhel:

- **Parapente** au départ de l'ouest de l'estuaire de l'Islet et de l'anse des Sévignés.
- **Aéromodélisme** sur zones de falaises et de végétation rase.

### Légende

ZPS FR5310095



sites de parapente



zones de sensibilité de Niveau 1



zones de sensibilité de Niveau 3



zones de sensibilité de Niveau 2



zones de sensibilité de Niveau 4



0 km 1 km

Réalisation: GEOCA



# Survol aérien

## Cap d'Erquy Cap Fréhel:

- **Parapente** au départ de l'ouest de l'estuaire de l'Islet et de l'anse des Sévignés.
- **Aéromodélisme** sur zones de falaises et de végétation rase.
- **Avion et ULM** en survol au-dessus de la baie de la Fresnaye, d'Erquy et du Cap Fréhel.

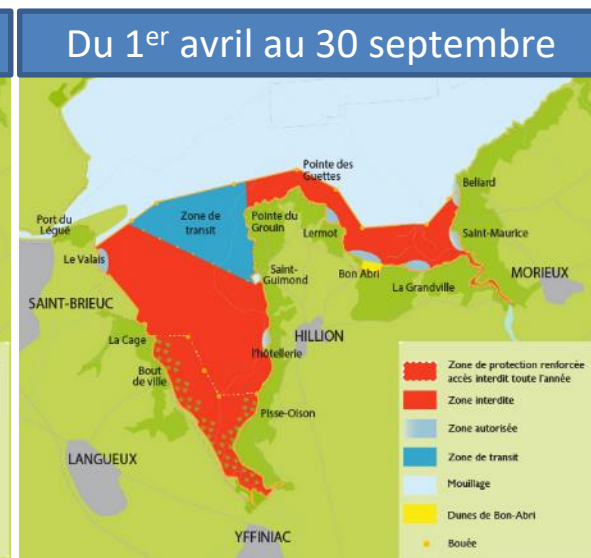


Exemple de baptême de l'air de 30 min en ULM par Emeraude Aviation (Emeraude Aviation, s.d.)

# Survol aérien

## Informations particulières

- Pratique au départ des aéroports, aérodromes, sites de décollage
- Vols en parapente effectués à **faible distance de la côte**, 5 à 100 m au-dessus des falaises, 400 à 500 m au-dessus-de l'eau.
- Pratique de l'aéromodélisme **régulière** sur le littoral de la baie de Saint-Brieuc Est, **assez répandue** au Cap d'Erquy Cap Fréhel. Hauteur de vol maximale de 150 m.
- Des aéroclubs proposent des **baptêmes de l'air** et des **formations**.
- Vols principalement proposés **entre avril et septembre**.
- Profils des pratiquants : en moyenne agés de **40 ans**, principalement des **hommes**.
- **Plusieurs dizaines** de pratiquants par activité sur chaque site.
- Du saut en **parachute** et des vols en **montgolfière** peuvent être aussi proposés en baie de Saint-Brieuc.



RNN Baie de Saint-Brieuc

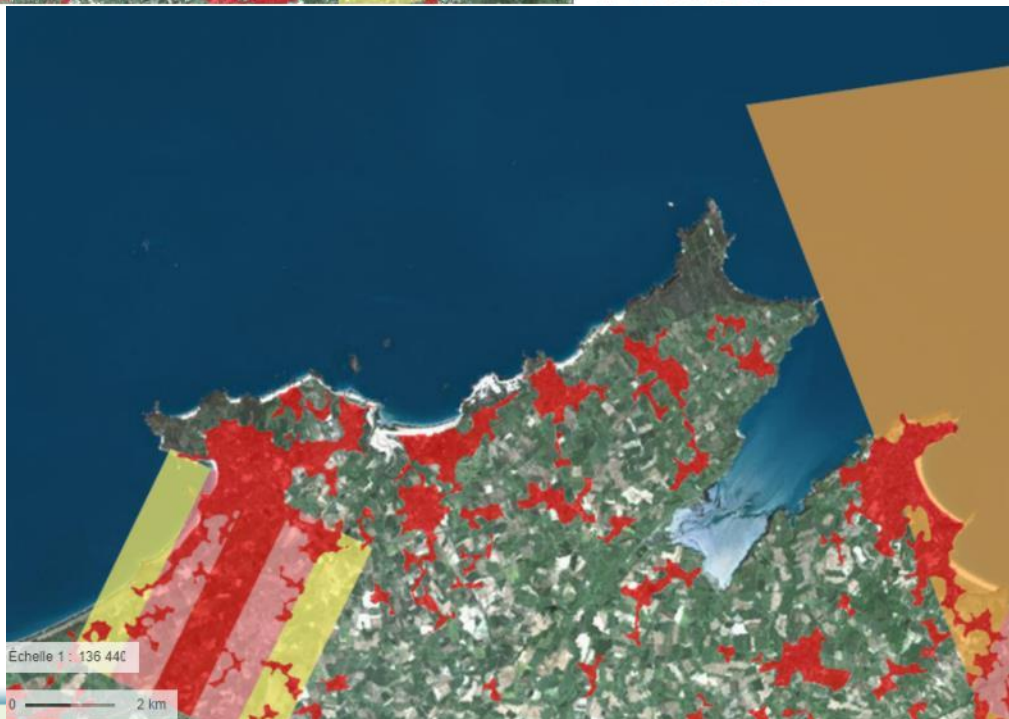




- Echelle 1 : 25 000 à 1 : 100 000
  - Zone aéroport
  - Pistes de décollage
- Echelle 1 : 100 000 à 1 : 400 000
  - Zone aéroport
- Echelle 1 : 100 000 à 1 : 1 500 000
  - Aéroport
  - Aérodrome
- Echelle 1 : 1 500 000 et suivantes
  - Aéroport

- Restrictions pour drones de loisir
- Vol interdit \*
  - Hauteur maximale de vol de 30 m\*
  - Hauteur maximale de vol de 50 m\*
  - Hauteur maximale de vol de 60 m\*
  - Hauteur maximale de vol de 100 m\*
  - Tout vol interdit au dessus de 150 m\*
- \* Sauf conditions particulières publiées à l'arrêté "espace" du 17 décembre 2015

(Géoportail, 2021)



- Echelle 1 : 25 000 à 1 : 100 000
  - Zone aéroport
  - Pistes de décollage
- Echelle 1 : 100 000 à 1 : 400 000
  - Zone aéroport
- Echelle 1 : 100 000 à 1 : 1 500 000
  - Aéroport
  - Aérodrome
- Echelle 1 : 1 500 000 et suivantes
  - Aéroport

- Restrictions pour drones de loisir
- Vol interdit \*
  - Hauteur maximale de vol de 30 m\*
  - Hauteur maximale de vol de 50 m\*
  - Hauteur maximale de vol de 60 m\*
  - Hauteur maximale de vol de 100 m\*
  - Tout vol interdit au dessus de 150 m\*
- \* Sauf conditions particulières publiées à l'arrêté "espace" du 17 décembre 2015

# Survol aérien



ULM



Deltaplane



Parapente



Planeur



Drone

## Gestion de l'activité

Fédération Française Aéronautique  
Fédération Française de Vol Libre  
Fédération française d'aéromodélisme  
Fédération française de Vol à Voile

Fédération française de Planeur Ultra Léger Motorisé  
Fédération française de Parachutisme  
Fédération française d'Aérostation  
Fédération française d'Hélicoptère

Les manifestations aériennes doivent faire l'objet d'une autorisation de la préfecture, même lorsqu'elles se déroulent simultanément à des manifestations nautiques.

A terre et dans la bande côtière des 300 mètres :

Les manifestations aériennes doivent être déclarées auprès du Préfet de département.

Au-delà de la bande des 300 mètres :

Les manifestations aériennes doivent être déclarées auprès du Préfet maritime.

L'utilisation de drones dans le cadre de manifestations nautiques doit être déclarées en DDTM.



# Survol aérien

## Exemple d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

- **Entretien** des sites de décollage et d'atterrissage (débroussaillage raisonné) et **ramassage des déchets**.
- Pas de communication des sites de vol pour **éviter la surfréquentation**.
- **Sensibilisation à la question des déchets** : auprès des pratiquants et de leurs accompagnateurs pour laisser les sites de décollage et d'atterrissage propres.
- Consigne d'emprunter les cheminements et de **ne pas piétiner** la dune.
- Matériel raisonné : encouragement des écoles à se fournir **en voile et matériel de vol** fabriqués en France ou en Europe et en matériel léger pour **éviter le recours au transport par véhicule à moteur**.
- **Chartes et conventions** nationales par les fédérations et associations.



### Charte FFVL de l'environnement

La Fédération Française de vol libre (FFVL) est une Fédération sportive d'activités de pleine nature liées à l'air et au vent. Quelles soient de vol (parapente, cage, aile delta ou rigide) ou de glisse avec le vent (surf-voile aérostatique ou tractif - la kites), ces activités sont pratiquées en plein air et dans la nature, dans des espaces et sur des sites. Les pilotes évoluent dans les 3 dimensions en montagne, en plaine, au bord de mer ou sur des lacs, dans l'air, sur l'eau, sur neige... La FFVL, ses différentes structures sur le terrain et ses licenciés sont donc pleinement concernés par le milieu dans lequel se déroulent ces activités.

#### Le vol libre : une activité de pleine nature

Le vol libre, sous toutes ses formes, est une activité "légère" relativement peu consommatrice de surfaces et d'espaces, silencieuse, avec des densités moyennes d'occupation réduites dans le temps et l'espace. De ce fait, les impacts moyens et la pression sur le milieu sont nécessairement limités.

Par contre, les contraintes liées au vent et aux reliefs ou au littoral (topologie, qualité orographique et/ou géomorphologique notamment) sont objectivement incontournables pour le choix de nos sites de pratique, de même qu'elles limitent nos pratiques dans le temps. Avec ces contraintes, la substitution d'un site à un autre n'est souvent pas évidente.

Pour la sécurité des pratiquants, il est même exigé une pratique moins intensive sur plusieurs sites qu'une présence - et une pratique - répétées sur un seul site. Dans le cas du surf-voile aérostatique ou tractif, des contraintes de sécurité peuvent amener à la délimitation de terrains, voire de chemins dédiés, en concertation avec les différents partenaires concernés. Ceci n'est pas incompatible avec une approche respectueuse de la nature, au contraire.

La FFVL et ses licenciés sont mutuellement sensibilisés au milieu naturel et à sa préservation. Chacun a un devoir d'attention et de respect envers la nature et l'environnement : mais chacun a aussi le droit de pratiquer sa passion à sa façon. C'est pourquoi la FFVL veille à la fois pour que la nature et l'environnement soient préservés - c'est notre cadre d'activité - et pour que le vol libre puisse être pratiqué avec le maximum de contraintes sur un nombre de sites suffisant.

#### Une politique active et responsable

Argent plus la nature et les différents enjeux de plein air sont revendiqués par de multiples intervenants, sportifs et non-sportifs. Le souci de l'environnement et de sa protection sont plus présents. La FFVL, ses structures et ses licenciés sont conscients d'avoir un rôle actif et responsable à jouer pour défendre légitimement leurs activités sportives et de loisir, tout en respectant les différents enjeux et valeurs liés aux espèces de pratiqué.

La FFVL promeut donc une politique active et responsable de gestion des sites de vol libre. À ce titre, ses différentes structures - clubs, écoles, comités départementaux, ligues - ont concerté et gèrent actuellement et auront dans le temps, plus de 1000 terrains de pratique dans toute la France. Au-delà d'un engagement avec les propriétaires et les communes concernées, un concertation est indispensable en-à-vue de la réglementation aérienne pour nos activités de vol. Il est aussi nécessaire pour la délimitation et le balisage des zones de pratique de plein air dans le domaine maritime.



# Survol aérien

---

**Questions - Discussions**

# Manifestations nautiques

## Baie de Saint-Brieuc Est :

- 32 manifestations nautiques organisées en 2019 (du port du Légué à Erquy).

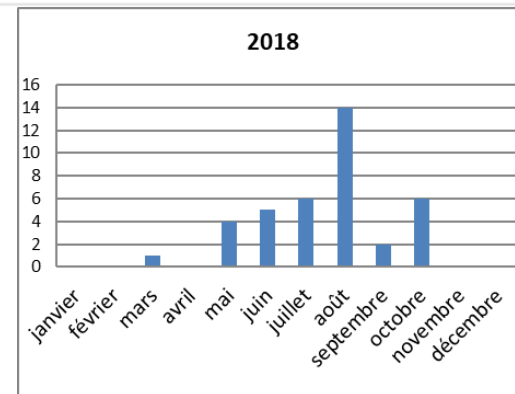
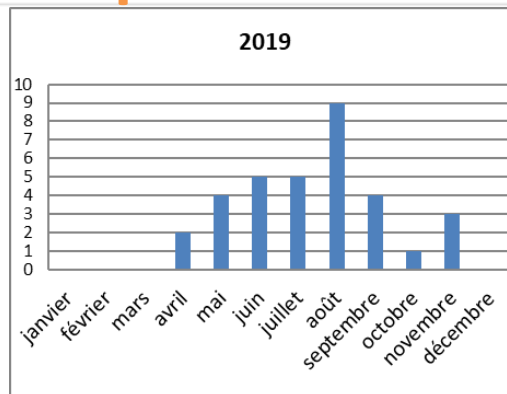
- Elles se déroulent dans toute la baie de Saint-Brieuc.

- Plusieurs sont organisées au départ de Dahouët, d'autres se déroulent face aux plages de Pléneuf-Val-André ou dans la baie d'Erquy.

- En 2019, 50 % concernaient la voile et la voile légère, 12% la pêche de loisir en mer et 6% des épreuves de nage.

- Quelques manifestations (une à deux par an) concernent les autres supports : planche à voile, canoë-kayak, surf, kitesurf, paddle, plongée sous-marine.

- En 2019, les manifestations nautiques sur le site comptaient en moyenne 74 embarcations en mer (entre 5 et 500) pour 131 participants (entre 1 et 800).

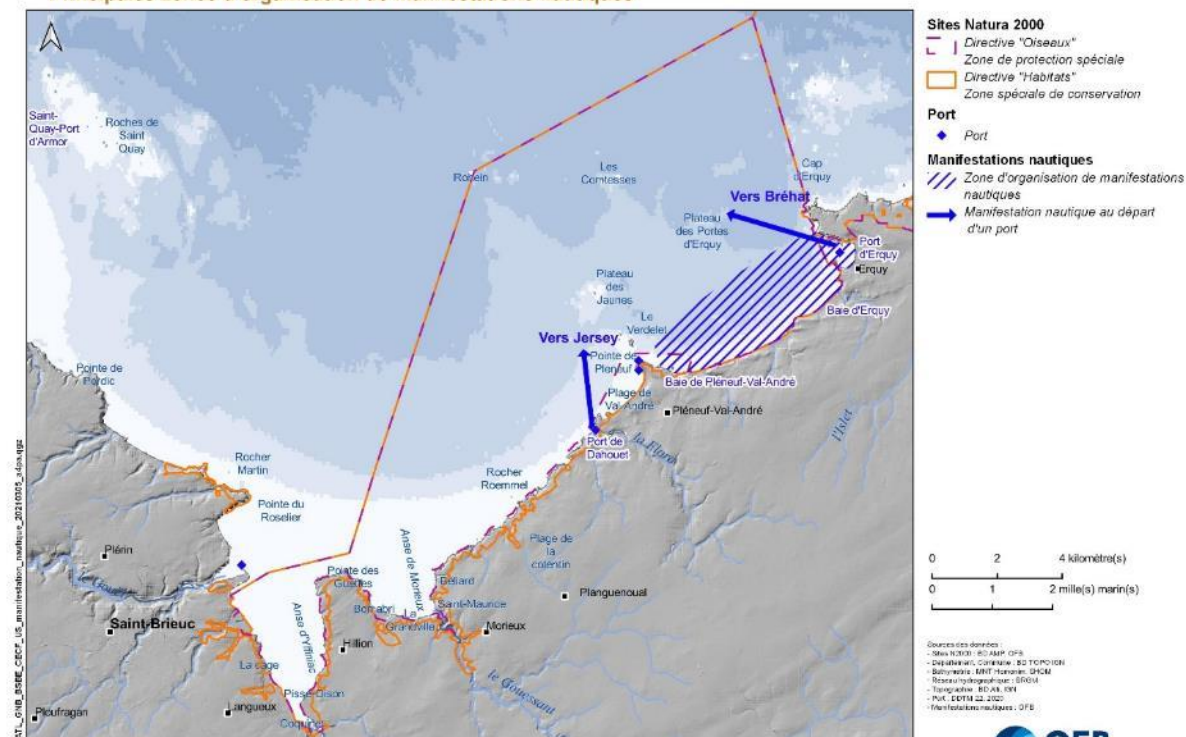


DDTM 22

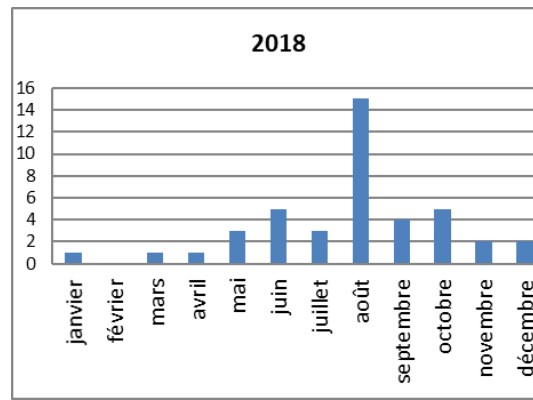
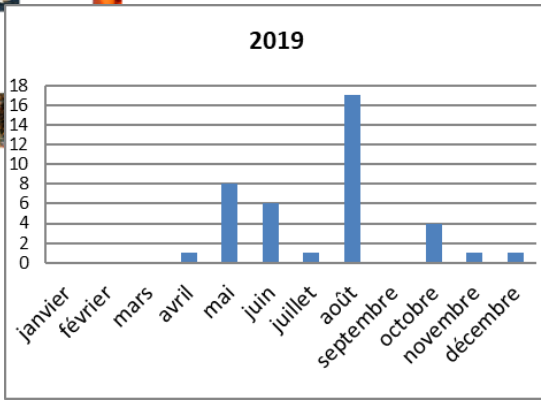
## SITES NATURA 2000 "BAIE DE SAINT-BRIEUC EST" Principales zones d'organisation de manifestations nautiques



EDITEE LE : 05/03/2021



# Manifestations nautiques



DDTM 22

## Cap d'Erquy Cap Fréhel:

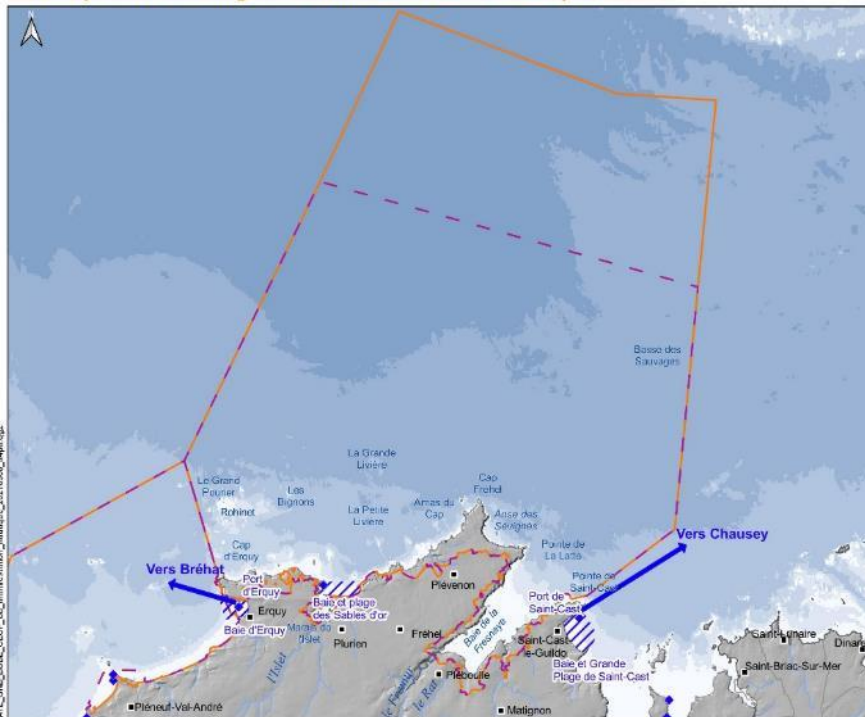
- **39 manifestations** nautiques organisées en 2019 (d'Erquy à Saint-Cast-le-Guildo).
- La plupart sont organisées dans la **baie de Saint-Cast-le-Guildo** (26 sur 39), d'autres en **baie des Sables-d'Or** et **baie d'Erquy**.
- En 2019, **60 % concernaient la voile et la voile légère** et **10% la planche à voile**.
- Quelques manifestations (une à deux par an) concernent les autres supports : **canoë-kayak, surf, kitesurf, paddle**.
- En 2019, les manifestations nautiques sur le site comptaient en moyenne **30 embarcations** en mer (entre 5 et 110) pour **68 participants** (entre 10 et 200).
- La manifestation qui génère le plus de participation du public sur le littoral est la **Route du Rhum** organisée tous les 4 ans.

## SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"

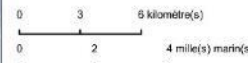
Principales zones d'organisation de manifestations nautiques



EDITEE LE : 05/03/2021



- Sites Natura 2000**
- Directive "Oiseaux"
  - Zone de protection spéciale
  - Directive "Habitats"
  - Zone spéciale de conservation
- Manifestations nautiques**
- Zone d'organisation de manifestations nautiques
  - Manifestation nautique au départ d'un port



Sources des données:  
 SHRE2020 - IGN, MMR, OFB  
 Géonomenclature Communes - IGN (2019) IGN  
 BathyMètre - MMR - Harmonie - SHOM  
 Réseau Hydrographique - IGN  
 Topographique - IGN, IGN  
 IGN (2019) 23\_2020  
 Vecteurs de données de base - IGN  
 Système de coordonnées: Lambert 93 / NTF93 / IGS-GRS 1980





# Manifestations nautiques

## Informations particulières

- Très généralement organisées par les centres nautiques, les manifestations se font au départ des clubs.
- Elles se déroulent dans la zone de navigation des clubs nautiques. Très peu sont itinérantes.
- Les projets de manifestations nautiques ou de rencontres sportives sont soumis à une **évaluation d'incidences**.
- Chaque manifestation nautique doit faire l'objet d'un **dépôt de dossier** en **DDTM** et auprès de la **fédération** concernée.
- Les manifestations sont organisées **intra ou inter-clubs nautiques**. Elles peuvent avoir une échelle départementale ou régionale.
- Elles se concentrent entre mai et octobre.



## Gestion de l'activité

- Fédération Française de Voile
- Ligue de voile.
- Comité départemental de voile
- Fédération Française de Canoë-Kayak
- Fédération Française des Sociétés d'Aviron
- Fédération Française de Surf
- Fédération Française de Vol Libre
- Fédération Française de Char à Voile
- Conseil Interfédéral des Sports Nautiques



# Manifestations nautiques

## Exemple d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

- **Chartes et guides nationaux, sensibilisation** de la part des fédérations.
- Signature d'une **charte de bonne conduite** par les enfants lors d'organisation de manifestations nautiques.
- Mise en place d'une **politique de gestion des déchets** par les clubs nautiques.
- Edition de plaquettes pour **éviter le piétinement de la végétation** par le public à terre.
- **Installation raisonnée des équipements** à terre pour éviter le dérangement à proximité des zones de nidification.
- **Limitation du nombre de spectateurs à 20 000** par la préfecture lors de la Route du Rhum.



# Manifestations nautiques

---

**Questions - Discussions**

# Manifestations terrestres

## Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Parcours et distance des trails  
Site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

DOCUMENT  
DE TRAVAIL



EDITEE LE : 23/02/2021



- Trails
- Landes et Bruyères (32 km)
  - Landes et Bruyères (14 km)
  - Landes et Bruyères (6 km)
  - Fresnaye Trail (30 km)
  - Fresnaye Trail (17 km)
  - Fresnaye Trail (12 km)
  - Hollenn Breizh (17 km)
  - Hollenn Breizh (10 km)
  - 20 km du Ruban bleu (20 km)
  - 20 km du Ruban bleu (10 km)
  - Kermithon

Limites administratives  
■ Périmètre Natura 2000  
 Limites communales

0 0.7 1.4 km

Source des données :  
 - IGN IGN50 : SD MAP 2021  
 - Département, Commune : SD TOPO 1984  
 - Trails : Landes et Bruyères, Festival des Sports Français de la Côte  
 (Fédération Française Trails, Festival de la Côte, Roland Buisson et Co.)  
 - Source de coordonnées : Landes 40 / IGN IGN 1984



### Estivales de Volley:

- 1813 Equipes inscrites dans 13 tournois
- 6767 Matches Joués
- 120 Bénévoles
- 100 Terrains
- 2600 personnes (bénévoles, joueurs et public) à Sables-d'Or-les-Pins



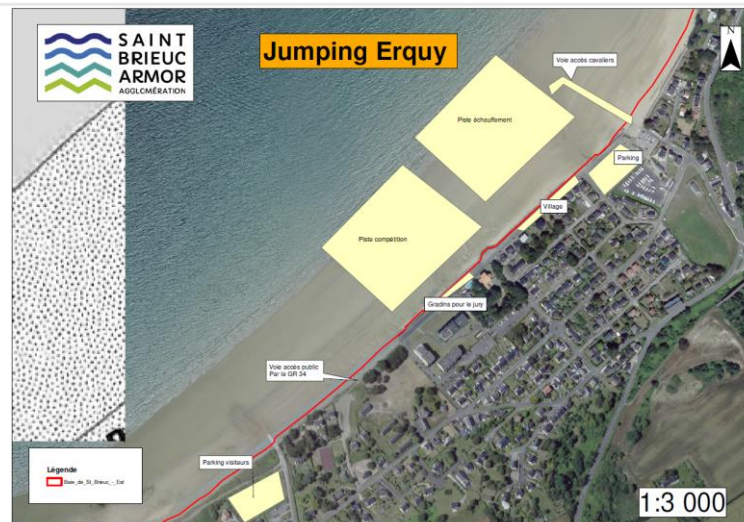
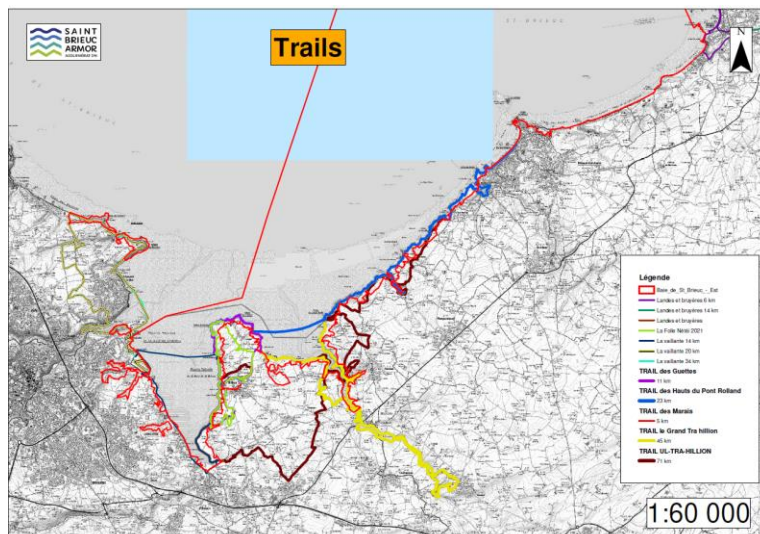
Landes et Bruyères =70 % des participants trails,  
94% des marcheurs nordiques et randonneurs  
et 80% des spectateurs

	Nombre de parcours	Distance totale	Nombre de participants	Nombre de spectateurs
Trails	11	193 km	3 500 minimum	Environ 10 000
Raids	2	58 km	360	?
Marches Nordiques	4	76 km	320	?
Randonnées	7	84 km	1 500	?



# Manifestations terrestres

## Saint Briec Est



	Nombre de parcours	Distance totale	Nombre de participants	Nombre de spectateurs
Trails	13	293.5 km	5 800 minimum	Environ 6 500
Marches Nordiques	4	80 km	165	?
Randonnées	6	69.5 km	1 000	?
Jumping			95	3500



**Total des événements sportifs**

# Manifestations terrestres

## Pratiques

### **Trails, raids, marches nordiques et marches Sportives**

Cap d'Erquy – Cap Fréhel : 5 associations de valorisation des paysages locaux ou encore de récolte de fonds à des fins caritatives et 1 association sportive.

Saint-Brieuc-Est : 6 associations sportives organisent les trails sur le territoire

### **Jumping à Erquy**

-L'évènement sportif est porté par une association

### **Les Estivales de Volley**

Pratique toute l'année

Organisateurs: monde associatif





# Manifestations terrestres

## Intervenants et gestion de l'activité

**Collectivités territoriales** : CDESI 22

**Structures de représentation** : La fédération française d'Athlétisme, Le CROS , Comité départemental de running,

**Services de l'Etat** : DDTM



# Manifestations terrestres

## Exemples d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

- **Modification des tracés en fonction de la période pour protéger les espaces sensibles**
- **Plafonnement du nombre de participants**
- **Signalisation adaptée**
- **Sensibilisation des pratiquants au sein du règlement et à l'annonce des courses**
- **Evaluation des incidences**
- **Régulation du public le long du parcours**





# Manifestations terrestres

---

**Questions - Discussions**

# Témoignage Démarche Qualité - CROS Bretagne



Le CROS Bretagne, organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), est une association régionale loi 1901.

Représente 80 ligues et comités régionaux

Dans le cadre de sa mission **Développement Durable**, le **CROS Bretagne** accompagne les organisateurs d'évènements sportifs vers une démarche qualité sur leur évènement, en partenariat avec les CDOS bretons.

## La charte régionale vers une Démarche Qualité

(Ce n'est pas un label, pas d'objectifs quantitatifs, engagement éthique de l'organisateur)

Document disponible sur le site du CROS Bretagne et du C.R.E.R (Centre Régional d'Expertise et de Ressources des Sports de Nature).

➤ <http://sport-bretagne.fr/adherer-a-charte-regionale/>

# Témoignage Démarche Qualité - CROS Bretagne



Historique de la Charte : rédigée en 2010 par le C.R.E.R, un outil co-piloté par la DRJSCS Bretagne, La Région Bretagne et le CROS Bretagne.

En 2017, refonte du document, la charte s'adresse désormais à l'ensemble des organisateurs d'évènements sportifs en Bretagne.

Une charte organisée autour de 3 axes :

- \* La qualité organisationnelle de la manifestation
- \* La qualité environnementale de la manifestation
- \* La qualité « d'accueil » de la manifestation

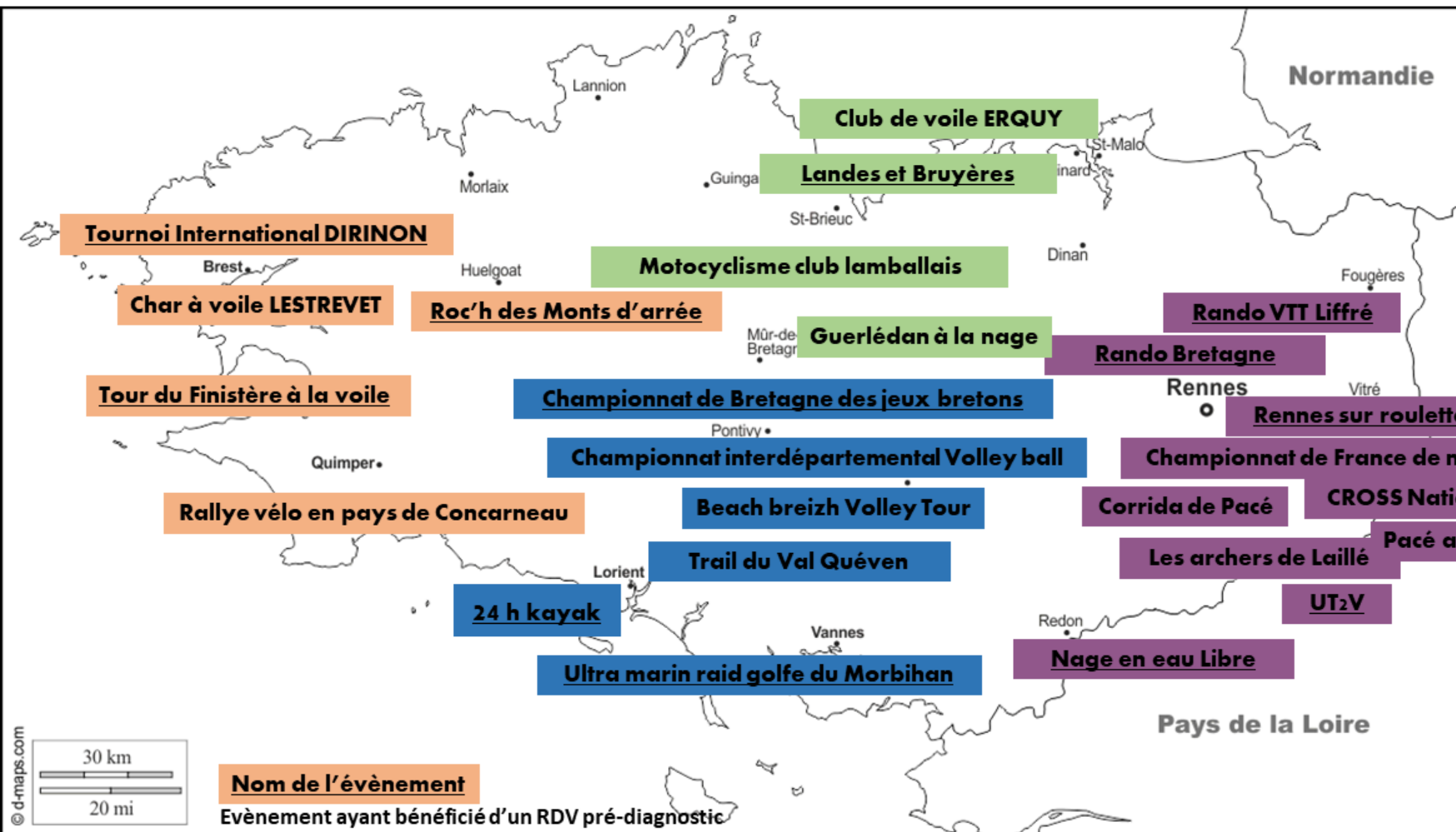
Selon la temporalité AVANT – PENDANT – APRES l'évènement

# Témoignage Démarche Qualité - CROS Bretagne

Charte régionale – Février 2021 - Nombre d'évènements sportifs adhérents : 25

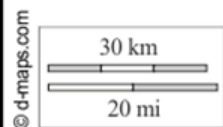


Nbre/Dptmt  
 35 : 10  
 22 : 4  
 56 : 6  
 29 : 5



**Nom de l'évènement**

Evènement ayant bénéficié d'un RDV pré-diagnostic





# Témoignage Démarche Qualité - CROS Bretagne



Être signataire de la charte c'est :

- Une identité commune / visibilité de l'implication de l'évènement dans cette DQ

## \* Un accompagnement individuel :

- Réalisation d'un pré-diagnostic partagé de l'évènement par le CROS et plusieurs membres de l'organisation (1 ou 2 rencontres) avec **propositions d'actions à engager**
- L'organisateur s'engage sur 1 ou plusieurs actions à mettre en œuvre.
- Le CROS Bretagne l'accompagne dans cette mise en œuvre (conseils, ressources)
- Evaluation partagée des actions mises en œuvre (freins, leviers)
- Amélioration des actions engagées et mise en œuvre de nouvelles actions

## \* Un accompagnement collectif :

- **Ateliers collectifs** sur diverses thématiques (en partenariat ou non avec le Collectif des festivals)
- **Visite collective** sur site lors d'un évènement

# Témoignage Démarche Qualité - CROS Bretagne



## Les Actions du mouvement sportif en faveur de l'environnement :

- \* Information, sensibilisation auprès des organisateurs
- \* Veille, Conseils, ressources et Fiches ACTIONS pour les aider à la mise en œuvre (déchets, énergies, transport, respect du site Naturel, restauration, gouvernance, bénévoles),
- \* Guide « **IMPACT ZERO** » Sports nautiques, guide de terrain pour une pratique responsable
- \* Accompagnement pour les démarches NATURA 2000 (collaboration avec la DREAL, les DDTM, gestionnaires de sites et autres acteurs préservation biodiversité et environnement)
- \* Mise en place du réseau des Bases sports de nature en Bretagne intérieure

## Les organisateurs quant à eux peuvent mener des actions

- \* De sensibilisation auprès des publics : concurrents, spectateurs, bénévoles (site naturel, biodiversité, déchets, etc... : animations, affichages, expositions).
- \* Actions concrètes en faveur de la transition écologique : réduction des déchets, réduction des GES, réduction des consommations d'énergies, communication eco-responsable, etc...



---

# Questions - Discussions

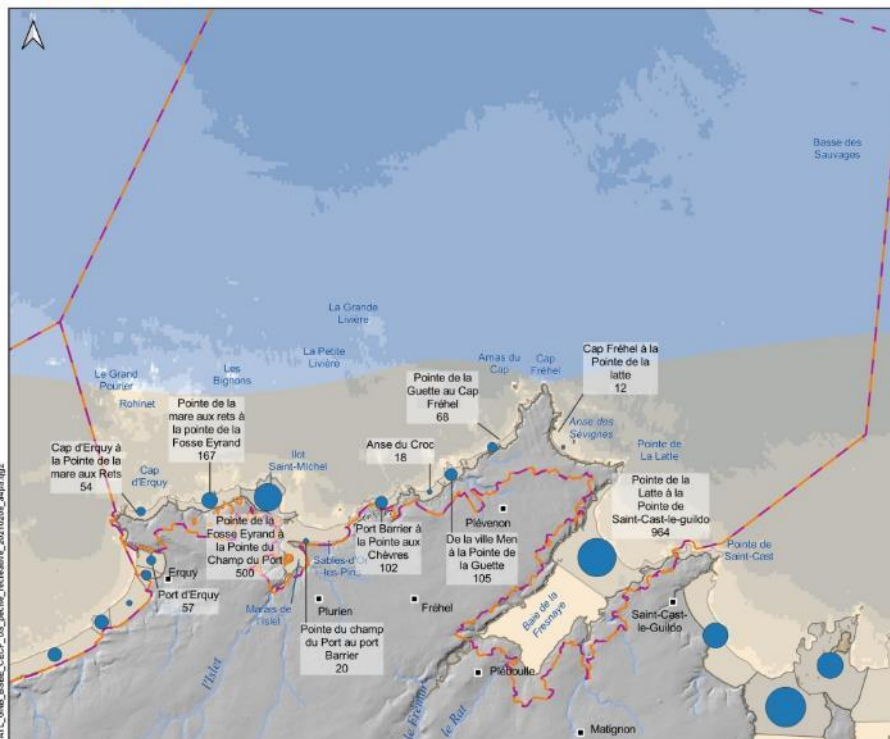
# Pêche récréative

## Cap d'Erquy – Cap Fréhel

**SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"**  
Pêche récréative



EDITEE LE : 19/02/2021



### Sites Natura 2000

- Directive "Oiseaux"
- Zone de protection spéciale
- Directive "Habitats"
- Zone spéciale de conservation

### Pêche récréative embarquée

#### > Pêche embarquée

- Zone de pêche

#### > Pêche à pied

- Site de comptage

Fréquentation (nombre maximum de pêcheurs à pied observé sur la période 2013-2019)



0 2 4 kilomètre(s)

0 1 2 mille(s) marin(s)

Source des données :  
- Sites Natura 2000 : BD NADIR, OFB  
- Département, Commune : BD TOPO IGN  
- Bathymétrie : SNTM-Hydrocom, BRGM  
- Réseau hydrographique : BRGM  
- Topographie : IGN N51  
- Fréquentation : Viremar, 2013-2019  
- Site de comptage : BD ESTAB-POFB, 2021  
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRG 1993



Critères	Nombre de sites de pêche	Production (/an)	CA	Nb de pêcheurs
Pêche embarquée, du bord, sous marine	inconnu	Inconnu (maquereaux, bars, crustacés essentiellement)	s.o.	inconnu
Pêche à pied	20 sites (5 sites sur les 20 identifiés concentrent 85% des pêcheurs)	Idem échelle départementale	s.o.	1 950 (15,9%)



# Pêche récréative

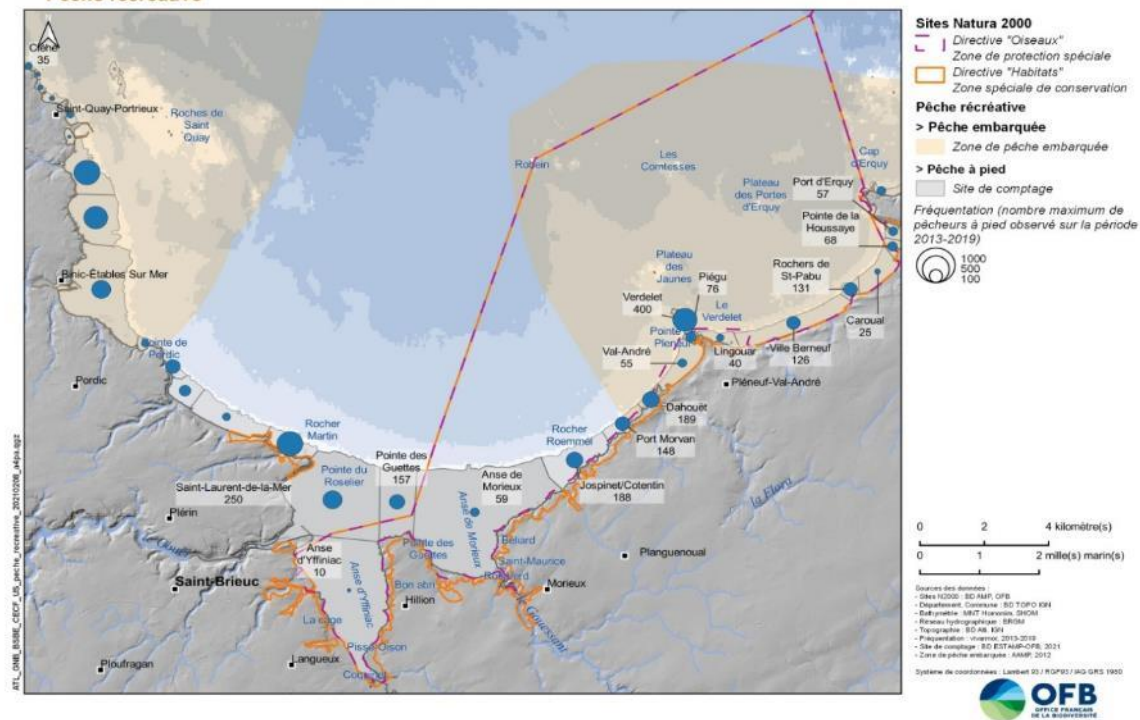
## Saint Briec Est



SITES NATURA 2000 "BAIE DE SAINT-BRIEC EST"  
Pêche récréative



EDITEE LE : 18/02/2021



Critères	Nombre de sites de pêche	Production (/an)	CA	Nb de pêcheurs
Pêche embarquée, du bord, sous marine	inconnu	Inconnu (maquereaux, bars, crustacés essentiellement)	s.o.	inconnu
Pêche à pied	18 sites (8 sites sur les 18 identifiés concentrent 83% des pêcheurs)	coque, palourde, crustacés essentiellement Moins de 5 kg/an de palourdes pour 77% des pêcheurs à pied. Idem pour les coques.	s.o.	2 300 (18,7%)

# Pêche récréative

## Pratiques

- **pêche à pied sur l'estran** avec prélèvement des coquillages, *poissons*, *algues* ou crustacés : étrilles, tourteaux, homard, bouquet, moules, huitres creuses, palourdes, coques, praires, amandes, couteaux, appât, algues

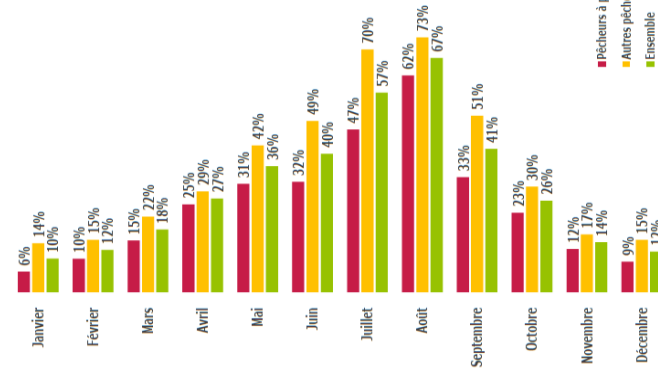
- **pêche à pied aux engins dormants sur l'estran** (lignes de fond, filets fixes, casiers)

- **pêche à la canne du bord** (leurre manié, surf casting),

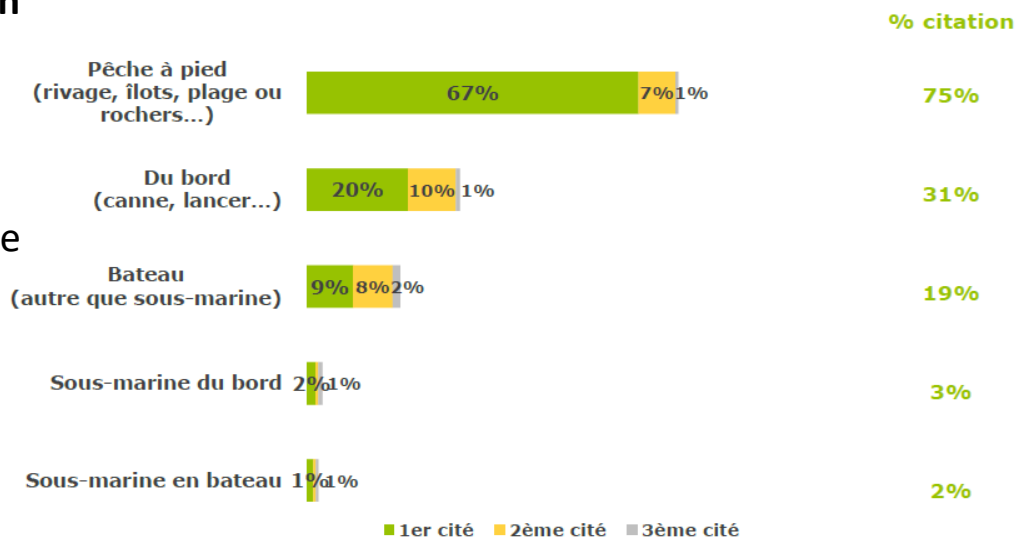
- **pêche embarquée** sur des navires de plaisance

- **pêche sous-marine.**

Base : 926 pêcheurs (500 pêcheurs à pied exclusifs, 426 autres pêcheurs)



Base : 926 pêcheurs





# Pêche récréative

## Intervenants et gestion de l'activité

**Collectivités territoriales** : Communes, syndicat mixte.

**Structures de représentation** : Associations de pêcheurs plaisanciers et pêcheurs à pied dont une majorité adhérentes à la FNPP (ex : Amicale des plaisanciers Rhéginéens à Erquy) et fédérées par le comité départemental des plaisanciers des côtes d'Armor, VivArmor Nature.

**Services de l'Etat** : DIRM NAMO, délégation territoriale 22 de l'ARS Bretagne, DDTM/DML 22, comité départementale de la pêche maritime de loisir (décision du préfet du 29 septembre 2015).

*Classement sanitaire des zones de pêche, circulation des véhicules à moteur sur le DPM, sécurité des usagers, balisage des zones ostréicoles, moyens de sensibilisation des pêcheurs, activités de plongée,....*

**Organismes scientifiques et techniques** : IFREMER Dinard, Vivarmor, RNN St Brieuc

# Pêche récréative

## Exemples d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

**Levier réglementaire** : l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013, interdit de pratiquer la pêche à pied sur les herbiers.

**Préconisations du PLAGEPOMI** : diagnostic d'impact, connaissance des captures accidentelles, suivi des données de captures sur le domaine public maritime, mesures d'encadrement de la pêche en zone maritime (alose, lamproie, anguille/civelle)

**Promotion des bonnes pratiques** : rappel des bonnes pratiques, aide au tri des récoltes, distribution de réglettes par les médiateurs de l'estran, mise à disposition de flyers dans les offices du tourisme et campings, etc.)

**Panneaux et campagne d'information** sur la réglementation

**Journée découvertes de la pêche /de la « vie à marée basse » pour sensibiliser aux bonnes pratiques.** sur l'îlot Saint Michel, dans l'herbier de zostères du Vaugamont à Plévenon

**Promotion du carnet de pêche Fishfriender**







# Pêche récréative

---

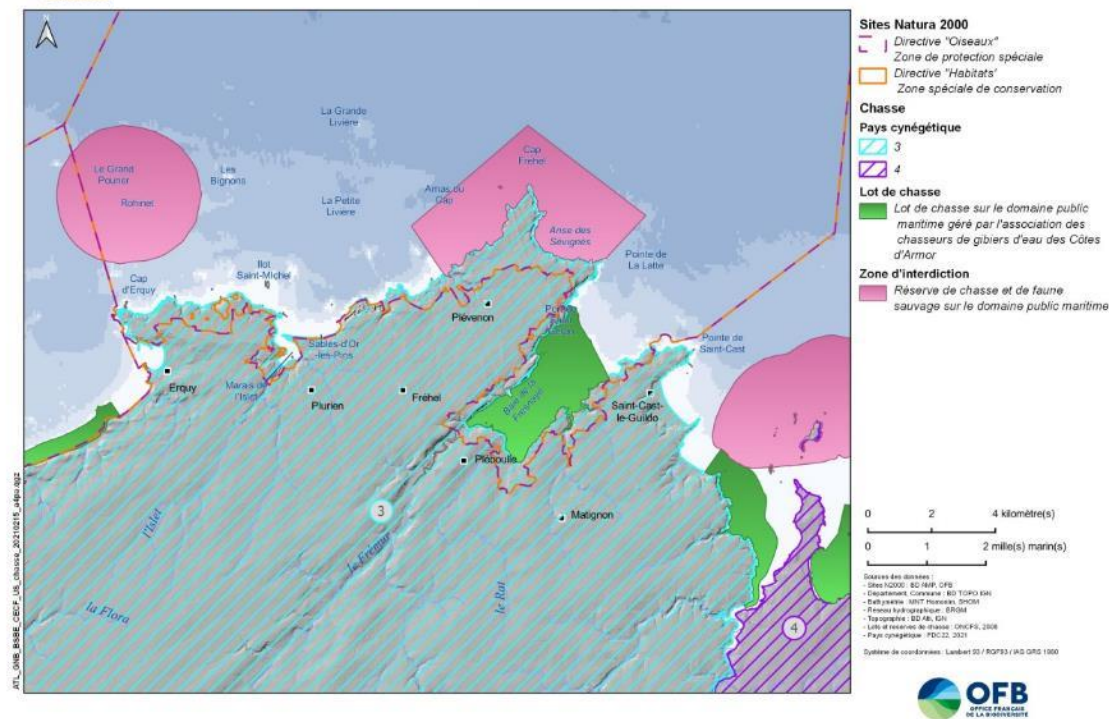
**Questions - Discussions**

# Chasse

## Cap d'Erquy – Cap Fréhel

SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"  
Chasse

EDITEE LE : 02/03/2021



Commune	Surface (ha)
Plévenon	422,23
Erquy	259,59
Matignon	126,58
Fréhel	86,80
Pléboulle	25,75
Saint-Cast-le-Guido	8,14
Plurien	0,43

Critères	Nombre de pratiquants (2016) -Toutes activités de chasse	Surface des territoires de chasse
Echelle		
Pays cynégétique 3	1325 adhérents	39 515 ha
Cap d'Erquy – Cap Fréhel	270 adhérents min	929,52 ha

= 20,4%

= 2,3%

12 sociétés de chasse recensées dont 7 sociétés communales et 5 privées.

# Chasse

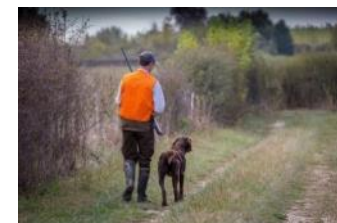
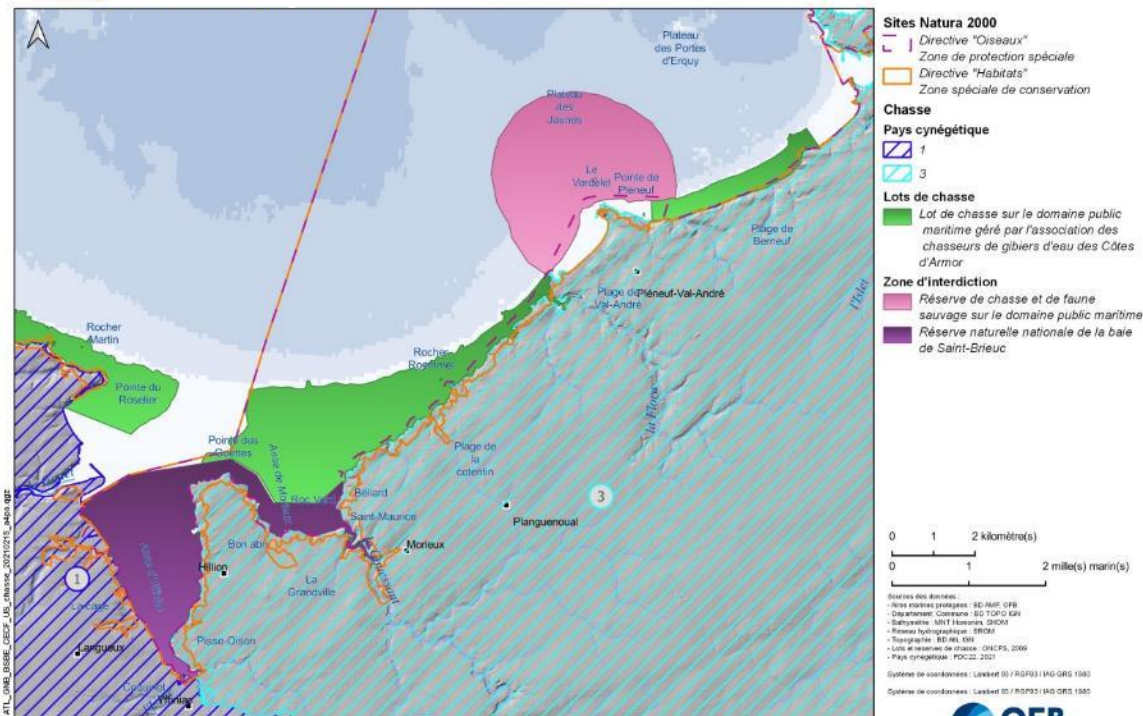
## Saint Briec Est

SITES NATURA 2000 "BAIE DE SAINT-BRIEUC EST"

Chasse



EDITEE LE : 02/03/2021



Critères	Nombre de pratiquants (2016) - Toutes activités de chasse	Surface des territoires de chasse
<b>Echelle</b>		
Pays cynégétiques 1 & 3	1325 adhérents	39 515 ha
Baie de Saint Briec Est	Environ 450 adhérents	542.91 ha

15 sociétés de chasse recensées dont 10 sociétés communales et 5 privées.



# Chasse


---

## Pratiques

### **Les pratiques de chasse au gibier d'eau**

- Chasse sur le domaine public maritime
- Chasse à la botte
- Chasse à la passée
- Chasse au hutteau

### **Les pratiques de chasse au gibier de plaine et grand gibier**

- La chasse à l'affût
  - La chasse devant soi au chien d'arrêt
  - La battue
  - La chasse à l'approche
- 





# Chasse

---

## Intervenants et gestion de l'activité

**Collectivités territoriales** : Communes, EPCIs, Département, Conservatoire du littoral, ...

**Structures de représentation** :

- La Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor,
- les sociétés de chasse (communales ou privé),
- l'association de chasse au gibier d'eau (ACGE22)

**Services de l'Etat** : DDTM 22/SE/Unité Nature et Forêt

**Organismes scientifiques et techniques** :

- Service départementale 22 de l'OFB (ex ONCFS)
- Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor



# Chasse

---

## Exemples d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

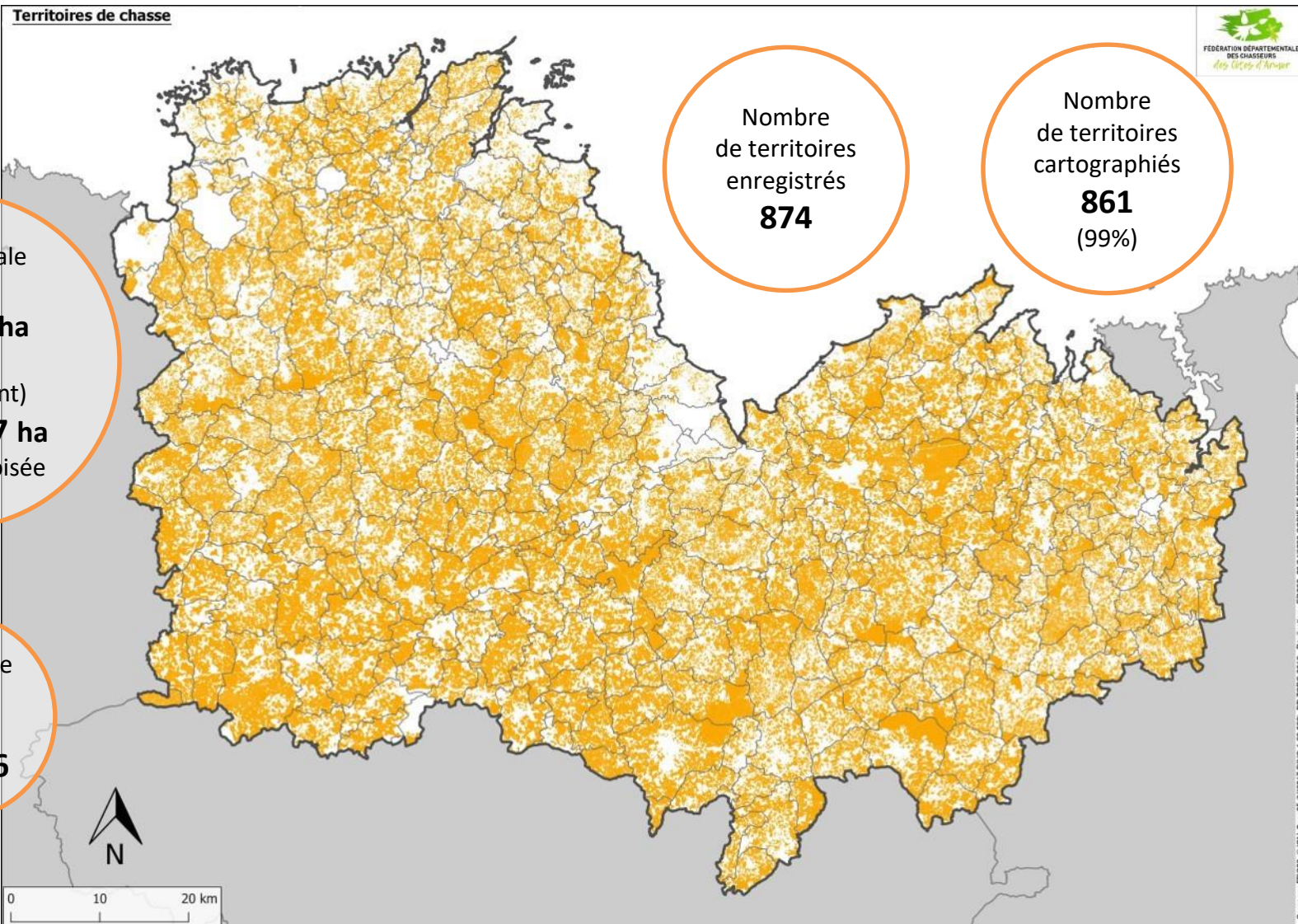
### **Gestion/limitation des prélèvements**

- Réserve de chasse et réserves naturelles
- Plan de gestion adaptative (ex : Courlis cendré, Barge à queue noire)

### **Connaissance/Suvi/Alerte**

- Réseau « Agrifaune » et l'Observatoire Agricole de la Biodiversité
- SAGIR
- BDD suivi des prélèvements

# Témoignage : Activité chasse - FDC 22



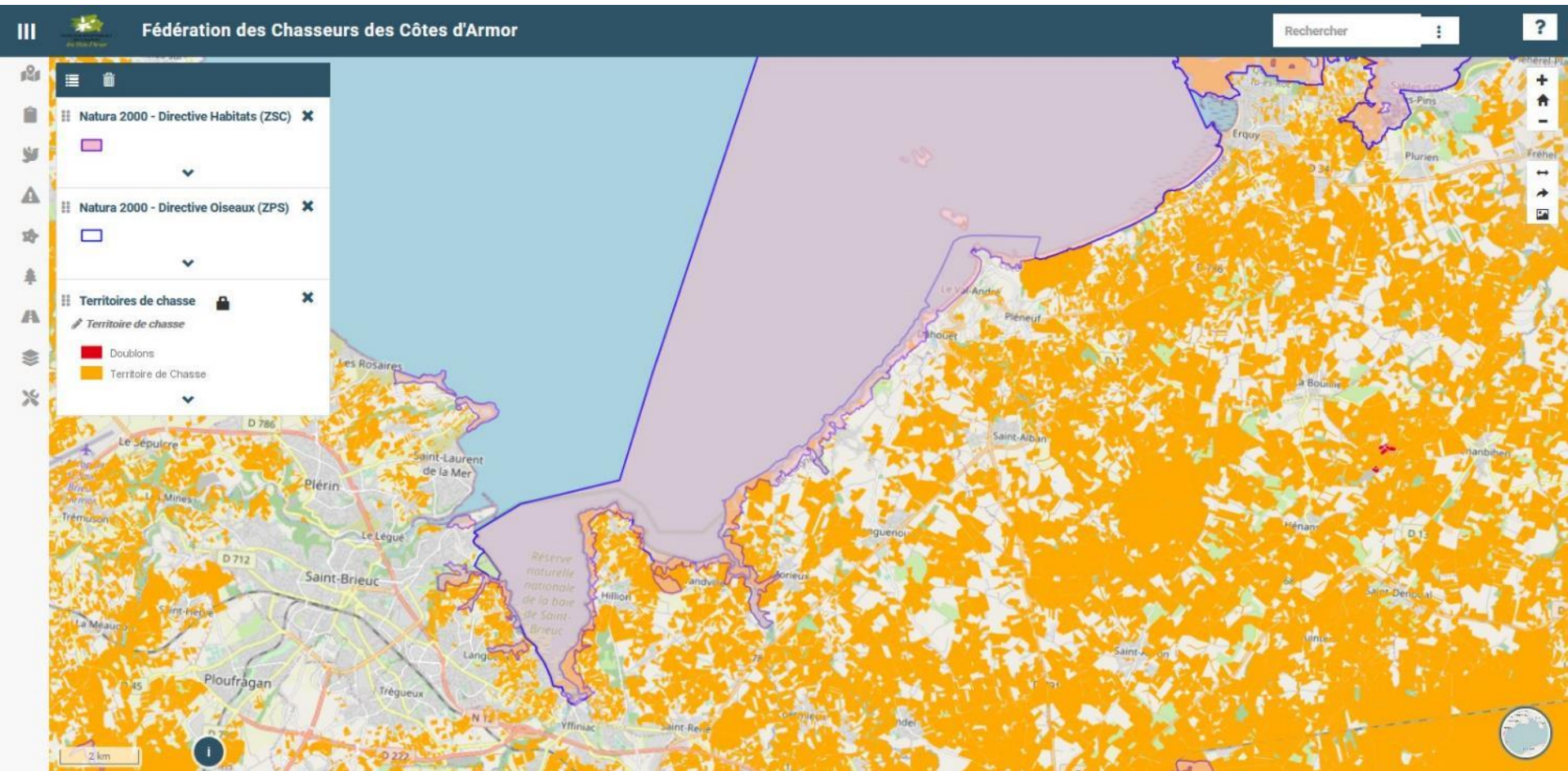




# Témoignage : Activité chasse - FDC 22

## Site Baie de Saint-Brieuc - Est

13 territoires de chasse concernés : 283,32 ha



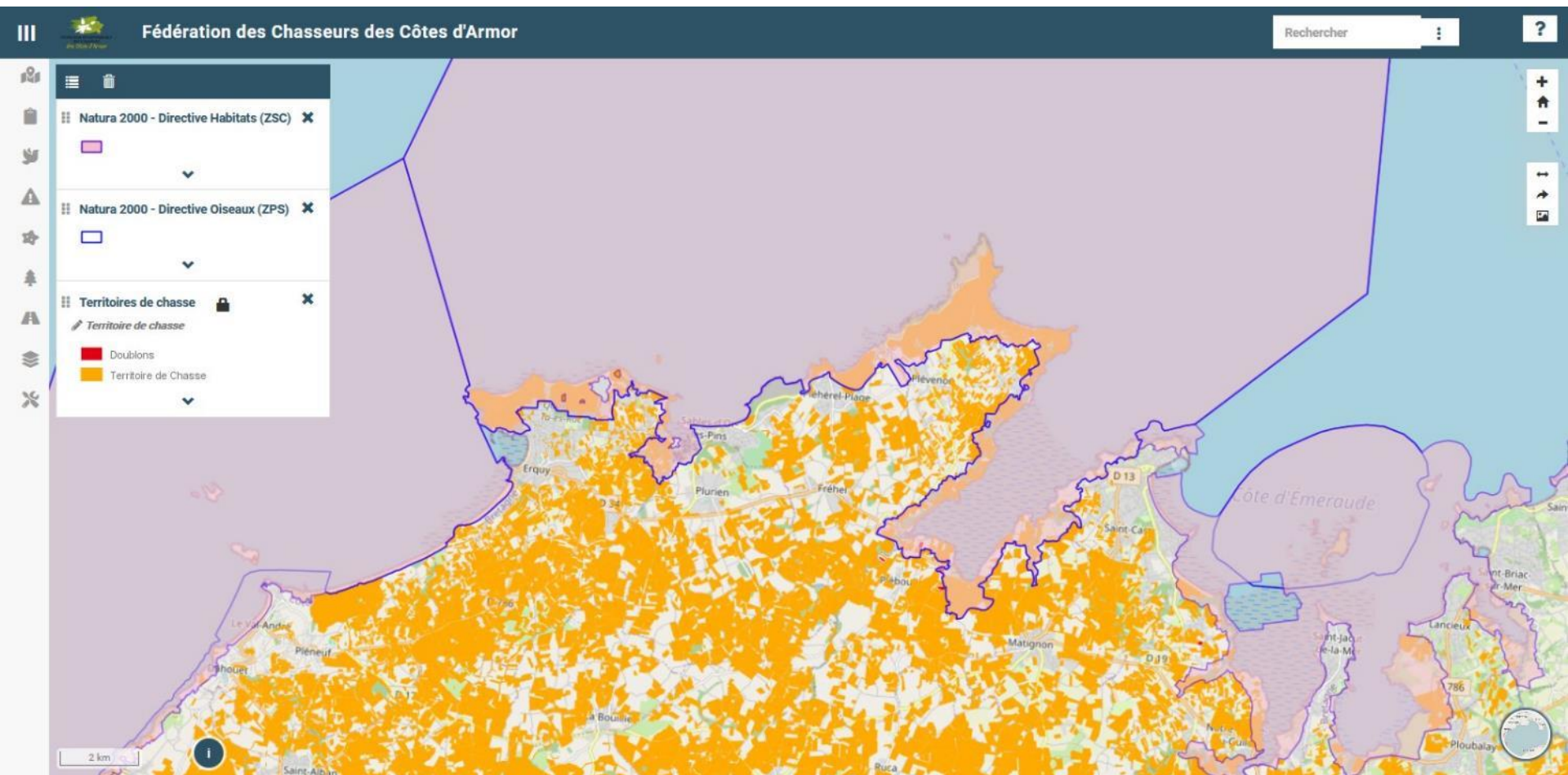




# Témoignage : Activité chasse - FDC 22

## Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel

12 territoires de chasse concernés : 929,52 ha





# Témoignage : Activité chasse - FDC 22

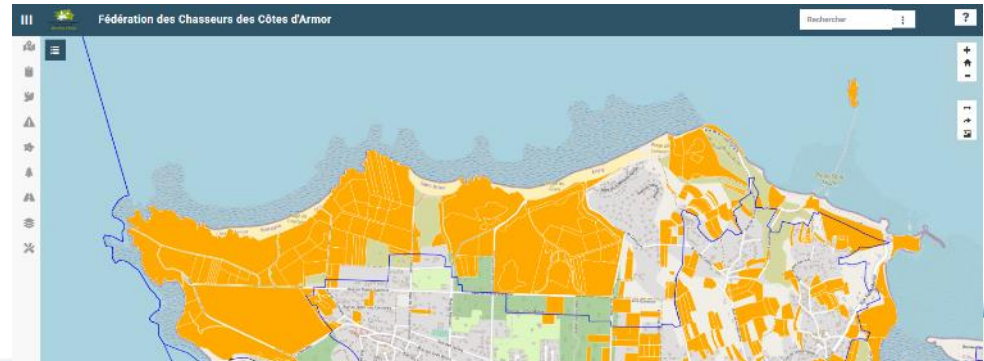
## Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel

### Exemple du Cap d'Erquy :

Signature d'une convention relative à l'exercice de la chasse entre le Conseil départemental et la Société de chasse communale d'Erquy sur 173 hectares :

- Jours de chasse et horaires limités et connus à l'avance ;
- Espèces chassables limitées ;
- Lignes de tir et zones de panneautage définies ;
- Zones de non chasse.

**Objectif principal** : La pratique de la chasse sur ce site doit être compatible avec la fréquentation du public.





# Témoignage : Activité chasse - FDC 22

## *Domaine public maritime*

L'association départementale des chasseurs de gibier d'eau (ACGE22) est amodiatrice de l'ensemble du lot de chasse du domaine public maritime (à l'exception des zones en réserve) pour une durée de 9 ans.

Elle regroupe environ 150 adhérents qui pratiquent leur loisir de jour (chasse à la botte), au crépuscule (chasse à la passée) ou de nuit (chasse au gabion et au hutteau).





## Questions - Discussions



# Promenade et randonnée

## Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Activités de randonnées et de promenades pédestres  
Site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

DOCUMENT  
DE TRAVAIL

EDITEE LE : 27/11/2020  
NATURA 2000



Sentiers de randonnées

— Sentiers GR 34

— Sentiers de Petites  
Randonnées

Gestion

● Eco-compteurs Piétons

■ Périmètre Natura 2000

□ Limites communales

0 0.9 1.8 km

Sources des données :  
- IGN (IGN) : BD CARTE (2011)  
- Département Côtes-d'Armor : BD TOPO (2011)  
- Sentiers : Conseil Général des Côtes-d'Armor

Coordonnées de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / PD GRG 1980



GR 34 : 73 km (dont 47 en N2000)  
PR: 135 km (dont 66 en N2000)

Ces sentiers sont fréquentés par :

- Plus de 700 000 visiteurs/an au Cap d'Erquy.
- 1 000 000 visiteurs/an au Cap Fréhel.
- 40 000 passages par an sur le GR34 sur la partie Fort la latte – Cap Fréhel.
- 14 000 passages par an l'ENS de la Vallée du Moulin de la Mer.

# Promenade et randonnée

## Cap d'Erquy – Cap Fréhel



Equibreizh: 67 km (dont 23 en N2000)  
Boucles équestres : 48 km (dont 14 en N2000)

Fréquentation : + de 4 500 cavaliers/an.

6 structures équestres :

- 2 écuries
- 4 écuries/centres équestres

Vélomaritime : 40 km (dont 9 en N2000)  
Liaisons départementales : 8 km (dont 6 en N2000)  
Boucles vélos : 61 km

Fréquentation :

- 17 000 passages cumulés aux éco-compteurs du Cap d'Erquy.
- 14 000 passages sur l'éco-compteur du Cap Fréhel

Cinq structures de location de vélos



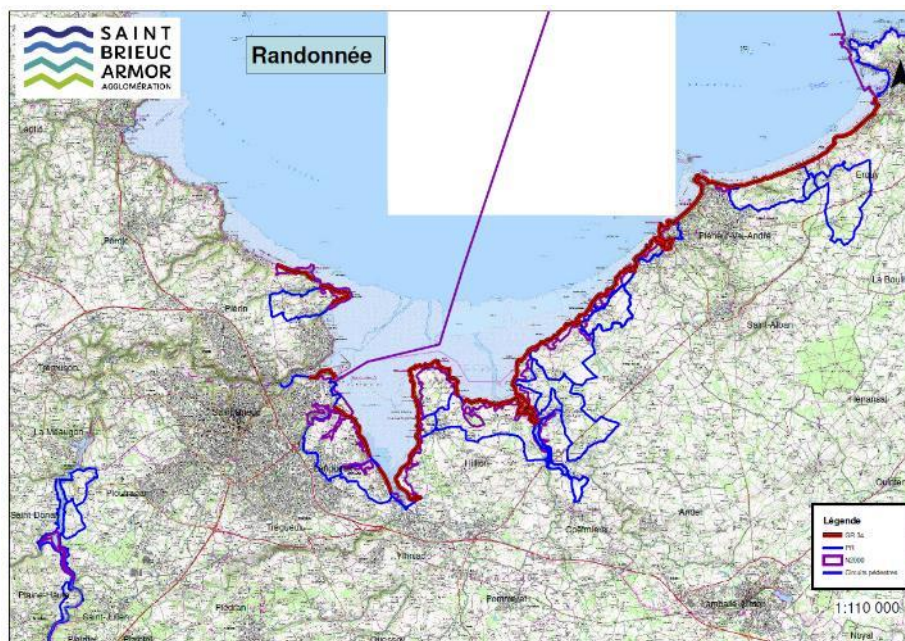


# Promenade et randonnée

## Saint Briec Est

	Sentiers de randonnée	Total en N2000	Sentiers équestre	Total en N2000	Sentiers vélo	Total en N2000
Total	207 km	51 km	256 km	42 km	348 km	<1 km

*Linéaires de sentiers de promenades et de randonnées*

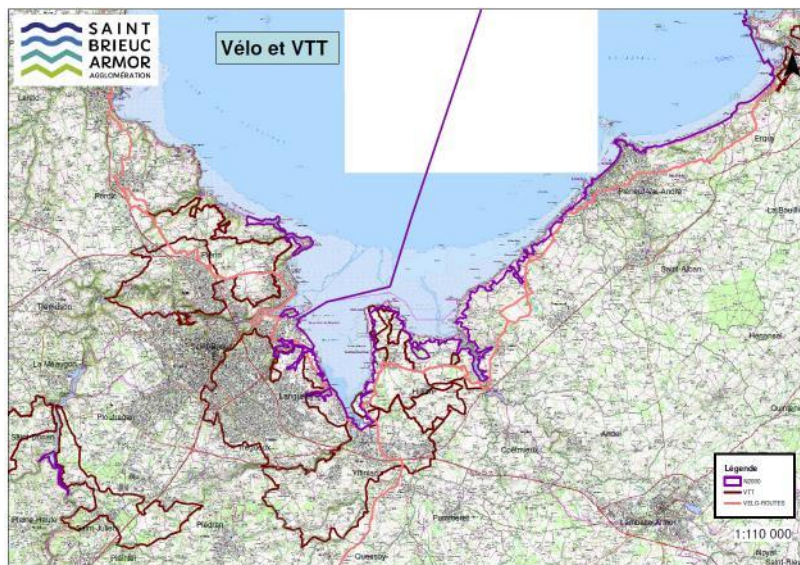


Ces sentiers sont fréquentés par :

- Plus de 26 000 visiteurs/an à Bon Abri sur Hillion.
- Plus de 16 000 passages/ an à La Ville Berneuf à Pléneuf Val André
- 28 000 passages par an sur le GR34 (comptage au niveau d'Hillion en 2019)
- 80 000 passages/an au niveau de la plage de la Ville Berneuf, Pléneuf Val André.

LE GR 34 représente 47 km dont 34 km en Natura 2000 et on comptabilise 17 km de PR

# Promenade et randonnée



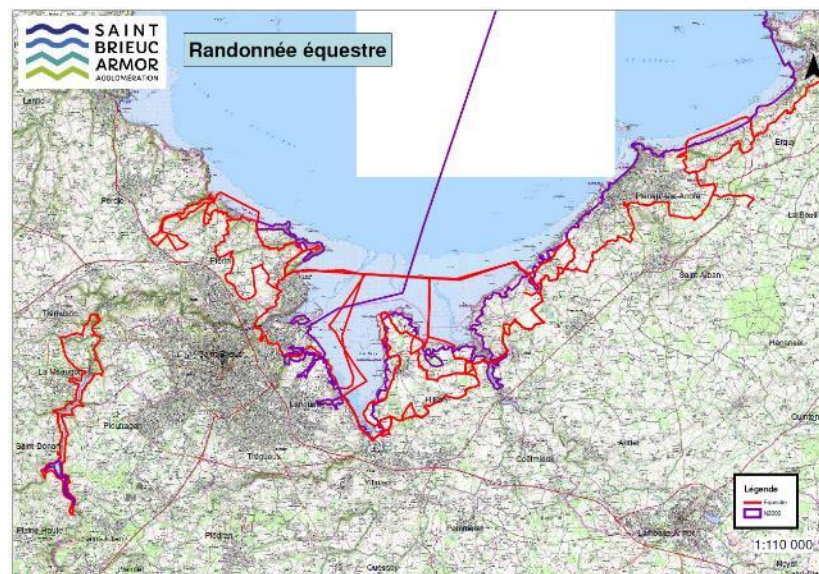
Ces sentiers sont fréquentés par :

Equibreizh: 86 km (dont 1123 en N2000)

Boucles équestres : 81 km (dont 20 en N2000)

Vélomaritime :

- 35 km (moins d'un km en N2000)
- 50 000 Passages cumulés en moyenne entre 2018 et 2019 sur Le Viaduc des Ponts Neufs







# Promenade et randonnée

## Pratiques

La randonnée se pratique sur des sentiers balisés et peut se faire

### **À pied:**

Sentier le plus connu : le GR 34

### **A cheval**

Sentier Equibreizh et des boucles équestres

### **A vélo**

La Vélomaritime

Sur toute l'année avec des pics de fréquentation en période estivale



# Promenade et randonnée

## Intervenants et gestion de l'activité

**Collectivités territoriales** : Les collectivités territoriales SBAA, LT&M et Dinan Agglomération, le Département des Côtes d'Armor

**Structures de représentation** :

Le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Côtes d'Armor  
Les Associations de randonnée affiliées à la FFRP , l'ACECA.

**Services de l'Etat** : DDTM (SPPL)

**Organismes scientifiques et techniques** : le Département des Côtes-d'Armor



# Promenade et randonnée

## Exemples d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

### Mesures

- Mise en place de cheminements en dehors des zones Naturelles sensibles

### Précautions

- Réalisation d'évaluations des incidences
- Labellisation des circuits
- Signature d'une charte N2000
- Suppression de cheminement et mise en défend



# Promenade et randonnée

---

**Questions - Discussions**



# Promenade et randonnée : témoignage



Un réseau dense : plus de 9 000 km de sentiers dont 1424 km de GR® ou GRP®

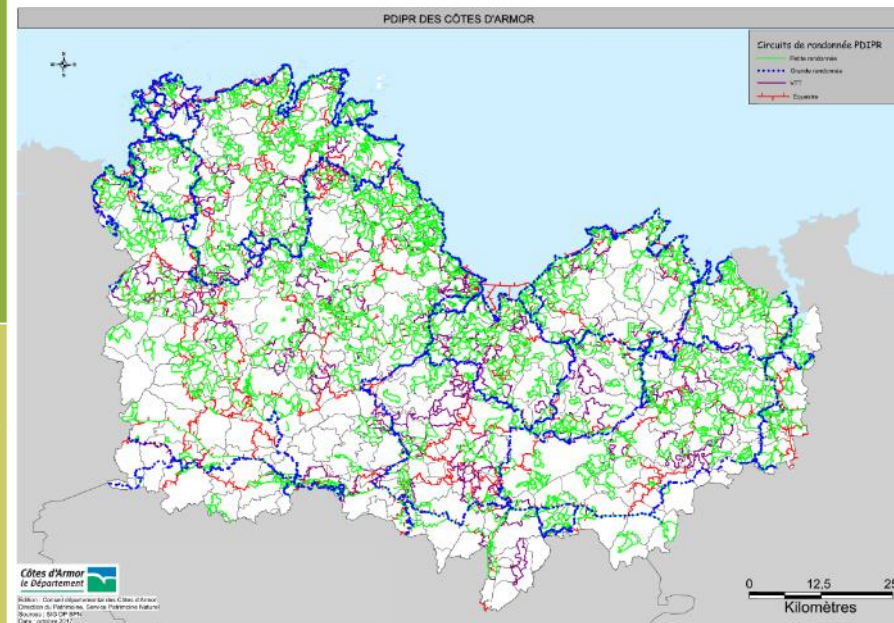
Des itinéraires structurants et emblématiques (GR®34, voies vertes : Véloodyssée®, Tour du lac de Guerlédan, Equibreizh...).

5 stations VTT

Une forte dynamique associative :

- 65 associations affiliées à la Fédération dans le département
- 5 203 licenciés
- 166 baliseurs bénévoles
- 10<sup>e</sup> département français pour le nombre de licenciés pédestres, 5<sup>e</sup> département en nombre de licenciés pédestres ramené à la population
- des comités départementaux de randonnée actifs et reconnus

Des collectivités impliquées dans l'aménagement et la gestion des itinéraires : entretien et aménagement des itinéraires, promotion





# Promenade et randonnée : témoignage



## • Mise à jour du PDIPR :

– Tronçons => itinéraires

– Conventions de passages

• Concertation des acteurs de la chaîne randonnée

## I . Conception

- 1) Besoins / cible identifiée initialement
- 2) Diagnostic / services / Points d'Intérêt patrimoine
  - concertation locale, associations, comités randonnée
  - critères de labellisation
  - coûts d'entretien / qui supporte ?
- 3) Tracé
- 4) Terrain avec associations / élus
- 5) Conventions de passage
- 6) Validation: délibération, inscription au PDIPR

## II . Aménagement

- 1) Concertation acteurs / balisage...
- 2) Limiter et adapter les aménagements / public, terrain (zooones humides, ...)
- 3) Intégration paysagère aménagement / signalétique
- 4) S'informer sur les normes / sécurité
  - vérifier la charte balisage
- 5) Identifier balisage + signalétique nécessaires (supports) et saisie dans SIG
- 6) Financements
- 7) Travaux et réception
- 8) Ouverture

## III . Entretien

- 1) Caractérisation entretien
  - manuel / mécanique
  - niveau de service
  - nombre de passages
  - cartographie
  - maintenance équipements
  - carnet d'entretien
- 2) Mise en œuvre
- 3) Suivi entreprise
- 4) Veille balisage / circulation

## IV . Promotion / Valorisation / Évaluation

- 1) Plan de communication partagé
- 2) Définition des supports adaptés aux cibles / matériaux adaptés
  - modèle économique
- 3) Contenus (supports et cibles) / points d'intérêt pour supports numériques
  - argumentaires, visuels, données techniques du circuit / conseils pratiques / pas-à-pas
  - récupération trace Gpx / récupérer les droits (IGN, photos, etc.)
- 4) Canaux de diffusion (magazine 22 et autres, blogs, événementiels, etc.)
  - lien Destinations touristiques régionales (presse locale, médias, animations, presse institutionnelle)
- 5) Connaissance de l'offre
  - formation
- 6) Chaîne d'alerte



# Promenade et randonnée : témoignage



- ENS : Canalisation de la fréquentation par monofils
- Schéma vélo : Gestion différenciée des bords de halage Canal de Nantes à Brest + exclos à succise







# Promenade et randonnée

---

**Questions - Discussions**



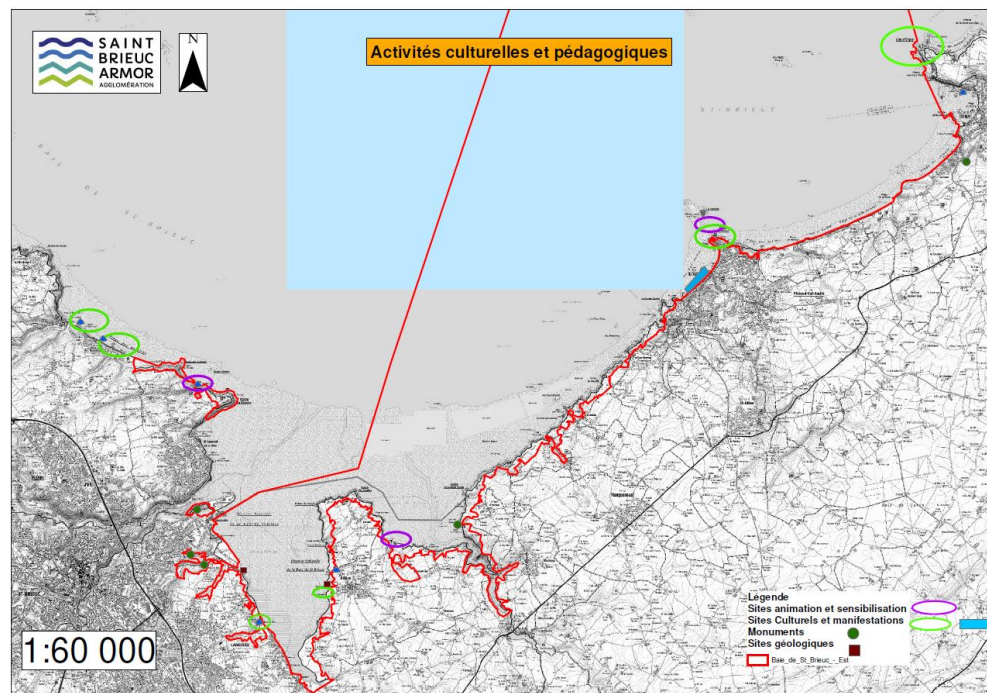
# Activités culturelles et pédagogiques

## Saint Briec Est

Les activités se pratiquent sur tout le périmètre Natura 2000 et surtout en période estivale

### Animations:

En 2019, 70 animations réalisées par la Maison de la Baie auprès de 996 personnes



	Visiteurs totaux par an	Artisans/commerçants	Artistes
Festi'Val'Vent	5000 à 8000		
Nuit des Feux	3 400	?	?
Fête de la Coquille Saint-Jacques	60 000	≈50	?



# Activités culturelles et pédagogiques

## Pratiques

### **Les animations**

Sorties de classe de mer, découverte de l'estran, des oiseaux migrateurs, de la pêche, géologiques, sur l'histoire...

### **Les festivals**

Gastronomiques, culturels et historiques, ou ludiques

### **Les acteurs:**

Le monde associatif, les structures privées et les collectivités territoriales

### **Les pratiquants:**

Majorité scolaires et grand public (touristes et locaux)





# Activités culturelles et pédagogiques

---

## Intervenants et gestion de l'activité

**Collectivités territoriales** : SBAA, LT&M

**Structures de représentation** : REEB

**Services de l'Etat** : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Bretagne (DRJSCS Bretagne)



# Activités culturelles et pédagogiques

---

## Exemples d'actions favorables aux habitats et espèces N2000

### **La réglementation**

### **Mesures**

- en adaptant les aménagements et les équipements, en affinant les choix des itinéraires proposés, en limitant le nombre de promeneurs en fonction des sites et itinéraires empruntés...
- en sensibilisant les participants aux milieux naturels et à leur préservation, en leur rappelant les comportements simples de respect de la nature.

## Questions - Discussions



# Les prochaines étapes court terme

(dates indicatives)

Groupe de travail à venir :

Groupe de travail n°6 : **mardi 30 mars 2021 (après midi)**

**Diagnostic socio-économique – Tourisme et aménagement du territoire**

**COPIL de Validation de tous les diagnostics  
fin avril 2021 (à confirmer)**



# Les prochaines étapes d'élaboration DOCOB

## Planning prévisionnel



COPIL : Lancement (oct 2019)

### Recueil et synthèse des connaissances

- Description physique du site
- Description et hiérarchisation des enjeux écologiques
- Présentation du cadre de gestion
- Diagnostic des activités humaines

GT1 Etat des lieux écologiques  
GT2 Cadre de gestion et Pol. Publiques  
GT3 Hiérarchisation des enjeux+OLT  
GT4 Activités industrielles et Halieutiques  
GT5 Activités sports et loisirs  
GT6 Tourisme/Aménagement territoire

Fev 2019  
Avril 2021  
**15 mois**

COPIL : Validation de l'état initial (avril 2021)

### Objectifs et Mesures

Facteurs d'influence sur objectifs à long terme  
Objectifs opérationnels/pressions  
Mesures potentielles / catégories

GT6 Facteurs d'influences/enjeux  
GT7/8/9 Objectifs opérationnels et  
Mesures de gestion

Avril 2021  
Février 2022  
**11 mois**

COPIL : Validation des objectifs et identification des mesures (Fev 2022)

### Gestion

- Formalisation des mesures de gestion
- Charte Natura 2000 et contrats
- Indicateurs d'évaluation de la gestion

GTs Mesures de gestion  
GT charte /contrats  
GT Indicateurs d'évaluation

Mars 2022  
Dec 2022  
**10 mois**

COPIL validation des Mesures /validation DOCOB (Dec 2022)

# Contacts

**N'hésitez pas à contribuer à l'élaboration du docob !**

**Nous attendons vos remarques, relectures et commentaires.**

## Pour cela contactez-nous :

**Morgane Oisel** : *thématique diagnostic écologique terrestre*  
[morgane.oisel@sbaa.fr](mailto:morgane.oisel@sbaa.fr) 02 96 68 23 58

**Aurélien Pierre**: *thématique diagnostic écologique terrestre*  
[natura2000revision@caperquyfrehel.fr](mailto:natura2000revision@caperquyfrehel.fr) 02 96 41 50 83

**Philippe Quéré**: *thématique diagnostic écologique terrestre*  
[natura2000@caperquyfrehel.fr](mailto:natura2000@caperquyfrehel.fr) 02 96 41 50 83

**Marion Collin** : *thématique habitats marins*  
[marion.collin@ofb.gouv.fr](mailto:marion.collin@ofb.gouv.fr) 02 33 69 20 81

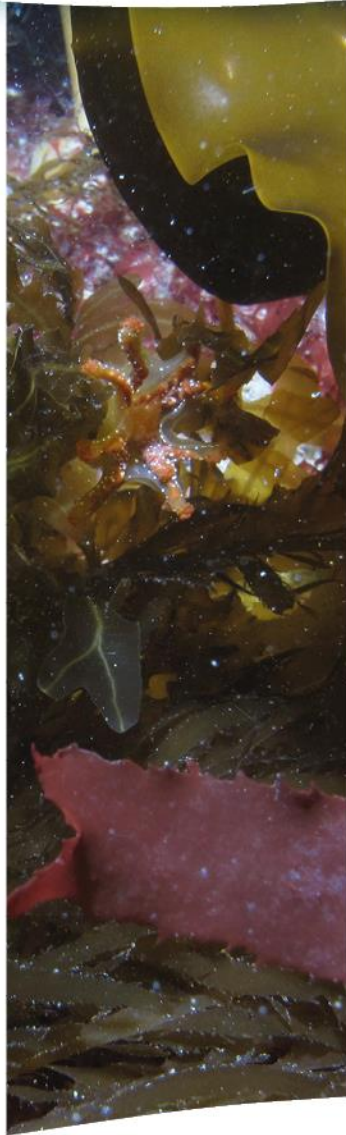
**Pauline Blanchard** : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins*  
[pauline.blanchard@ofb.gouv.fr](mailto:pauline.blanchard@ofb.gouv.fr) 02 40 13 40 20

**Olivier Abellard** : *thématique mammifères marins*  
[olivier.abellard@ofb.gouv.fr](mailto:olivier.abellard@ofb.gouv.fr) 02 33 69 20 82



**Tous engagés  
pour la biodiversité**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage forment l'Office français de la biodiversité.



Merci

